



RAPPORT DE GESTION 2018



TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	5
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	6
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION	6
CONSEIL COMMUNAL	9
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	10
COMMISSION DE GESTION	10
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL	13
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES	15
MESSAGE DU SYNDIC	16
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	17
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	29
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	39
SERVICE DES FINANCES	43
SERVICE INFORMATIQUE	47
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	49
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE	50
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	51
DIVISION DOMAINES – PISCINE.S, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS	57
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	63
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	64
DOMAINES TRANSVERSAUX	65
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)	69
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	75
BUREAU TECHNIQUE – CADASTRE-SIT	79
BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS	79
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	87
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	88
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	89
AMÉNAGEMENTS URBAINS	93
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION	93
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	94
TRAVAUX DES COMMISSIONS	96
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	97
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	99
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	100
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS	101
PROJETS	101
SERVICE SOCIAL COMMUNAL	103
STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	104
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE	106
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	108
PRESTATIONS PARASCOLAIRES	110
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	111
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	114
POLICE EST LAUSANNOIS	115
PROTECTION CIVILE	119
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS	124
CONCLUSION	131
GLOSSAIRE	133
ANNEXES	137
ORGANIGRAMMES	138

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 20 mai 2016, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2018.

MUNICIPALITÉ

Présidence : M. G. Reichen, Syndic

Vice-présidence : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale (01.01. – 30.06.)
M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal (01.07. – 31.12.)

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

RÉPARTITION DES DIRECTIONS, SUPPLÉANCES

- Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGF)
Direction : M. G. Reichen, Syndic
Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner
- Domaines, gérances et sports (DDGS)
Direction : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Suppléance : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
- Travaux et services industriels (DTSI)
Direction : M. M. Zolliker, Conseiller municipal
Suppléance : M. N. Leuba, Conseiller municipal
- Urbanisme et environnement (DUE)
Direction : M. N. Leuba, Conseiller municipal
Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller municipal
- Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique (DJAS)
Direction : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
Suppléance : M. G. Reichen, Syndic

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 43 séances ordinaires et y a traité 1'370 objets. Elle a également tenu 9 séances thématiques durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, notamment la poursuite du projet d'Hôtel de ville et la Villa romaine - ArchéoLab, l'évaluation des futurs besoins en locaux scolaires, le réaménagement de l'av. de Lavaux, l'attractivité du centre-ville et divers plans de quartiers en cours d'élaboration.

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année s'est déroulée sans fait marquant au niveau du district, si ce n'est l'aboutissement des travaux préparatoires en vue de la fusion des Organisations régionales de protection civile du district (ORPC). Le préavis y relatif a été approuvé par le Conseil communal le 14 février et par le Conseil d'Etat le 6 juin. L'ORPC a 1 an depuis cette date pour mettre en œuvre la nouvelle organisation.

La Municipalité a rencontré M. le Préfet en novembre, lors de sa visite annuelle, à l'occasion de laquelle les documents et informations présentés lui ont donné entière satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants. La Municipalité a été régulièrement informée sur les dossiers revêtant une importance particulière pour Pully, notamment la facture sociale, les péréquations financières et la fiscalité des entreprises.

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Promotion Pully Paudex Belmont (PPPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2018, PPPB a soutenu le Festival Pully à l'Heure du Québec, la Course à travers Pully, la manifestation Pully en Fête et les Fenêtres de l'Avant à Belmont-sur-Lausanne.

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

Pour la commune de Pully, cette taxe est entièrement versée à PPPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

- | | |
|---|---------------|
| • 20 % à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme) | CHF 9'666.45 |
| • 50 % au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) | CHF 24'166.10 |
| • 15 % au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPPB | CHF 7'249.85 |
| • 15 % pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage | CHF 7'249.85 |

A Pully, une taxe communale de séjour de CHF 48'332.25 a été encaissée durant l'année 2018.

CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2018

Présidente :	Mme L. Lio	UDC
1 ^{er} vice-président :	M. J.-D. Briod	PLR
2 ^e vice-président :	M. R. Carnello	UPVL-PDC-VL
Scrutateurs :	Mme A.-L. Thévoz	Les Verts
	M. P. Jaquet	PS
Scrutateurs suppléants :	Mme A. Bonjour	UDC
	M. A. Freise	PLR
Secrétaire :	M. B. Montavon	PLR
Secrétaire-suppléante :	Mme F. Medana	Les Verts

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2018

Président :	M. J.-D. Briod	PLR
1 ^{er} vice-président :	M. R. Carnello	UPVL-PDC-VL
2 ^e vice-présidente :	Mme K. Stékel Diviani	PS
Scrutateurs :	Mme E. Campiche-Ruegg	Les Verts
	M. L. Kardum	UDC
Scrutateurs suppléants :	M. J.-R. Chavan	UPVL-PDC-VL
	M. A. Freise	PLR
Secrétaire :	M. B. Montavon	PLR
Secrétaire-suppléante :	Mme F. Medana	Les Verts

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion

Président :	M. C. Piguet	PLR
Membres :	M. M. Aguet	PLR
	M. S. Fague	PLR
	M. D. Favre	PLR
	Mme E. Fedrigo (jusqu'au 4.10.2018)	PLR
	M. A. Meylan (dès le 21.11.2018)	PLR
	Mme I. Krenger	UPVL-PDC-VL
	Mme L. Lio	UDC
	Mme G. Padez	UPVL-PDC-VL
	M. D. Simos	Les Verts
	Mme K. Stékel Diviani	PS
	Mme M. Thalmann	PS
Membres suppléants :	Mme O. Cuénoud Gonzalez (dès 26.09.2018)	PS
	Mme C. Di Natale (jusqu'au 16.08.2018)	PS
	M. L. Kardum	UDC
	M. R. Kuonen	UPVL-PDC-VL
	M. A. Meylan (jusqu'au 20.11.2018)	PLR
	Mme P. Orlando Micolot (dès 21.11.2018)	PLR
	Mme A. Viredaz Ferrari	Les Verts

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2017.

VŒU N° 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Sauvegarde de la documentation (pièces uniques)

Les dossiers relatifs aux œuvres d'art du Musée d'art de Pully sont classés par artiste et contiennent deux types d'information :

- une information secondaire, tirée d'autres sources disponible en tout temps (biographie de l'artiste, description de ses œuvres, etc.) et généralement bien mieux documentée ;
- des pièces uniques permettant notamment de documenter l'acquisition de l'œuvre par la Municipalité et autres (dons, legs, factures d'achat).

Il conviendrait de numériser ces pièces uniques afin d'en assurer la conservation à long terme.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu. Le Service des affaires culturelles et les Musées ne disposent toutefois pas des ressources nécessaires (en personnel et financières) pour réaliser la numérisation des documents de l'inventaire des collections et des objets d'art en sa possession. Il s'agit d'un travail conséquent qui concerne plusieurs milliers de documents de différents formats, dont la numérisation devrait être confiée à une société spécialisée en la matière.

VŒU N° 2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Stalles des Bourgeois

La Municipalité s'était engagée en 2014 à lister le mobilier du Prieuré à entreposer les Stalles des Bourgeois dans un lieu de conservation approprié. La Municipalité est invitée à clarifier ses intentions en la matière dans le cadre d'une séance avec le(s) représentant(s) de l'Abbaye des Bourgeois de Pully et à en définir l'avenir.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu. Elle organisera prochainement une rencontre avec des représentants de l'Abbaye des Bourgeois de Pully afin de convenir ce que ces derniers ont l'intention de faire avec leurs stalles.

VŒU N° 3 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Prise en compte des résultats des démarches participatives

La Commission de gestion émet le vœu que dans le cadre du Préavis N° 5 2010 – Développement de la Ville de Pully-2020 (10 mars 2010) ainsi que conformément aux postulats de Messieurs Philippe Haldy, Jean-Paul Chappuis, Richard Pfister et Dimitri Simos (Réponse Municipalité du 3 février 2016), la Municipalité tienne compte dans toute la mesure du possible des résultats des démarches participatives ayant eu lieu entre 2016 et 2017.

Réponse de la Municipalité

La démarche participative menée entre 2016 et 2017, pilotée par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, a permis de préciser les attentes de la population vis-à-vis de l'évolution des espaces publics du centre-ville de Pully. Les remarques et propositions formulées par les participants au cours des différentes phases de la démarche ont été consignées dans divers documents, dont un rapport de synthèse. Au même titre que les autres documents de planification directrice publiés à ce jour (plan directeur communal, masterplan, études de trafic, etc.), cette matière sert désormais de référence et de fil conducteur à l'élaboration de chaque sous-projet de modernisation du centre-ville. Ainsi, par exemple, l'avant-projet de réaménagement de la place de la Clergère qui sera présenté à la population dans le courant de l'année 2018 s'inspire-t-il largement des remarques, critiques, propositions et vœux formulés par la population à propos de cette place durant la démarche participative.

Cette façon de faire permet à la Municipalité de respecter l'engagement qu'elle a pris auprès de la population et du Conseil communal de faire participer activement les différentes parties prenantes (habitants, usagers, commerçants, etc.) à la transformation du centre-ville de Pully.

VŒU N° 4 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Permis de construire

Un système informatique serait le bienvenu pour faciliter et améliorer le travail de suivi des permis de construire. D'autres communes vaudoises fonctionnent déjà sur système informatique, ce qui permettrait sans doute un gain de temps et une facilité de gestion de ces dossiers.

Réponse de la Municipalité

Le projet de gestion des dossiers de mise à l'enquête et des permis d'habiter est étroitement lié au projet de GED – Gestion électronique des documents. Un financement a été intégré à cette fin dans les crédits d'investissements.

Le projet de GED a débuté au sein du Service informatique. Compte-tenu de l'impact de ce projet sur l'organisation et sur les habitudes de travail des collaborateurs, le déploiement de ce nouvel outil, ainsi que la gestion électronique des dossiers de mise à l'enquête et des permis d'habiter, sera effectué de façon progressive dans les services de l'Administration.

Parallèlement, le Canton de Vaud vient de lancer une démarche pour revoir et remplacer tout le système CAMAC (Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire). Une première séance a eu lieu fin janvier 2018. Différents partenaires y ont été conviés, notamment l'Association vaudoise des responsables informatiques du Canton (AVRIC) dont notre chef du Service informatique assure la vice-présidence. L'étendue et l'impact que ce projet aura sur le fonctionnement de notre administration n'est pas encore connu. Il semble toutefois que le Canton soit disposé à intégrer les besoins des communes dans leur projet.

OBSERVATION N° 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Œuvres d'art sises sur le domaine public

Les œuvres d'art sises sur le domaine public font l'objet d'aucun suivi artistique puisqu'elles ne sont pas gérées par le Service de la culture, mais par une autre direction. Il conviendrait de les inventorier et d'assurer un suivi professionnel afin d'en assurer la bonne conservation. S'agissant d'objets d'art, la Municipalité est priée de réfléchir à un éventuel transfert au service des affaires culturelles qui possède les compétences métiers.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de cette observation. Elle rappelle que la Commission de gestion a déjà émis à deux reprises un vœu analogue (exercice 2013, vœu N° 5 et exercice 2015, vœu N° 4).

La Municipalité garde pleinement à l'esprit la problématique de la préservation du patrimoine communal, notamment en ce qui concerne les œuvres d'art installées sur le domaine public. Une première tâche consistera à définir le périmètre d'un tel inventaire (œuvres d'art, biens culturels, etc.) avec toutes les directions et services concernés (urbanisme et environnement, domaines, gérances et sports, affaires culturelles, notamment) et les ressources nécessaires (personnel, procédures, outils informatiques de catalogage, etc.) afin de mener à bien cette tâche.

OBSERVATION N° 2 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Grands chantiers

La Commission de gestion émet l'observation que dans le cadre des grands chantiers de la DTSI et afin de respecter les délais et l'enveloppe financière autorisée par les préavis, la Municipalité développe et applique des procédures et processus de conduite de projet et de suivi contradictoire en temps réel des coûts, conformes aux règles de la branche.

Réponse de la Municipalité

Indépendamment de leur taille, les chantiers de la DTSI sont gérés par des collaborateurs formés, compétents et expérimentés. Les chefs de chantier appliquent en phase d'étude puis de conduite des travaux, des règles et processus conformes à ceux de leur profession, tant pour la planification et le contrôle des coûts, que pour ceux des délais et de la qualité des travaux.

La DTSI s'appuie par ailleurs sur une méthode de gestion de projets éprouvée, qui contribue à la standardisation et à la répétitivité du travail délivré, et facilite aussi les procédures de contrôle interne et la communication entre le chef de projet et sa direction. Ces différents dispositifs contribuent, parmi d'autres, à une bonne maîtrise des coûts, des délais et de la qualité des chantiers conduits par la DTSI.

En raison de l'imprédictibilité du sous-sol (présence de roches dures, nappes d'eau, pollution, etc.) et d'autres facteurs non complètement maîtrisables (conditions météorologiques, accidents, défaillance de l'entreprise adjudicatrice, etc.), des écarts entre prévision et réalité, qu'ils se mesurent en termes de coûts, de délais ou de qualité, sont toutefois inévitables dans certains cas.

S'agissant des coûts, la Municipalité calcule les crédits qu'elle demande au Conseil communal au plus près de ce qui lui semble nécessaire, avec l'objectif de financer le programme des travaux présentés sans solliciter inutilement le Conseil pour des suppléments. La marge pour les divers et imprévus – située généralement entre 8 et 15 % – est calculée en fonction de différents facteurs, dont les principaux sont la taille et la complexité des chantiers. En règle générale, les estimations sont correctes et les crédits demandés suffisent, avec une non-dépense – variable – de 5.5 % en moyenne par chantier.

Dans 1 cas sur 10 à 15 environ, le crédit ne suffit pas et un crédit supplémentaire doit être demandé. C'est ce qui est arrivé pour le chantier de l'av. de Lavaux en 2007 (crédit complémentaire de CHF 490'000.00 pour un crédit initial de CHF 7'650'000.00) et pour le chantier à l'av. de Villardin en 2017 (crédit complémentaire de CHF 890'000.00 pour un crédit initial de CHF 7'341'930.00).

Ceci étant dit, la DTSI constate que les moyens humains dont elle dispose pour la conduite des grands chantiers (investissement supérieurs à CHF 5 millions) ne lui permettent pas toujours de contrôler les coûts avec la fréquence désirée, si bien que plusieurs mois peuvent s'écouler parfois entre la finalisation d'une étape de chantier et le décompte y relatif. Différentes solutions pour remédier à cela sont à l'étude.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2018, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 9 séances :

14 février

- Préavis N° 01-2018 – Création d'un programme de soutien aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables et réponse à la motion Golay « Pully, Cité de l'énergie 2012 » ;
- Préavis N° 02-2018 – Transports scolaires – Règlement communal ;
- Préavis N° 03-2018 – Organisation régionale de protection civile - Création de l'Association intercommunale « ORPC du district de Lavaux-Oron » ;
- Réponse au postulat de MM. les Conseillers A. Hürlimann et D. Simos « Des abeilles pour notre bien-être et du miel pour nos papilles » ;
- Postulat de M. le Conseiller R. Carnello et consorts « Pully 2.0 ».

21 mars

- Préavis N° 04-2018 – Création d'une garderie dans le quartier des Boverattes – Crédit demandé CHF 815'000.00 ;
- Préavis N° 05-2018 – Acceptation d'une succession ;
- Réponse au postulat de Mme la Conseillère N. Panizzon « Un Guichet Seniors » ;
- Postulat de M. le Conseiller J.-L. Duvoisin « Pour des terrains de jeux plus sûrs » ;

25 avril

- Préavis N° 06-2018 – Chemins de la Métairie et du Pont du Diable – Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles et réaménagements routiers et urbains – Crédit demandé CHF 3'588'000.00 ;
- Préavis N° 07-2018 – Mesures d'assainissement du bruit routier – Crédit demandé CHF 1'410'000.00 ;

30 mai

- Préavis N° 08-2018 – Conservation des ouvrages d'art – Phase 2 – Crédit demandé CHF 900'000.00 ;
- Préavis N° 09-2018 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, première série – Crédit demandé CHF 206'400.00 ;
- Postulat de M. le Conseiller J.-L. Duvoisin et consorts « Pour que Pully s'affiche » ;

20 juin

- Préavis N° 10-2018 – Rapport de gestion 2017 ;
- Préavis N° 11-2018 – Comptes 2017 ;
- Réponse au postulat de de M. le Conseiller J.-L. Duvoisin « Pour des terrains de jeux plus sûrs » ;

- Postulat de M. le Conseiller R. Golay « Un marché avec des sacs recyclables et/ou compostables. Agissons, là où nous pouvons ! » ;
- Rapport annuel de la Commission des Affaires régionales et intercommunales ;
- Rapport relatif à l'Association Sécurité Est Lausannois ;
- Rapport relatif au Conseil intercommunal des taxis.

26 septembre

- Préavis N° 12-2018 – Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine – Demande de crédit d'étude – Crédit demandé CHF 2'220'000.00 ;
- Préavis N° 13-2018 – Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) – Etape 1 – Crédit demandé CHF 4'635'000.00 ;
- Préavis N° 14-2018 – Modification du Règlement du Conseil communal – Réponse à la motion de M. le Conseiller A. Bally ;
- Postulat de M. le Conseiller R. Golay « Un marché avec des sacs recyclables et/ou compostables. Agissons, là où nous pouvons ! » ;
- Rapport annuel de la Commission des Affaires régionales et intercommunales ;
- Rapport relatif à l'Association Sécurité Est Lausannois ;
- Rapport relatif au Conseil intercommunal des taxis.

31 octobre

- Préavis N° 15-2018 – Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy) ;
- Préavis N° 16-2018 – Entretien des aménagements paysagers – Etape 2 – Crédit demandé CHF 1'840'000.00 ;
- Préavis N° 17-2018 – Arrêté d'imposition pour l'année 2019 ;
- Préavis N° 18-2018 – L'Octogone - Théâtre de Pully – Mise en conformité et rénovation du foyer du théâtre – Crédit demandé : CHF 1'175'000.00 ;
- Préavis N° 19-2018 – Terrain des Boverattes-Est : participation aux coûts de mise en décharge des terres – Crédit demandé : CHF 498'000.00.

21 novembre

- Préavis N° 20-2018 – Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate – Crédit demandé CHF 80'000.00 ;
- Préavis N° 21-2018 – Renouvellement de matériel informatique et extension du réseau Fibres optiques – Crédit demandé CHF 1'185'000.00 ;
- Préavis N° 22-2018 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018 – deuxième série – Crédit net demandé CHF 915'400.00 ;
- Motion de Mme la Conseillère N. Privet et consorts « Pour une réelle protection et restauration du patrimoine bâti pulliéran ».

13 décembre

- Préavis N° 23-2018 – Budget de l'année 2019 ;
- Préavis N° 24-2018 – Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2018 à 2022 ;
- Interpellation de Mme la Conseillère M. Thalmann « Réfectoire Arnold Reymond : à quand un réfectoire attractif, adapté aux modes de vie de nos jeunes ? ».

MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2018

- Aucun objet.

Postulats en suspens au 31 décembre 2018

- Postulat de M. R. Carnello et consorts « Pully 2.0 ».

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

Ce rapport de gestion donne une information détaillée et exhaustive des activités de l'Administration durant l'année écoulée, portant sur les tâches courantes effectuées, les prestations à la population, mais aussi l'avancement de nos différents projets.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, quelques éléments peuvent être mis en évidence pour l'année 2018, sans pour autant, bien évidemment, diminuer l'importance de l'ensemble des tâches effectuées par les services.

Suite au décès subit, fin octobre 2017, de notre archiviste Mme C. Bianchi, un nouveau responsable des Archives communales a pris ses fonctions en avril 2018. Sa première tâche a été de dresser un constat objectif et sans concessions de la situation de nos archives communales, puis sur cette base, de définir une véritable politique de gestion documentaire et d'archivage, fixant un cap et des objectifs clairs à moyen et long termes.

Les objectifs définis se déclinent selon trois axes principaux : maîtriser la production documentaire, ce qui signifie gérer et conserver les documents de manière ordonnée afin d'assurer la mise à disposition d'informations fiables et authentiques. Il s'agit également d'améliorer l'accessibilité à l'information en se conformant aux obligations légales, puis enfin de conserver les archives en assurant la préservation de la mémoire de la Commune et de les valoriser par des actions de médiation spécifiques.

La tâche est énorme mais essentielle ; malgré des moyens humains et financiers limités, elle sera entreprise progressivement, en s'appuyant sur les bases solides mises en place par Mme C. Bianchi qui ont amené une réelle maturité du personnel de l'Administration en matière d'archivage.

L'arrivée de notre nouvelle déléguée à la communication a été l'occasion de revoir le positionnement de l'entité au sein de l'Administration et de repenser le fonctionnement de l'équipe en recherchant une plus grande complémentarité dans la répartition des tâches. L'entité Communication est ainsi placée sous la responsabilité du secrétaire municipal, au sein du Service de l'administration générale.

Un accent particulier a été placé sur la communication interne, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines, avec notamment la réalisation complète de cinq petits films destinés à promouvoir l'image de la Ville de Pully comme employeur.

La communication imprimée reste un vecteur important et performant en termes d'audience et de rapport impact/coût. Mais la communication numérique a également été renforcée. En plus de notre site internet communal et de celui consacré aux grands projets, dont les statistiques de fréquentation sont en hausse régulière, nous avons mis en ligne un troisième site consacré aux projets « smart city », par lequel la Municipalité souhaite montrer comment la Ville de Pully s'adapte au nouvel univers numérique et développe ses prestations, ses méthodes de travail, pour améliorer la qualité de vie de la population et des collaborateurs de son Administration.

Enfin, la situation financière de la Ville reste préoccupante, avec une année 2018 qui présente un résultat déficitaire de presque CHF 2 millions, malgré la maîtrise des dépenses sur lesquelles nous pouvons agir. On peut raisonnablement se demander s'il est normal que près du trois quart de nos recettes fiscales soit absorbé par des participations qui nous sont imposées, et quelle est l'autonomie réelle de la Ville avec seulement un quart de ses recettes fiscales à disposition pour couvrir ses propres besoins ?

Il faudra donc trouver une voie qui nous permette d'assumer les dépenses imposées, sans péjorer notre propre fonctionnement et notre capacité d'investir pour le maintien de notre patrimoine et le développement de la ville.

Gil Reichen

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 3 dossiers :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 recours a été rejeté par la Cour de droit administratif et public (CDAP) ;
- 1 recours devant la Justice de Paix a été retiré.

Pour la DUE, 16 nouveaux recours concernant la police des constructions ont été déposés.

Au cours de l'année, 9 causes ont été jugées :

- 8 ont été rejetées ;
- 1 a été déclarée irrecevable.

Par ailleurs, 5 recours ont été retirés.

Au 31 décembre 2018, 9 causes restaient en attente d'un verdict.

La DTSI a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre d'un recours, lequel a été rejeté par la CDAP.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles n'a pas eu d'objet à traiter et, par conséquent, ne s'est pas réunie en 2018.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Parcelles N° 21, 22, 24 et 25 – av. du Prieuré – Cessions gratuites et constitutions et radiations de servitudes (en vue de permettre la réalisation du projet de plan de quartier Clergère Sud – Passage à pied) ;
- Parcelles N° 24 et 25 – av. du Prieuré – Fractionnement, vente et réunion de biens-fonds (en vue de permettre la réalisation du projet de plan de quartier Clergère Sud – Passage à pied) ;
- Parcelles N° 25 et 111 – av. du Prieuré 11, Pl. Verdaine – Cessions gratuites (en vue de permettre la réalisation du projet de plan de quartier Clergère Sud – Passage à pied) ;
- Parcelles N° 150, 2162 et 161 – Pl. de la Clergère, av. de Lavaux 46 et 50 – Constitution de servitude (passage d'une canalisation pour tubes électriques avec droits accessoires de passage et de fouille) ;
- Parcelle N° 482 – ch. des Plateires 4 – Division de biens-fonds – Cession (création d'un trottoir) ;
- Parcelles N° 577, 7472 et 7473 – ch. des Vignes 27 – Cession gratuite (canalisations d'égouts et droit d'introduction) ;
- Parcelle N° 700, 701 et 702 – Rte du Port – Prolongation et modification de droits de superficie ;
- Parcelle N° 837 – av. Général Guisan 25 – Constitution de servitude (canalisations d'égout) ;
- Parcelle N° 1272 et 7474 – av. des Cerisiers 63 – Cession gratuite et constitution de servitude (canalisations d'eau) ;
- Parcelle N° 2034 – ch. de Clair Matin et ch. des Boverattes – Acte constitutif de droit de superficie ;
- Parcelles N° 3227, 3206 et 209 – ch. de Pra Riondet 1/1A, ch. du Pré de la Pierre 2 – Constitution de servitude (passage d'une canalisation de transport des eaux claires) ;
- Parcelles N° 3500 et 412 – ch. de Rennier 6 et 8, ch. du Ruisselet 1/3 – Acte constitutif de servitude foncière (passage à pied et pour tous véhicules) ;
- Parcelles N° 3800, 246, 1605 et 2204 – ch. des Ecureuils 2, ch. Davel 10, ch. du Vigneron 32, ch. de Fontanettaz 5 – Constitution de servitude (armoire électrique et canalisations) ;
- Parcelles N° 7484, 796 et 2251 – av. des Désertes – Cession gratuite d'un bien-fonds (passage à pied et pour toutes canalisations).

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette conférence leur permet d'échanger sur les dossiers impliquant plusieurs services et de coordonner les mesures à prendre.

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil – disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) – qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Intégration

Conformément à sa politique en matière d'intégration (cf. communication N° 5-2011 – « Politique d'intégration à Pully » et réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme S. Collet et consort pour la création d'une commission d'intégration des étrangers résidant à Pully, séance du Conseil communal du 28 octobre 2015), l'Administration porte un regard attentif sur l'évolution de la population pulliérane afin d'agir, le cas échéant, de façon proactive. L'intégration est appréhendée de façon ponctuelle et ciblée, quelle que soit l'origine de la personne concernée, dans le cadre du mandat général du ou des services compétents.

La fonction de répondant communal en matière d'intégration a été rattachée à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cyberadministration

La majorité des prestations dispensées par la Commune dépendent du Canton. De ce fait, leur mise à disposition sur un guichet virtuel implique une concertation et une coordination avec ce dernier. Cela implique également une adaptation des lois et règlements d'application cantonaux et fédéraux, notamment pour tout ce qui concerne le contrôle des habitants.

Les éléments relatifs à la cyberadministration figurent dans le chapitre Service informatique.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le Secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information.

Dans ce contexte, le Secrétaire municipal a été sollicité pour faire partie d'un groupe de travail institué par le Canton sur la révision de la Loi sur le droit de cité vaudois, rendue nécessaire par la nouvelle Loi fédérale sur la nationalité suisse et son ordonnance d'application. Approuvée par le Grand Conseil le 19 décembre 2017, la Loi cantonale révisée, accompagnée d'un règlement d'application, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un total de CHF 59'600.00 en 2018 (CHF 57'600.00 en 2017).

La Municipalité a collaboré avec différents partenaires tels que Nouvelle Planète, Fedevaco, Terre des hommes, Caritas ainsi que la Fondation Jan & Oscar. Elle a notamment soutenu les projets suivants :

- Aide aux femmes et enfants souffrant de malnutrition dans le Soudan du Sud ;
- Aide aux filles et femmes défavorisées au Tchad ;
- Construction d'un centre de soins au Togo ;
- Construction de tentes chauffées pour les sans-abris russes.

TRANSPORTS PUBLICS

Les prestations de transports publics desservant la commune n'ont pas connu de développements particuliers durant l'année, l'offre semblant attractive au regard de leur fréquentation, globalement en hausse.

MANIFESTATIONS

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

Dans la mesure du possible, un membre de la Municipalité assiste à ces manifestations en qualité de représentant des Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale ; font notamment partie des soutiens la mise à disposition à titre gracieux de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, de décorations florales ou encore de locaux. De multiples manifestations ont été organisées par des instances privées à Pully avec le soutien de la Ville, dont notamment :

- Le Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec ;
- Des Milongas (danse de tango argentin en plein air) sur l'esplanade du Prieuré durant le printemps et l'été ;
- La Course à Travers Pully, le tournoi « Graine de foot » et la Fête du Tennis Club ;
- La Petite Fête de la Grand'Rue et le Festival Pully For Kids ;
- 3 représentations en plein air du Théâtre itinérant Transvaldésia ;
- La Fête du Sauvetage et la Semaine du soir du Club Nautique de Pully ;
- Diverses fêtes de quartier.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité a organisé diverses manifestations au cours de l'année dont l'envergure varie :

- La soirée des chefs d'entreprises pulliérans (conférence de M. F. Hohl, Directeur Exécutif de la Fête des Vignerons) ;
- La commémoration de l'anniversaire de la mort du Général Guisan ;
- Le 1^{er} août ;
- Pully en Fête (Nocturnes).

Les traditionnelles « Cartes de visites pulliérannes » ont une nouvelle fois été proposées gratuitement à la population (visite commentée de l'exposition *Hodler et le Léman*, visite des vignes de la Ville de Pully et visite de la Fonderie Arber).

Jumelage Pully – Obernai

Différentes sociétés locales, françaises ou suisses, se sont rencontrées durant l'année, à Pully ou à Obernai.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, qui occupent chacun un poste à mi-temps, fournissent aide et conseils aux différents services de l'Administration. Les domaines juridiques concernés sont ainsi très variés.

L'aide est apportée sous diverses formes. Elle peut consister à effectuer une recherche sur un sujet particulier, à analyser un dossier puis à proposer une solution dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux ou encore à rédiger des correspondances ou tous documents à caractère juridique.

Ci-dessous figurent, à titre d'exemples, quelques-unes des tâches effectuées au cours de l'année 2018.

Avis de droit et recherches

- Conditions d'inscription au registre foncier d'une mention de restrictions de droit public à la propriété ;
- Réparation du préjudice en cas de retard de l'entrepreneur dans le cadre du contrat d'entreprise ;
- Conditions d'utilisation des bandes annonces de film dans le cadre d'une exposition ;
- Examen des bases légales en matière d'affichage politique ;
- Droits des entreprises présentes sur un chantier en matière de panneaux publicitaires ;
- Séances d'information aux propriétaires : conditions de la prise en charge des frais d'interprète pour personnes sourdes ;
- Nécessité d'une nouvelle mise à l'enquête publique en cas de modifications légères du projet ;
- Marchés publics : recherche de jurisprudence relative à la nouvelle procédure de gré à gré comparatif.

Décisions – recours – procédures devant les tribunaux

- Décisions sur opposition en matière d'émoluments pour permis de construire ;
- Opposition contre une taxe de remplacement pour places de stationnement manquantes : suivi de la procédure ;
- Décisions sur opposition en matière de mise en conformité des équipements d'évacuation des eaux ;
- Succession Kainer : suivi des procédures en cours devant les tribunaux ;
- Recours contre une décision en matière de naturalisation ;
- Décisions sur opposition en matière de taxe de raccordement aux réseaux d'eau.

Conventions (rédaction ou analyse)

- Convention de partenariat/sponsoring pour le Musée d'art de Pully ;
- Convention d'organisation avec la Fondation de l'enfance et de la jeunesse ;
- Contrats de prêt d'œuvres d'art au Musée d'art de Pully ;
- Avenants aux contrats de travail dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau règlement du personnel de l'ASEL ;
- Contrats de mandat portant sur le constat et la restauration d'œuvres d'art ;
- Convention de donation en faveur du Musée d'art de Pully ;
- Contrat de reprise d'énergie photovoltaïque avec Romande Energie SA ;
- Contrat de dépôt à long terme entre une fondation privée et le Musée d'art de Pully ;
- Contrat de collaboration entre la Fondation Passeport Musées Suisses et le Musée d'art de Pully ;
- Finalisation de la convention avec la famille des héritiers Ramuz relative à la création d'un espace muséal et constitution de servitude d'usage ;
- Contrats de mise à disposition des stands du 1^{er} août ;
- Convention de collaboration entre le Musée d'art de Pully et l'Université de Lausanne ;
- Convention avec la Fondation IdéeSport concernant le projet « OpenSunday » ;
- Convention avec les Services industriels de la Ville de Lausanne relative à la mise en place d'un service de piquet conjoint ;
- Contrat portant sur le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures radio de l'ASEL ;
- Convention de prêt à usage de la piscine de Pully pour l'organisation d'une silent disco ;
- Convention relative à la gestion des équipements de collecte des déchets du quartier des Boverattes.

Règlements - directives- prescriptions (rédaction ou analyse)

- Règlement du personnel de la nouvelle Organisation Régionale de Protection Civile ;
- Modification d'une disposition du Règlement général de police de l'ASEL ;
- Directive municipale relative à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables du Programme EcoWatt ;
- Modification du Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Divers

- Préavis autorisant la Municipalité à accepter une succession sous bénéfice d'inventaire ;
- Dénonciation au préfet pour violation de la Loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites et du Règlement communal sur la protection des arbres ;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employés ;
- Clause de confidentialité devant être signée par toutes les personnes intervenant sur le chantier du poste de police ;
- Rédaction de courriers en lien avec l'activité d'accueillante en milieu familial ;
- Courriers et suivi de dossiers en matière de recouvrement de factures ;
- Autorisations pour usage accru du domaine public ;
- Courriers de mise en demeure (défaut d'entretien d'une toiture, consolidation d'un mur de soutènement, mise en conformité des équipements d'évacuation des eaux) ;
- Préavis concernant la modification du Règlement du Conseil communal – Réponse à la motion de M. le Conseiller A. Bally ;
- Rédaction de courriers valant avis des défauts ;
- Mise à jour de la procédure d'exécution forcée des travaux en cas de fouille non conforme.

ARCHIVES

Un nouveau responsable des Archives communales, M. M. Saboureau, a débuté ses activités le 1^{er} avril. Après un premier tour d'horizon de l'ensemble des directions, il s'est attelé à définir une politique de gestion documentaire et d'archivage qui doit servir de cadre aux actions qui seront entreprises en matière de record management (archivage courant et intermédiaire) et d'archivage historique.

Locaux d'archivage

De nouveaux Compactus(rayonnages mobiles) ont été installés durant l'été dans le local des Alpes. D'une contenance d'environ 350 mètres linéaires, ils peuvent accueillir les grands formats, tels que les plans ou affiches roulés.

Reprise des archives historiques

La section contemporaine des archives historiques, jusqu'à fin 1989, utilisant une classification thématique, a été clôturée. Les archives du Conseil communal, de la Direction des écoles et de la Police ont été triées, inventoriées, classées et reconditionnées. Leurs inventaires ont été mis à disposition sur internet.

Les archives déposées depuis 1990 sont classées dans un nouveau fonds contemporain, utilisant la cotation continue. Avec ce nouveau classement, l'utilisation de bordereaux de versement et d'élimination est désormais systématique et permet de tracer avec exactitude les entrées et sorties d'archives.

Entrées

Le fonds des archives communales s'est accru en 2018 de 20 mètres linéaires supplémentaires. Sept versements ont eu lieu, provenant du Bureau des naturalisations, du Service des finances, du Service des ressources humaines, du Secrétariat municipal et de la DUE.

Deux nouveaux fonds d'archives privées ont été acceptés : celui de l'Ecole de musique de Pully et celui de l'Association Entraide Seniors Pulliérans.

Les Archives ont également fait l'acquisition de plusieurs numéros de la revue L'Echo Illustré, comprenant des articles sur Pully.

Sorties

En 2018, 17 mètres linéaires d'archives ont été détruits. Cela concerne l'Office de la population, le Service des finances, la DJAS, la DTSI et la DDGS.

Recherches

Cette année encore, les Archives ont été largement sollicitées. À l'interne, c'est près de 20 demandes représentant 20 heures de travail et une quarantaine de dossiers consultés. À l'externe, 30 demandes ont fait l'objet de recherches. Les plus marquantes concernent l'inauguration du Collège de Mallieu ou encore l'histoire des Teintureries Lyonnaises.

Record management

Le responsable des Archives a étroitement collaboré avec le Service informatique en vue du déploiement progressif de la gestion électronique des documents (GED). Il a notamment contribué à la rédaction de la documentation du logiciel et des procédures de déploiement.

Au sein des directions, les plans de classement et les calendriers de conservation ont été révisés ou nouvellement créés pour la DJAS, le Service des ressources humaines, la Communication et les Archives. Cette tâche sera poursuivie avec les autres directions et services au fur et à mesure du déploiement de la GED.

OFFICE DE LA POPULATION

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2018

	Nombre	Taux
Suisses (dont 1'512 bourgeois de Pully)	12'424	67.92 %
Etrangers	5'869	32.08 %
Total	18'293	100 %
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	198	
Nombre de ménages	8'550	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 121 nationalités différentes.

Selon le logiciel du registre des habitants de l'Office communal de la population, le nombre total d'habitants est de 18'293 au 31 décembre 2018 (y compris les étrangers en court séjour, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc.).

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 18'336 au 31 décembre 2018 (non compris les étrangers en courts séjours). Pour mémoire, les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 45 ans)

Âge	Nombre	Taux
0-19 ans	3'584	19.60 %
20-39 ans	4'423	24.18 %
40-64 ans	6'101	33.45 %
65-79 ans	2'801	15.31 %
80-89 ans	1'113	6.08 %
90 et plus	271	1.48 %
Total	18'293*	100 %

* Ensemble de la population y compris personnes en résidence secondaire, frontaliers, etc.

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
2007	1'563	184	183	1'523	16'730
2008	1'709	158	173	1'550	16'884
2009	1'620	191	149	1'439	17'078
2010	1'780	225	153	1'618	17'208
2011	1'770	170	176	1'634	17'433
2012	1'927	171	135	1'722	17'479
2013	1'860	198	163	1'764	17'685
2014	1'724	178	157	1'742	17'767
2015	1'789	165	146	1'623	17'961
2016	1'959	180	172	1'825	18'116
2017	1'627	167	184	1'356	18'180
2018	1'979	183	160	1'990	18'293

Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 2'761 permis d'établissement et de séjour.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'001 électeurs au 31 décembre 2018

10'432	suisses, dont	5'800	femmes et	4'632	hommes
1'569	étrangers, dont	779	femmes et	790	hommes

Contrôle de listes de signatures : 10 initiatives fédérales et 3 référendums fédéraux représentant 4'734 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

442 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2018.

NATURALISATIONS

En 2018, la Commission extraparlamentaire de naturalisation a tenu 11 séances d'audition et entendu entre 6 et 8 candidats à chaque séance.

81 dossiers de naturalisation ordinaire (art. 8 de la Loi sur le droit de cité vaudois - LDCV) ont été traités sur le plan communal et transmis au Service cantonal de la population pour la suite de la procédure (68 en 2017)

Par ailleurs, 199 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully, y compris ceux bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage selon l'art. 27 LDCV (148 en 2017).

En date du 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi sur la nationalité suisse (LN) ainsi que la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) sont entrées en vigueur.

Parmi les principaux changements figurent l'obligation d'être titulaire d'un permis d'établissement (permis C), d'avoir résidé au minimum 10 ans en Suisse (dont 2 ans dans le Canton de Vaud), d'avoir des connaissances suffisantes en français (oral et écrit) et de se soumettre à un test de connaissances.

Les requérants débutent leur procédure de demande de naturalisation en déposant leur dossier auprès du Service cantonal de la population (SPOP) qui se charge de contrôler que ce dernier est bien recevable. Si tel est le cas, il le transmet à la commune de domicile pour la suite de la procédure.

Le bureau des naturalisations de la Ville de Pully a reçu les premiers dossiers selon le nouveau droit en août 2018 et a défini un nouveau processus de traitement de ceux-ci, sur la base des nouvelles dispositions légales.

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.

Le traitement du vote par correspondance consiste à ouvrir l'enveloppe de transmission et à en extraire son contenu, soit la carte et l'enveloppe de vote, cette dernière n'étant pas ouverte avant le jour du scrutin.

Sur recommandation de l'Etat de Vaud, l'Administration communale prend contact, lorsqu'il en est encore temps, avec les électeurs n'ayant pas correctement rempli leur carte de vote pour les inviter (près d'une cinquantaine par scrutin) à passer corriger leur erreur.

Conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques, dès et y compris l'ouverture des enveloppes de transmission, la gestion des votes reçus par correspondance est assurée par deux personnes au moins, assermentées par la Municipalité.

Gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine

Afin de conserver un contact privilégié avec les partenaires, la gestion du portefeuille des assurances choses et du patrimoine est assurée par le Greffe. Ce dernier apporte un soutien technique au Service des ressources humaines, en charge de la gestion du portefeuille des assurances de personnes.

Une douzaine de sinistres a été déclarée aux différents partenaires durant l'année (principalement dans le domaine de la responsabilité civile et de la responsabilité civile des véhicules).

Nonagénaires, centenaires

En 2018, 58 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (26 hommes et 32 femmes) et 4 personnes leur 100^e anniversaire (3 femme et 1 hommes). Durant l'année, la Municipalité a rendu hommage à 36 de ces aînés en leur rendant visite.

A ces occasions, la délégation municipale remet une lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Pour les centenaires, la délégation municipale participe à la cérémonie organisée par la Préfecture et leur remet une lettre de félicitations et un bouquet de fleurs.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2018, 406 cartes ont été vendues (353 en 2017).

Passeport Vacances

Le Passeport Vacances de la Région Lausannoise s'est déroulé durant 2 semaines en juillet et 2 en août. Il offre aux enfants de 9 à 15 ans le libre parcours sur l'ensemble du réseau Mobilis de la région, 3 entrées de cinéma et l'entrée gratuite dans les piscines de la région ainsi que de nombreuses activités.

1'649 enfants ont participé à l'édition 2018 (dont 131 pulliérans) profitant des quelque 280 activités organisées par les communes membres (dont une dizaine par la Ville de Pully, le Musée d'art de Pully et le SDIS Ouest-Lavaux). 549 enfants (dont 42 pulliérans) ont opté pour le Passeport farniente (sans les activités).

L'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise, qui regroupe 38 communes, est présidée par M. S. Chevalier, responsable du Greffe municipal de Pully.

COMMUNICATION

Au 31 décembre 2018, la Communication totalise 3.3 ETP.

Dans sa séance du 13 décembre 2017, la Municipalité a pris la décision, suite au départ de Mme N. Lude, cheffe du Service de la communication, de supprimer ce Service en tant que tel, et de créer au 1^{er} janvier 2018 l'entité « Communication » placée sous la responsabilité du secrétaire municipal et rattachée au Service de l'administration générale.

Le poste de 80 % est conservé, sous le titre de « Délégué à la communication ». Les tâches à accomplir restent en effet globalement les mêmes, seule la supervision subissant un changement. Ce poste a été mis au concours et Mme J. Beaud Turin engagée au 1^{er} juin 2018.

Les actions de communication sont en adéquation avec la politique et stratégie de communication de la Municipalité. Elles font l'objet d'un contrôle régulier en termes d'audience, de pénétration et d'efficacité. Les mesures correctives qui s'imposent sont prises.

Le travail de communication interne, parfois moins visible, reste néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges de l'équipe, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

Durant l'année 2018, trois grands projets sont à noter concernant la communication interne. Ils ont été menés à bien en collaboration avec les ressources humaines :

- Refonte complète du journal du personnel, le Persinfo : au niveau du contenu, de la mise en page, du comité de rédaction et du mode de distribution ;
- Refonte de la brochure d'accueil aux nouveaux employés ;
- Réalisation (écriture, tournage, montage, post-production) de cinq petits films d'environ 2 minutes chacun (pour les réseaux sociaux) pour promouvoir Pully comme « marque employeur ».

Communication corporate

Le grand projet portant sur l'ensemble des actions de communication de la Ville en 2018 a été l'implémentation du nouveau logo de l'Administration communale : développement de nouveaux modèles Word, mise à jour des modèles Word et Excel de chaque Service, mise en place d'une nouvelle signalétique sur les véhicules et les bâtiments administratifs, uniformisation du logo sur les tenues de travail, mise à jour des supports de communication, impression de nouvelles cartes de visites, etc.

Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Communiqués de presse et revue de presse

17 communiqués de presse ont été rédigés et envoyés en 2018 (24 en 2017). Au total, 231 articles de presse (générés par les actions de communication) sont parus au sujet de Pully (135 en 2017) en 2018.

En croisant le nombre total d'articles parus avec le lectorat des titres régionaux, les actions de communication presse ont permis de toucher plusieurs millions de lecteurs. En termes d'efficacité, ce vecteur de communication est l'un des plus performants, d'une part du point de vue de l'audience et de la pénétration des supports, et d'autre part, d'un point de vue financier, les coûts de diffusion de l'information étant nuls.

La revue de presse quotidienne, destinée aux collaborateurs, est assurée par la Communication, qui n'a pas toujours connaissance des reportages radiophoniques ou télévisuels, ces derniers n'étant donc pas recensés. Au total, 1'404 articles ont été enregistrés dans la base de données et envoyés à la liste de diffusion.

Les journalistes assistent régulièrement aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par la Communication.

Annonces dans la presse

En 2018, 7 annonces ¼, ½ et pleine page créées pour les services de l'Administration ont paru dans la presse (7 en 2017). Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, est paru 4 fois en 2018 (mars, juin, septembre, décembre). Il est imprimé à 11'000 exemplaires dont 9'700 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully.

Brochure Bienvenue à Pully

Cette publication se veut une synthèse d'informations utiles pour les nouveaux habitants qui en reçoivent un exemplaire lors de leur passage à l'Office de la population, C'est un support de communication peu coûteux : la totalité du document, de la conception graphique à la distribution, en passant par la production, est assurée à l'interne et il n'existe pas de stock.

Agenda des manifestations

L'agenda recense mensuellement les événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal. Il est diffusé ainsi :

- Envoyé à une centaine de commerçants, artisans, cafés de Pully, secrétariats des écoles, au Conseil communal et à la presse ;
- Affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville ;
- Relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site Internet communal.

Imprimés pour les services

En 2018, la Communication a créé 56 supports (flyers, affiches, brochures, signets pour les livres, annonces presse, sets de tables, etc.) : 19 pour DAGF, 17 pour DDGS, 8 pour DJAS (y compris Sécurité publique), 10 pour DTSI et 2 pour la DUE.

Cartes de visite

Avec la refonte de l'identité corporate, décision a été prise de réaliser et d'imprimer désormais toutes les cartes de visite des collaborateurs de la Ville à la Communication. Cela a représenté 109 cartes en 2018. Le travail de contrôle des titres et fonctions a été mené à bien en amont avant impression avec le soutien des ressources humaines.

Brochure d'activités pour les élèves des écoles

En 2018, la Communication a repris la gestion de cette brochure, distribuée dans les toutes classes des établissements primaires et secondaires de Pully, Belmont et Paudex. Cela représente le contact avec la dizaine de prestataires proposant des activités, le suivi avec les directeurs des établissements et la mise en page, impression et distribution de la brochure.

Communication numérique

Intranet communal

L'Intranet est régulièrement mis à jour en fonction des news à publier et des documents internes à intégrer. En 2018, 187'344 pages ont été vues par 4'578 visiteurs pour une durée moyenne de 5 minutes par visite.

Site internet communal www.pully.ch

Vecteur principal de communication numérique de la Ville, ce support est modulable et extrêmement réactif (informations actualisées quotidiennement). Le site a été conçu pour répondre au plus près à la norme en cyberadministration eCH-0049 en vigueur pour les portails des autorités. Il est compatible W3C (standards d'accessibilité web pour les personnes handicapées). Il est également compatible sur supports mobiles (smartphones, tablettes).

Les statistiques de fréquentation sont en augmentation par rapport à 2017 avec 117'667 visiteurs (114'500 en 2017) et 408'650 pages consultées (383'300 en 2017), 1,96 pages vues par visite (1.91 en 2017) pour une durée moyenne de 1 minute 18 par visite. Les pages les plus visitées sont : piscine(s), offres d'emploi, horaires de la déchèterie de la Perraudettaz, Office de la population.

La vocation « informative » de ce site est une réussite : l'internaute trouve l'information désirée rapidement et en peu de clics.

Site internet dédié aux projets smart city (smart.pully.ch)

La Municipalité a dévoilé le 24 septembre 2018 un site internet dédié aux projets « smart city » de la ville. La numérisation, dynamisée par le développement du smartphone, de l'internet des objets et du big data, transforme actuellement des pans entiers de notre société et de notre économie. Parce qu'elles sont le théâtre-même des changements en cours (dans le domaine de la mobilité par exemple) ou parce qu'elles ont avec elle de nouvelles possibilités d'améliorer leurs services, les villes sont directement touchées par la numérisation.

Sur le nouveau site smart.pully.ch, la Municipalité montre comment Pully s'adapte à ce nouvel univers et développe ses prestations et méthodes de travail pour améliorer la qualité de vie de la population et des collaborateurs de son administration.

Actuellement, une vingtaine de projets contribuant à rendre la Commune plus efficace, pratique et conviviale y sont présentés. Ces projets touchent des thèmes et domaines variés : services (e-tickets de piscine, commande de vin en ligne, e-permis de fouille), infrastructures (logiciel de gestion du réseau d'eau), mobilité (observatoire de la mobilité), administration (visas électroniques, télétravail, télégestion des bâtiments), citoyenneté (démarche participative numérique) ou encore le lien social dans les quartiers (quartiers solidaires, e-agenda).

Le site s'adresse à tous les publics intéressés par les thématiques de la ville et du numérique : habitants et collaborateurs bien sûr, mais aussi chercheurs, cantons, communes, etc. Avec cette plateforme informative, Pully aspire à mettre en place des collaborations avec d'autres villes, mais aussi à créer des ponts entre des partenaires institutionnels, privés et académiques. Le but ? Poursuivre la recherche et le développement de solutions innovantes dans un esprit de coopération.

Site internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Ce sous-site a pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pulliérans et leur état d'avancement. Regroupés en 4 catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers. Le site est compatible sur supports mobiles (smartphones, tablettes). Il est géré et mis à jour par la Communication.

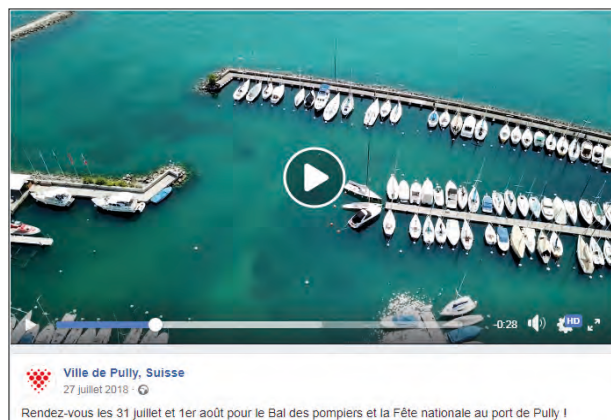
Les utilisateurs peuvent réagir et questionner sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page. En 2018, la Communication a traité 18 formulaires de contact (10 en 2017) envoyés par des internautes. La plupart des questions concernait l'un ou l'autre des 10 projets en ligne.

Les statistiques de fréquentation sont en augmentation : 3'124 visites en 2018 (1'529 en 2017) tandis que le nombre de pages vues reste plutôt stable : 10'979 pages vues (7'235 en 2017). En moyenne, 2.7 pages sont vues par visite (3.6 en 2017) pour une durée moyenne de 2 minutes.

Page Facebook « Ville de Pully, Suisse »

La page « Ville de Pully » a gagné 450 likes pour arriver à un total de 2'811 mentions « J'aime » (2'361 en 2017). Environ 1'400 personnes sont touchées en moyenne à chaque publication (1'900 en 2017). Ces publications ont atteint près de 500'000 personnes au cours de l'année via ce média gratuit. 163 contenus (tous types confondus) ont été publiés durant l'année (218 en 2017), dont 4 publications sponsorisées (payées) pour atteindre une plus grande portée (ce qui représente + 3'400 vues par publication en moyenne).

Certains événements choisis de la Bibliothèque Médiathèque et du Café-Théâtre de la Voirie sont désormais promus sur la page de la Ville, en entente avec les responsables.



La publication ayant eu la plus grande portée a touché 14'749 personnes. Il s'agit d'une vidéo du port et du Quai Milliquet, filmés depuis le ciel. Celle-ci a été vue plus de 6'700 fois et a obtenu 297 likes sur le post et via les partages (70 partages).

Page Facebook « Cave de Pully »

Créée en 2013, la page compte 192 mentions « J'aime » au 31 décembre (181 en 2017). Il y a eu 4 publications en 2018 (9 en 2017) pour une portée moyenne de 750 personnes.

Instagram

La page Instagram a été lancée le 25 mai et compte un peu moins de 300 abonnés au 31 décembre. 27 photos et vidéos ont été publiées. Des stories (vidéos ou publications éphémères de 24 heures) sont aussi régulièrement publiées (minimum 1 fois par semaine).

Un concours a été organisé du 11 au 15 juin : une centaine de participants y a pris part et 5 gagnants ont été tirés au sort. Ceux-ci ont gagné un sac estampillé « Ville de Pully ».

Écrans d'information embarqués dans les bus tl

La Communication exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis novembre 2015. La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant

son territoire (bus N° 4 – 7 – 8 – 9 – 25 – 47 – 66). La Communication se charge de sélectionner et produire les visuels ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA.

6 campagnes ont été publiées en 2018 pendant 16 semaines au total. Elles portaient sur :

- Don du sang (mars)
- Fête des voisins
- Nouvelle identité graphique de la Ville de Pully
- 1^{er} août
- Smart city
- Pully en Fête

La pénétration de ce support gratuit est très élevée et représente plusieurs millions de contacts par année.

Action de relations publiques

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au Conseil communal. Les relations publiques sont, d'une façon générale, l'ensemble des efforts organisés et suivis destinés à créer, maintenir et développer un climat de compréhension et de confiance mutuelles à l'interne, mais aussi dans l'opinion publique et parmi les publics directement ou indirectement concernés.

Pully Smart City

Organisé en collaboration avec l'OFEN (Office fédéral de l'énergie) et la DTSI, ce congrès a rassemblé plus de 200 personnes au Théâtre de l'Octogone. La Communication a géré les contacts presse et les demandes d'interview avec les orateurs.

Séance d'information « Axes Forts »

Organisé en collaboration avec la DTSI et l'agence Plates-Bandes, cet événement avait pour but de présenter les futurs aménagements liés au projet de mobilité des Axes Forts lors d'une après-midi d'information dans les rues de Pully et à la Maison Pulliérane.

Hôtel de ville/Villa romaine

Réalisation des supports de communication pour les séances d'information destinées au Conseil communal.

Fête du 1^{er} août

Pour cette édition 2018, aucune agence événementielle n'a été engagée, l'équipe de la Communication ayant repris intégralement la logistique de cet événement, à savoir :

- le montage des bars pour les soirs du Bal des pompiers et de la Fête nationale, le démontage après les festivités ainsi que le recrutement et la gestion du staff ;
- le recrutement et la gestion du staff du 1^{er} août ;
- la sélection et le recrutement des stands de nourriture et boisson pour les deux soirs ;
- la sécurité sur la place de fête les deux soirs ;
- le repas de la Municipalité et les divers apéritifs officiels du 1^{er} août ;
- la gestion des bars le soir du 1^{er} août.

Le feu d'artifice musical d'une vingtaine de minutes, confié à Sugyp SA, a été très apprécié.

Pully en Fête

Organisée le 12 décembre, en collaboration avec le Kiwanis-Club de Pully, PPPB, Police Est Lausannoise et les services de l'Administration. Marché artisanal, organisé par Mme A. Jaquier Diday, présence du Père Noël, concert de Noël à l'église du Prieuré par l'École de Musique de Pully, parc animalier, balades à poneys et traditionnelle ouverture de la Cave de Pully ont animé la pl. d'Obernai. La Maison Pulliérane a ouvert ses portes à la raclette du Kiwanis, à midi et le soir, et à la collecte des jouets.

Reportages photo et vidéo

La Communication est régulièrement sollicitée pour couvrir tous types d'événements (rapport annuel des 3 corps sécuritaires, soirée des chefs d'entreprise, soirée du personnel, bouquets de chantiers, vernissages, photos officielles, etc.). Elle gère ensuite, si besoin, la publication du contenu sur les réseaux sociaux et l'envoi des photos à la presse.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Ville de Pully comprend quatre institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles : la Bibliothèque Médiathèque communale, les Musées de Pully (Musée d'art et ArchéoLab - Villa romaine), le Café-Théâtre de la Voirie et L'Octogone - Théâtre de Pully.

A la fin 2018, en présence du syndic, du secrétaire municipal et de la déléguée à la communication, les responsables de ces quatre institutions se sont réunis pour faire le point sur leurs activités respectives. Une démarche a été initiée pour développer de meilleures synergies entre ces institutions et renforcer le positionnement de la Ville de Pully en matière culturelle. Cette démarche se poursuivra en 2019 avec la définition d'actions concrètes allant dans ce sens.

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

L'année 2018 a permis à la Bibliothèque Médiathèque de renforcer sa présence dans le paysage culturel de la région, notamment à travers la consolidation de son programme d'animation et de médiation culturelle.

L'intérêt croissant du public pour l'institution a engendré la multiplication du nombre d'événements proposés, alors qu'en parallèle, les collections de la Bibliothèque Médiathèque ont continué à être enrichies de nouveaux documents.

Durant l'année, la Municipalité a décidé de proposer la gratuité du prêt au public dès le 1^{er} janvier 2019. Cette décision témoigne d'une volonté d'ouverture du service à la population et d'un ancrage spécifique autour du livre. Une réflexion a été aussi entreprise autour de la stratégie de l'institution et de ses perspectives de développements futurs.

Service au public

Durant l'année, 2'027 livres, 635 numéros de revue, 467 CD et 569 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. A fin décembre 2018, 38'029 livres, 9'523 CD, 6'087 DVD, 80 CD-rom et 1'465 revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 55'184 documents.

Depuis 2014, la Bibliothèque Médiathèque met à disposition un service de prêt d'eBooks pour ses usagers adultes via la plateforme e-Bibliomedia. Ce service est actuellement utilisé par 148 personnes disposant d'un abonnement actif. Le catalogue eBooks peut ainsi être vu comme un complément à l'offre physique de documents.

Lieu d'accueil privilégié, la Bibliothèque héberge en ses locaux deux groupes de lecture, issus des projets de quartiers solidaires de Pully-Nord et de Pully-Sud.

Elle met aussi ses espaces à disposition de la Ludothèque de Pully lors de soirées dédiées au jeu.

Statistique des prêts (2016-2018)

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2016	233	26'213	22'044	75'251	113	95	323	123'508	531
2017	228	25'609	20'805	74'455	112	91	327	120'869	530
2018	227	24353	18'140	76'225	107	80	336	118'718	523

Nbr de prêts CD : 6'226 (-1'004) Nbr de prêts DVD : 12'211 (-1'690) Nbr de prêts eBooks : 1'776 (+408)

La légère diminution du nombre de prêts s'explique entre autres par le fait que les usagers empruntent moins de documents que dans le passé. C'est une tendance qui est constatée dans la plupart des autres institutions de lecture publique, mais qui se retrouve largement compensée par la diversification des services proposés au public, notamment par une offre de médiation culturelle de plus en plus importante.

Néanmoins, avec une moyenne de plus de 500 prêts quotidiens, la Bibliothèque Médiathèque reste sereine par rapport à cette évolution.

En effet, la gestion des collections demeure au cœur du fonctionnement de l'institution. Ainsi, malgré une diminution du nombre de prêts de CD et DVD, l'institution continue à développer ce type de collections, soucieuse de maintenir une offre variée et de qualité.

Il convient aussi de signaler que la mesure prise pour supprimer la cotisation annuelle dès 2019, et ainsi attirer de nouveaux publics, devrait vraisemblablement favoriser une augmentation des prêts annuels.

Pour 2018, la Bibliothèque a compté 2'069 emprunteurs actifs, sans compter les couples ou familles qui peuvent utiliser parfois un même compte.

La part de Pulliérans représente plus de la moitié de ces usagers.

Médiation culturelle

Les animations et la médiation culturelle occupent désormais une part importante de l'activité annuelle de la Bibliothèque Médiathèque, avec une offre d'activités en constante évolution.

Par manque de temps, l'institution peine cependant à développer des projets de médiation d'envergure et se limite pour l'instant à des événements ponctuels. Cette situation témoigne d'un besoin lié à l'évolution des métiers de la lecture publique. En effet, il s'agit dorénavant de renforcer la cohésion sociale entre les différentes catégories de publics et de promouvoir l'institution au rang d'entité culturelle à part entière.

Véritable espace de vie et d'échange, la Bibliothèque Médiathèque rêve d'un ancrage fort dans le paysage culturel pulliéran. Le succès d'événements récurrents comme le « Samedi des bibliothèques », la « Fête de l'été » ou encore « LirOparc » témoignent de l'importance réelle de ces interactions pour la population.

Parmi les événements notables de cette année 2018, citons la rencontre littéraire passionnante avec l'écrivain Bruno Pellegrino, la projection à guichet fermé de « L'ordre divin » au cinéma CityClub à l'occasion de la Journée mondiale des droits des femmes, ou encore l'incroyable performance du chanteur-guitariste Louis Jucker lors de la Fête de l'été.

En début d'année, un projet participatif inédit, réunissant 7 participants, a abouti à la mise en place d'une exposition intitulée « Le livre, compagnon de voyage ». Un projet couronné de succès qui démontre l'intérêt de promouvoir de telles démarches participatives.

À l'occasion d'une journée culturelle organisée en collaboration avec l'association METAFOR, le public de la Bibliothèque Médiathèque a pu échanger avec des personnes migrantes et profiter de spécialités culinaires originales.

Plusieurs ateliers pratiques ont été proposés durant l'année, en marge des différents clubs et groupes de lecture, animés par les bibliothécaires, sans oublier de nombreux événements récurrents qui viennent aussi rythmer l'année.

Durant les deux premières semaines de fermeture estivale, une bibliothèque hors-murs a été installée dans la campagne Guillemain pour le projet « LirOparc », proposant une activité quotidienne à destination du jeune public. Comme d'usage, plus de 500 « livres voyageurs » ont été déployés à la piscine de Pully-Plage et dans les caissettes d'échange durant la fermeture estivale de la Bibliothèque Médiathèque.

MUSÉES DE PULLY

L'année 2018 est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire des Musées de Pully. Le Musée d'art et l'ArchéoLab ont en effet vécu un millésime record en termes de fréquentation, de médiatisation et de renommée. Ce bilan est dû au succès de l'exposition *Hodler et le Léman* mais aussi à celui des deux autres expositions remarquables des Musées de Pully, *Le cinéma s'affiche* au Musée d'art et *Archéonimaux* à l'ArchéoLab.

Ces trois manifestations, qui ont été visitées par le public le plus nombreux que les Musées de Pully aient jamais accueillis, permettent de constater que la fréquentation s'accroît d'une manière générale et que d'importantes retombées dans la presse ont fait connaître, non seulement les Musées de la Ville de Pully, mais également la Ville de Pully elle-même.

Il peut être clairement établi qu'un tournant s'opère pour les deux institutions et, plus précisément, pour le Musée d'art qui, par le développement de son rayonnement, pourra passer fièrement le cap de ses 70 ans en 2019.

Les expositions au Musée d'art

Hodler et le Léman. Chefs-d'œuvre de collections privées suisses **15 mars – 3 juin 2018**

Réalisée en étroite collaboration avec les Archives Jura Brüscheiler, pôle de compétences dédié à Ferdinand Hodler, l'exposition *Hodler et le Léman. Chefs-d'œuvre de collections privées suisses*, présentée du 15 mars au 3 juin 2018 au Musée d'art de Pully, a rencontré un succès retentissant. Si le public habituel du Musée, local et régional, a répondu présent et s'est déplacé en grand nombre pour voir l'exposition, de nouveaux visiteurs, alémaniques et étrangers, ont découvert le Musée et la Ville de Pully pour la première fois. Cette exposition constitue le plus grand succès public de l'histoire de l'institution avec le nombre de 26'462 visiteurs.

L'important succès de l'exposition est notamment lié à de prestigieux prêts consentis par des amateurs d'art de premier plan. De célèbres collectionneurs suisses, parmi lesquels on peut citer l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher, ont en effet accepté de confier leurs toiles au Musée d'art le temps des 12 semaines d'exposition.

Cette manifestation de grande ampleur a représenté un vrai défi pour le Musée, qui a mis en place de nombreux outils nécessaires à la bonne tenue de l'exposition et qui constituent autant d'investissements pour le futur : renforcement de la sécurité (gardiennage, vidéosurveillance et alarmes), nouvel espace d'accueil, billetterie en ligne, dispositif de comptage des visiteurs, etc.



Vues de l'exposition Hodler et le Léman © Musée d'art de Pully

Le cinéma s'affiche. 100 ans d'affiches des collections de la Cinémathèque suisse 13 septembre – 16 décembre 2018

A l'occasion du 70^e anniversaire de la Cinémathèque suisse, le Musée d'art s'est associé à l'institution nationale pour réaliser une exposition retraçant un siècle d'affiches iconiques du cinéma. Présentée entre le 13 septembre et le 16 décembre 2018, l'exposition *Le cinéma s'affiche* a rencontré un franc succès auprès d'un large public.

Reconnue comme l'une des plus importantes institutions au monde consacrées à la conservation du patrimoine cinématographique, la Cinémathèque suisse a fortement contribué à la réussite de cette exposition en mettant à disposition du Musée sa prestigieuse collection de plus de 50'000 titres de films et de plusieurs centaines de milliers d'affiches.

Initiée à l'occasion de l'exposition, cette prestigieuse collaboration a permis au Musée d'art de s'ouvrir à une nouvelle discipline artistique : le cinéma. À la croisée des disciplines, l'affiche de film a été regardée à travers le prisme de l'histoire de l'art et de l'histoire du cinéma, mais également à travers une lecture sociologique assurée par le co-commissaire de l'exposition, Gianni Haver, professeur de sociologie de l'image à l'Université de Lausanne.

Présenté pour la première fois sur les murs du Musée d'art, le 7^e art a su attirer le public d'habités du Musée d'art, mais également les nombreux amateurs de cinéma de la région. Couronnée par un succès tant public que médiatique, cette exposition a donné de nouvelles pistes au Musée d'art. Toutefois, l'ouverture du Musée au cinéma a posé de nouveaux défis, notamment en termes de droits d'auteur et de technique.



Vues de l'exposition *Le Cinéma s'affiche* © Musée d'art de Pully

L'exposition à l'ArchéoLab

Archéonimaux

23 septembre 2017 – 16 décembre 2018

Inaugurée en septembre 2017, l'exposition *Archéonimaux* a été présentée au public pendant toute l'année 2018 et s'est révélée être un succès à plus d'un titre.

Premièrement, en termes de fréquentation, grâce à un nombre inespéré de visiteurs. L'exposition a ainsi attiré plus de 12'500 personnes, un record pour l'institution. Hormis les activités destinées aux enfants, il faut relever le succès rencontré par le brunch-conférences organisé le 4 novembre 2018 pour un public adulte. L'intérêt exprimé par les visiteurs pour ce type d'événements encourage à les programmer plus fréquemment à l'avenir.

Deuxièmement, en raison de l'efficacité du partenariat établi avec une prestigieuse fondation. Organisée en collaboration avec la fondation Gandur pour l'art, l'exposition a en effet permis de travailler avec un organisme réputé pour son exigence quant au prêt de la collection de l'homme d'affaire genevois Jean Claude Gandur. L'équipe de la fondation et M. Gandur lui-même ont été enchantés par la collaboration et souhaitent réitérer celle-ci avec les musées de Pully dont ils ont souligné le professionnalisme.

Enfin, pour la première fois, l'ArchéoLab a dépassé l'exposition d'archéologie classique pour aborder une problématique d'actualité : la relation entre homme et animal. Ce type d'approche qui permet de faire intervenir l'archéologie dans les débats de société a prouvé son potentiel et le souhait est de continuer à explorer cette voie dans les expositions à venir.



Vues de l'exposition *Archéonimaux*, © ArchéoLab

Acquisitions et donations

En matière de donations et de dépôts, la collection du Musée d'art n'a pas été complétée en 2018, mais de nombreuses promesses de dons ont été reçues et seront soumises à la Municipalité au cours de l'année prochaine.

Communication

L'année 2018 a représenté un jalon important également en termes de communication. Le dispositif de communication habituel (affichage de rue, flyers, newsletters, mailings, annonces, etc.) a été sensiblement augmenté afin de garantir une visibilité maximale des expositions au Musée d'art et à l'ArchéoLab. En ce qui concerne la presse, les retombées ont été considérables et on a pu remarquer très clairement un « avant » et un « après » Hodler. Il est possible d'affirmer que l'exposition *Hodler et le Léman*, directement suivie de l'exposition *Le cinéma s'affiche* ont permis de positionner le Musée d'art de Pully comme un acteur désormais incontournable de la scène artistique régionale.

En termes de communication, les points principaux suivants peuvent être relevés :

La présence sur les réseaux sociaux, principalement Facebook et Instagram, a connu une croissance significative. Le profil Instagram est désormais régulièrement agrémenté de « stories » et la présence sur Facebook a été considérablement renforcée et diversifiée. Grâce à de nouvelles compétences en interne, des séries de petites capsules filmées sont postées régulièrement et font la part belle aux principaux intervenants de chaque exposition, mettant en avant leurs « coups de cœur ». Le nombre de followers du Musée d'art est passé de 1'850 à 2'320 en 2018 et l'ArchéoLab a dépassé les 500 followers. La stratégie de communication pour les années à venir visera à augmenter encore la présence et la visibilité sur les réseaux sociaux pour les deux institutions.

Un important dispositif a été mis en œuvre autour des deux grandes expositions au Musée d'art en vue d'augmenter la visibilité dans la presse. Avec une septantaine d'occurrences pour *Hodler et le Léman* et plus d'une trentaine pour *Le cinéma s'affiche*, la presse, tant quotidienne que spécialisée, s'est fait l'écho du grand succès des deux expositions. Les médias locaux et régionaux, mais également nationaux avec des articles dans des quotidiens alémaniques prestigieux (Neue Zürcher Zeitung, Basler Zeitung) se sont fait le relais de l'exposition consacrée à Hodler, parfois sous la plume de grands spécialistes. A l'international, des comptes rendus ont été recensés dans quelques médias français et britanniques. Une importante présence dans la presse en ligne ainsi que sur les ondes de la RTS et des occurrences télévisuelles ont complété une couverture presse très diversifiée et unanimement positive.

Troisième aspect majeur et incontournable de la communication des Musées : les partenariats. En effet, au gré des partenariats conclus dans le cadre des expositions (Archives Jura Brüscheiler, Cinémathèque suisse, Fondation Gandur pour l'art) les échanges de visibilité entre institutions ont contribué de manière significative à une large diffusion des informations et à un accroissement de la notoriété des deux musées. Le croisement des réseaux de diffusion (newsletters, partages sur les réseaux sociaux, distribution de flyers, relations médias) a permis d'étendre la visibilité et la notoriété des Musées au-delà des canaux habituels. L'effort se poursuivra en 2019, notamment avec un important partenariat avec le Musée cantonal de géologie dans le cadre d'une exposition conjointe, avec la Résidence d'artistes La Becque et avec l'EDEHA (Ecole de Design et Haute Ecole d'art) du Valais. Au second semestre, c'est avec la Fondation Zao Wou-Ki et le Musée de l'Hospice Saint-Roch d'Issoudun (pour le Musée d'art) et avec la SIA (pour l'ArchéoLab) que les musées collaboreront étroitement, ce qui contribuera au rayonnement de ceux-ci auprès de nouveaux publics. En outre, la collaboration scientifique avec l'Université de Lausanne (UNIL) se poursuit dans le cadre des futures expositions, les échanges de visibilité sont également accrus.

Recherches de fonds et partenariats

Au Musée d'art, l'exposition *Hodler et le Léman* n'aurait pu voir le jour sans des soutiens externes. Une importante recherche de fonds et de partenaires a été mise en place dès la fin de l'année 2016 et a permis de récolter des fonds auprès de nombreuses fondations telles que la Loterie romande, Sandoz - Fondation de Famille, Ernst Göhner Stiftung, la Fondation Leenaards, la Fondation Pittet (Société académique vaudoise) mais aussi auprès de l'Etat de Vaud. Par ailleurs, un programme de sponsoring proposant des contreparties intéressantes a permis de convaincre un nombre conséquent de partenaires de soutenir l'exposition. Ainsi, des institutions privées telles que le Centre Patronal, Retraites Populaires, l'ECA, Helvetia Assurances ou encore Archilab (bureau d'architecture à Pully) ont apporté des contributions financières intéressantes contre des échanges de prestations et de visibilité.

2018 marque également le début d'un important partenariat avec la Banque Piguet Galland & Cie SA, qui a été établi pour 3 ans (2018-2020). En plus du soutien financier non négligeable accordé au Musée d'art en tant que « sponsor principal », un tel partenariat permettra d'acquérir de nouveaux publics ainsi qu'une visibilité accrue grâce aux événements organisés par la banque à Pully.

Autour de l'exposition *Le cinéma s'affiche*, c'est le partenariat avec la Cinémathèque Suisse qui a permis une exposition à la croisée des disciplines ainsi qu'une large visibilité au-delà du positionnement habituel du Musée d'art. La Cinémathèque suisse a également apporté un soutien financier conséquent à l'exposition.

Pour l'ArchéoLab, l'exposition *Archéonimaux* a permis de faire naître un partenariat important avec la Fondation Gandur pour l'art, qui a permis de mettre sur pied une exposition de grande qualité et qui a contribué au rayonnement de l'ArchéoLab au-delà des frontières vaudoises. Par ailleurs, un programme d'ateliers spécialisés pour enfants en situation de handicap mental a pu être mis sur pieds grâce au soutien de la Fondation Gandur pour la Jeunesse. Le programme « Culture inclusive » pourra être poursuivi en 2019 grâce au soutien de la Fondation.

Fréquentation

La fréquentation des musées de Pully a été exceptionnelle cette année. Grâce à des expositions de grande qualité, les prévisions initiales ont été largement dépassées.

Fréquentation	Hodler et le Léman (Musée d'art de Pully)	Le Cinéma s'affiche (Musée d'art de Pully)	Archéonimaux (ArchéoLab)
Enfants	459	1'074	6'236
Adultes	26'003	4'222	6'330
Total	26'462	5'296	12'566

Médiation

2018 a été une riche année en médiation culturelle tant au Musée d'art qu'à l'ArchéoLab, avec une forte augmentation d'inscriptions aux diverses activités proposées. Si l'exposition *Hodler et le Léman* a permis au Musée d'art d'attirer un nouveau public, l'ArchéoLab a également vu la fréquentation de ses activités augmenter avec un public qui se fidélise de plus en plus. Les ateliers enfants et familles ont affichés complets, tout comme les soirées au Musée d'art ou encore le brunch à l'ArchéoLab, ciblant un public adulte.

Dès la fin de l'année 2018, des nouvelles formules ont été pensées pour mettre en place une nouvelle stratégie de médiation, alignée sur les valeurs des Musées de Pully et ayant pour objectif de les faire perdurer : curiosité, réflexion, esprit critique, dialogue, ouverture d'esprit, plaisir. Le but de cette nouvelle stratégie est d'aller au-delà de la médiation dite classique et de proposer des nouvelles actions pour accueillir des nouveaux publics et devenir un fer de lance dans le domaine.

2019 se profile donc comme une année charnière, avec le lancement d'une médiation à part entière, ne dépendant pas du programme d'expositions, mais proposant une véritable valeur ajoutée aux Musées de Pully ainsi qu'à ses publics.

Ce nouvel élan de la médiation culturelle permet de rappeler que le musée a un rôle essentiel à jouer, en tant que plateforme de réflexion sur des thèmes actuels et importants de la société.

Culture Inclusive

Les Musées de Pully ont durant cette année 2018 entamé des démarches auprès du service Culture inclusive de Pro Infirmis afin d'être les premières institutions vaudoises à obtenir le label « Culture inclusive ». Ce dernier est décerné aux institutions culturelles suisses qui s'engagent durablement sur la voie de l'inclusion et de la participation culturelles. La transmission d'un patrimoine commun, accessible et partagé, constitue en effet l'une des missions primordiales des musées. A ce titre, les Musées de Pully seront invités à prendre la parole lors de la 5^e rencontre des musées inclusifs qui se tiendra le 28 janvier 2019 à Berne.

Durant l'année 2018 les Musées de Pully ont mis en œuvre deux objectifs importants :

L'ArchéoLab a proposé, grâce au soutien de la Fondation Gandur pour la Jeunesse, un programme pilote d'activités à l'intention des enfants ayant une singularité intellectuelle. Conçus en collaboration avec l'Ecole pour Enfants Atteints d'Autisme (EEAA), ces ateliers avaient pour but d'offrir une expérience adaptée du musée, permettant aux enfants de découvrir l'époque romaine et le métier d'archéologue dans un contexte favorable et tenant compte de leurs spécificités. L'ArchéoLab a ainsi accueilli quatre classes d'enfants à raison d'une séance par semaine entre mi-mai et fin juin 2018.

Les Musées ont également entamé en fin d'année 2018 des démarches auprès de Insert H – prestation de Pro infirmis destinée aux personnes en situation de handicap qui souhaitent travailler « comme tout le monde » sur le premier marché du travail – afin d'accueillir un collaborateur ayant une singularité intellectuelle. Ce nouveau collaborateur entrera en fonction en février 2019.

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

Une saison couronnée de succès

La saison officielle de L'Octogone a réuni 23 spectacles et concerts. Le théâtre a accueilli 81 manifestations en 2018, pour un total de 109 représentations, ce qui constitue un chiffre stable comparé à celui de 2017. Loué à des organisateurs privés et mis à disposition des écoles, cet espace artistique a proposé des spectacles de danse, de théâtre, des concerts, des conférences ainsi que des forums.

En 2018, le bureau de location de L'Octogone a émis 16'455 billets tous spectacles confondus (13'600 billets en 2017). La hausse du nombre de billets vendus s'explique par l'accueil du festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec dont les billets sont vendus par le biais de la billetterie du théâtre. La diversité des spectacles et la politique tarifaire du théâtre ont permis d'attirer des spectateurs de tous les âges et de catégories sociales différentes.

Création

Fascinés par le spectacle captivant de certains groupes d'animaux tels les bancs de sardines ou les nuées d'oiseaux, les chorégraphes Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo, artistes associés du théâtre, ont présenté leur nouvelle création *Flow*. Ce projet, enrichi par une collaboration avec le groupe Keda, formé d'un musicien électronique et d'une joueuse de geomungo (instrument traditionnel coréen à cordes), a questionné la relation entre l'individu et le groupe, les limites entre construction et instinct.

Spectacles

La saison de L'Octogone a accueilli des pièces de théâtre, une lecture, des spectacles de danse contemporaine et des concerts. La fréquentation de l'ensemble de ces spectacles s'est révélée très satisfaisante avec un taux de remplissage avoisinant les 75 %. L'Octogone a présenté :

- *Moi, Moi & François B.*, une comédie étrange et drôle interprétée par François Berléand et Sébastien Castro, nouvelle coqueluche du théâtre français. Cette pièce surréaliste a enchaîné les rebondissements pour le plus grand bonheur du public ;
- Les spectacles d'Euh-Me Ahn ont une qualité unique : ils séduisent les hermétiques à la danse contemporaine et sont adoués par les partisans de créations pointues. Par son énergie, *Let me change your name* a d'emblée séduit une salle comble ;
- Temps fort du festival off d'Avignon, *Darius* a conté la renaissance de deux êtres grâce à l'amour fou d'une mère pour son fils. Clémentine Célarie et Pierre Cassignard ont incarné avec talent les personnages de cette pièce prenante ;
- En deux pièces et trois Molières, Alexis Michalik a su créer un univers d'une folle inventivité amenant le jeune public au théâtre. En relatant la création du *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand, il a su faire preuve de virtuosité et a régalié le public d'une comédie inoubliable ;
- Les créations de Sol Picó ont toutes en commun une danse précise et dynamique avec une touche d'humour omniprésente. Dans le solo *One-hit wonders*, cette danseuse et chorégraphe espagnole de grande renommée a revisité 20 ans de créations avec les moments forts de ses pièces emblématiques ;
- Avec *Piège Mortel*, Eric Métayer a mis en scène un thriller théâtral remarquable, tenant en haleine les spectateurs de bout en bout. Les interprètes se sont surpassés dans un effrayant jeu de massacre signé par Ira Levin, reine du suspense ;
- Un monument de comédie. Une galerie de personnages savoureux. Des dialogues exquis d'une drôlerie féroce. *Cuisines et dépendances*, énorme succès d'il y a 20 ans, a affiché complet en un rien de temps. L'accueil de la pièce fut enthousiaste et la soirée un triomphe ;
- Avec *Beytna*, Omar Rajeh, un des artistes libanais les plus créatifs de son pays, a réuni sur scène six amis chorégraphes et musiciens pour une tentative de métissage gastronomique et esthétique, plaidoyer multiculturel sous forme de dîner entre potes. Un spectacle accueilli dans le cadre de Steps, festival de danse du Pour-cent culturel Migros ;
- On peut faire du beau théâtre avec presque rien – un micro dans la pénombre, un brouillard blanc – du moment qu'on tient un grand texte et des comédiens habités. *Mon Traître*, mis en scène par Emmanuel Meirieu, fait partie de ce genre de spectacles incandescents ;
- De renommée mondiale, le Ballet royal du Cambodge est étroitement lié à la cour khmère depuis plus de mille ans. Dans sa dernière création proposée à L'Octogone, *Métamorphose* ou la dernière passion d'Auguste Rodin, il a rendu hommage au grand artiste qui tomba en fascination devant les danseuses ;
- En guise de lancement de saison, Virginie Despentes, Béatrice Dalle et le groupe Zéro ont plongé dans l'œuvre de Piero Paolo Pasolini. Plus qu'une simple lecture musicale, cette expérience de l'extrême a repoussé les limites de la voix, des mots et du son comme le sulfureux auteur italien le fit en son temps ;
- Compositeur islandais, Olafur Arnalds jouit d'une immense notoriété. En tournée dans les salles prestigieuses d'Europe, il nous a fait l'honneur d'une escale à Pully pour nous présenter son nouvel opus lors d'une prestation exceptionnelle ;
- *A Love supreme* est une pièce mythique de la danse contemporaine chorégraphiée en 2005 par Anne Teresa de Keersmaecker. Le public ne s'y est pas trompé puisque la salle était pleine à craquer. La revoir s'est révélé passionnant tant les quatre interprètes étaient habités d'une inépuisable vitalité faisant resplendir l'hommage de Coltrane à l'amour divin ;
- Magnifique variation autour de la découverte du sentiment amoureux grâce à un texte profond et intelligent, *La Leçon de danse* jouée par Andra Bescond et Eric Métayer nous a donné à voir une comédie romantique dont le public est ressorti heureux ;
- Avec humour, *We are Monchichi*, spectacle tout public, a interrogé les identités multiples que nous portons en nous ainsi que la manière dont l'autre peut venir les bousculer. Entre théâtre, hip hop, classique et contemporain, les danseurs ont relevé le défi avec talent ;
- Découverte à 23 ans, Alela Diane a su creuser le sillon d'un style musical identifié dans la veine d'une Joan Baez. Invitée à se produire sur la scène de L'Octogone, elle a enchaîné avec fluidité et grâce des morceaux épurés pour le plus grand bonheur de ses fans ;
- *Faisons un rêve* de Sacha Guitry est une perfection de vaudeville dont le texte s'inscrit dans une modernité de ton qui en fait une comédie de mœurs très actuelle. Avec Nicolas Briançon à la mise en scène, le succès ne pouvait être qu'au rendez-vous ;

- Angélique Kidjo, l'une des plus grandes artistes de la musique internationale, nous a offert une relecture façon Afrobeat de l'album mythique des Talking Heads, révélant des nuances rythmiques et émotionnelles cachées ;
- Hofesh Shechter est le chorégraphe de tous les qualificatifs. Il a un nom impossible à retenir mais une fois qu'on a vu son ballet, on s'en souvient à vie ! Avec *Show*, il a noué ensemble trois de ses pièces pour en tirer un spectacle survolté et envoûtant.
- Grand conte surréaliste, *Funérailles d'hiver* a été créé par la Cie du Passage de Robert Bouvier, directeur du Théâtre du Passage à Neuchâtel qui a réuni une équipe suisse composée de 12 acteurs dont Pierre Aucaigne. Le pari de cette création locale a été brillamment relevé ;
- Tout ce que le chorégraphe Rachid Ouramdane possède de talent pour les témoignages feutrés, le minimalisme élégant, les atmosphères nocturnes, s'est trouvé condensé dans *Tordre*. Unique date en Suisse pour un spectacle tout aussi unique ;
- Antoine Rault, auteur de pièces de théâtre à succès, a offert un texte touchant, un brin déjanté soit l'histoire de Feydeau à la rencontre de ses personnages lors d'un séjour dans un sanatorium. Avec des interprètes aussi brillants que Maxime d'Aboville et Lorant Deutsch, la comédie a été à la hauteur de l'attente des spectateurs.



1



2



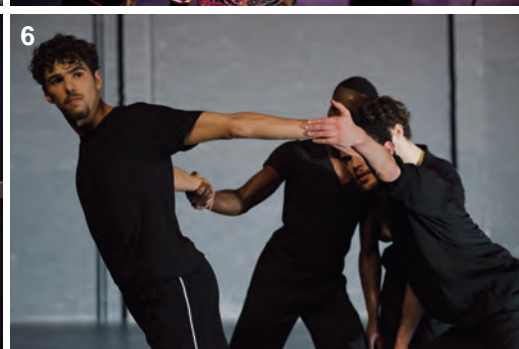
3



5



4



6

1. *Let me change your name*
2. *Moi, Moi & François B.*, @JStey
3. *Compagnie Linga* ©Michel Bovay Repet

4. *Darius*
5. *Ballet royal du Cambodge*
6. *A Love Supreme*, @Anne Van Aerschot

Des partenariats privilégiés

L'Octogone a par ailleurs établi des liens privilégiés avec deux partenaires culturels.

Compagnie Linga

En résidence depuis 1993 à L'Octogone, la Cie Linga est au bénéfice d'une convention de soutien conjoint avec la Ville de Pully, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. Cette année, Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo ont créé *Flow* en s'inspirant des formations animales souples, fluides et capables de modifier instantanément leur vitesse et leur direction sans perdre de leur cohérence. Présentée en première à L'Octogone, la pièce a également rencontré un public enthousiaste à Tanzinoltén. Les tournées se poursuivront en 2019, notamment à Genève, Steckborn, Beyrouth, Ramallah, Amman et Heilbronn. Spécialement créée pour la Nuit des Musées à Lausanne et présentée au Musée Olympique en septembre 2018, *Triskelion* a questionné les relations étroites et complexes que les sportifs tissent avec des objets dans la pratique de leur discipline. La pièce chorégraphique *Between* (création 2017) a été par ailleurs présentée à Genève avant d'enchaîner sur une tournée. L'année 2018 s'est donc révélée particulièrement dense pour la compagnie avec ses quatre productions sur la route.

Plusieurs masterclass / workshops / ateliers de médiation ont été conduits cette année encore, notamment au sein du Maqamat Beit El Raqs au Liban, avec le soutien de l'Institut Français.

Enfin, 2018 a été marquée par le renouvellement de la convention de subventionnement pour la période 2018-2020, liant la Compagnie, la Ville de Pully, la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud.

Pour l'Art (Association de musique de chambre)

A l'occasion de sa 66^e saison, l'Association Pour l'Art a présenté sa nouvelle série de 8 concerts dans des formations variées et des programmes attrayants, réunissant grands œuvres du répertoire et pièces moins connues ou contemporaines. La saison 2018 a permis de découvrir de nouveaux ensembles dont les quatuors Di Cremona et Minguet.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

L'année 2018 renoue avec les précédentes en affichant de bons chiffres de fréquentation. Avec 46 différents spectacles donnés, on reste pratiquement identique aux 45 de l'année précédente. Le nombre de séances a quant à lui légèrement diminué en passant de 118 à 108. Comme le laisse entendre le nombre de représentations de 2018, cette diminution résulte en majeure partie du choix de quelques artistes d'occuper moins de jours du calendrier lors de leur passage dans les murs du théâtre. Par conséquent, la recette distribuée aux artistes s'en trouve réduite puisqu'elle s'élève à CHF 85'00.00 contre CHF 99'000.00 en 2017. Le type de représentations, davantage orienté sur la comédie de boulevard en 2017, pourrait également être un facteur, qui témoignerait d'un intérêt plus grand de la part des spectateurs pour ce genre de spectacles. Le théâtre a cependant comme toujours maintenu sa vocation de présenter un maximum de diversité artistique durant sa saison et d'offrir la possibilité à des artistes de tous horizons de se produire.

Parmi les moments forts de l'année, on peut citer :

- **Près du ciel au septième !**

Toute la verve de Jean-Villard Gilles par le Trio Coup d'Soleil. Mis en scène par Stéphanie Mango, les enchaînements sont tirés de textes de l'auteur. Le jeu et les voix d'André Borboën et Bernard Ducret ainsi que le subtil accompagnement de la pianiste Françoise Idzerda ont fait de cette visite chez Gilles un enchantement !

- **« Lysistrata » farce grecque pour mettre fin à la guerre**

Comédie interprétée par la Troupe de la Tournelle. Texte d'Aristophane. Adaptation de Doris Naclerio d'après un texte de Myriam Otz et Daniel Burdet.

- **Agua**

Nouvelle création du groupe spectacle de l'école de danse Flamenco « Fuego y Alegria » à Lausanne. Christine Guignard a réuni sur scène quelques élèves de tous niveaux accompagnés par Yolanda Almodovar au chant, Daniel Renzi « Dani El Rubio » à la guitare, et Luis Aldana Hernández à la percussion, trois artistes flamenco de haut niveau.

- **Le Prénom**

Comédie de Mathieu Delaporte et Alexandre De La Pattelière par la Compagnie Zoo Théâtre, mise en scène par Mirko Bacchini.

- **Miroir**

Spectacle de musique et chant. Ecouter « Miroir », c'est se laisser envoûter par la musique d'Arvo Pärt qui résonne dans un cadre dont on n'a pas l'habitude. Avec Dominique Tille (tenor), Chloé Charrière (soprano et piano), Zoéline Trolliet (mezzo-soprano), Marthe Gillardot (violon), Mathurin Bouny (alto) et YuFeng Wang (violoncelle).

- **Ô temps pour moi !**

One woman show de Myriam Demierre. Un spectacle désabusé sur les affres de la crise de la quarantaine (au féminin).

- **8 Femmes**

Pièce policière. Un chef d'œuvre de Robert Thomas remis au goût du jour par des anciens élèves de l'école du Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

- **Ellis Island ou le Parcours des immigrants**

A Voix Double, le duo que forment Kohan et Uzan a donné vie à des textes poétiques qui demandent à cheminer pour parvenir dans les couches intimes de chaque être humain. Le texte dit par Nelly Uzan a été accompagné par le saxophone, le mélodica et le piano d'Eduardo Kohan.

- **Adriano Koch piano solo tour**

Concert piano solo (jazz-pop-contemporain). Adriano Koch est un jeune pianiste de jazz contemporain. Ses compositions sont un mariage entre le piano acoustique et la musique électronique. Ses inspirations puisent dans tous les styles : musique classique, jazz, musique électronique ou moyen-orientale.

- **Mimosa et le pêcheur de chagrins**

Conte contemporain philosophique et merveilleux pour petits et grands de et par Florence Balvay. Ce conte est né de l'envie artistique de s'adresser au jeune public avec des mots simples pour lui parler du racisme social, des discriminations et du harcèlement.

- **Ange ou Démon**

Dans ce one comic show, Terry a présenté 1h15 de stand up, de sketches hilarants où chacun s'est retrouvé de par nos travers, situations, ou traits de caractère.

- **Les souliers de la Tsarine**

Un conte de Gogol avec Martine Stocker (soprano), Christine Chiadò Rana (mezzo), Jacqueline Lasserre (conteuse) et Marina Chapochnikova (piano). Airs pour soprano et mezzo de Chausson – Chostakovitch – Dvorak – Gluck – Gounod – Haendel – Mendelssohn - Stravinsky – Tchaikovsky.

AUTRES SOUTIENS

La Ville de Pully soutient également de nombreuses activités, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le Cinéma CityClub et le Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

Cinéma CityClub Pully

Le soutien de la Ville de Pully à l'Association du Cinéma CityClub s'est poursuivi en 2018, à travers l'octroi d'une subvention annuelle et d'une aide ponctuelle suite au retrait de plusieurs mécènes et à une augmentation des charges.

36 « films du mois », 36 projections du P'tit CityClub organisées pour les enfants de 2 à 12 ans, 10 séances pour les seniors de la région, 13 soirées « Film et concert », 17 rencontres avec des cinéastes et personnalités du septième art, et 10 soirées-débats ont eu lieu durant l'année. Plus de 15 films suisses ont été projetés, souvent en présence de leur auteur, affirmant la volonté du CityClub de soutenir la création de notre pays.

13 séances scolaires ou pédagogiques ont également eu lieu au CityClub, attirant 1'629 spectateurs. Le Cinéma CityClub a par ailleurs maintenu son ancrage pullièran en collaborant notamment avec les établissements scolaires, les structures d'accueil extra-scolaires, le Musée d'art de Pully, le festival Pully for Kids, le festival Cinéma Jeune Public et plusieurs commerces et associations de la ville.

Enfin, la fréquentation a progressé en 2018 réunissant 14'171 spectateurs (contre 13'585 en 2017, 12'316 en 2016 et 12'028 en 2015).

Théâtre des Jeunes de Pully (TJP)

Créé il y a plus de 30 ans, le TJP a été soutenu depuis sa création par la Ville de Pully.

En 1992, pour mieux former les comédiens de ses spectacles, le TJP a fondé l'École de Théâtre et de Comédie musicale de Pully. Aujourd'hui, l'association du TJP gère en parallèle l'école – qui dispense les cours et donne des spectacles et auditions d'élèves et d'amateurs – et la Compagnie TJP qui produit les spectacles professionnels.

Pendant le premier semestre de l'année, les enseignants du TJP ont donné 26 heures de cours hebdomadaires à 110 élèves. Ces nombres ont été portés à 28 heures pour 123 élèves au cours du second semestre. Chaque groupe a présenté au public une des traditionnelles auditions annuelles et a commencé à préparer le spectacle qui sera donné en 2019 pour les 40 ans de la structure.

De son côté, la Compagnie a achevé la tournée romande de « A part ça, ça va ? » début juin, à la Maison Pulliérane, et commencé celle de sa nouvelle comédie musicale, New York Follie's, en novembre.

Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec

La 12^e édition du Festival s'est déroulée du 4 au 9 juin 2018. Les nouvelles structures aménagées pour le public et pour les partenaires et sponsors de l'événement ont trouvé un écho positif. Les spectacles de cet important rendez-vous de la chanson francophone canadienne, proposés à la salle omnisport Arnold Reymond, au Théâtre de l'Octogone ainsi que sur la Scène du Village, ont été ovationnés par des milliers de spectateurs.

La Municipalité a organisé une nouvelle fois une manifestation destinée aux jeunes Pulliérans ayant atteint leur majorité civique en 2017 et 2018. Plus de 60 jeunes ont répondu à l'invitation et ont ainsi pu assister, après la partie officielle agrémentée d'un cocktail dînatoire, à un concert des Cowboys Fringants. Plus de quarante artistes se sont produits, dont Garou, Robert Charlebois, Brigitte Boisjoli, ou encore Fred Pellerin.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2018		Nombre
Contrat à durée indéterminée		203
Apprentis		26
Stagiaires MPC		4
Stagiaires (HEIG et Pré-HES)		7
Total		240

Auxiliaires ayant travaillé en 2018		Nombre
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	33
DAGF	Bibliothèque	3
DAGF	Café-théâtre de la Voirie	5
DAGF	Secrétariat municipal et OPO	2
DAGF	Service informatique	1
DAGF	Service des ressources humaines	6
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil - Octogone	38
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour nettoyage des bâtiments	41
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	48
DDGS	Organistes et remplaçants	9
DDGS	Piscines	17
DDGS	Réfectoires scolaires	9
DDGS	Vignes et forêt	5
DJAS	Accueillantes en milieu familial	22
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	33
DJAS	Gestion de l'économat	4
DJAS	Etudes surveillées et sport scolaire facultatif	22
DJAS	Secrétariat	3
DJAS	Service médical et dentaire	7
DUE	Parcs et Promenades	3
DUE	Urbanisme	8
DTSI	Service technique	3
DTSI	Voirie	1
DUE/DTSI	Civilistes	14
Engagements sociaux	IPT, ORIF, LIFT, CGPI, AI, Mode d'emploi et Insert H	10
	Total	347

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice des prix à la consommation (iPC) du mois d'octobre 2017 était à nouveau inférieur à l'indice de référence. Par conséquent, il n'y a eu aucune indexation pour l'année 2018.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Le Persinfo et ses 4 numéros annuels ont permis aux collaborateurs d'être informés sur les différentes activités de leurs collègues ainsi que sur les manifestations organisées par l'Association du personnel. Un groupe de travail a planché sur une nouvelle formule du journal, plus dynamique et plus interactive.

Les événements suivants ont également été organisés :

- 25 collaborateurs ont assisté à 7 matinées d'accueil ;
- 241 collaborateurs ont festoyé sous le thème de « La Suisse » lors de la soirée du personnel, au son des cloches des vaches et des cors des Alpes (12 janvier) ;
- 44 retraités de la Commune ont rejoint le Foyer de la Maison Pulliérane pour une sympathique agape (20 novembre) ;
- 12 enfants ou proches de collaborateurs ont découvert l'univers des jardiniers, des vigneron et des Musées à l'occasion de la journée « Oser tous les métiers » (8 novembre) ;
- 26 enfants et leurs parents ont accueilli le Père Noël au refuge des Quatre Vents (5 décembre).

RÉALISATIONS 2018

Le Service a mené les projets suivants en 2018 :

Pour les trois entités, Ville de Pully, Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) et Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ), représentant en tout environ 450 collaborateurs et 450 auxiliaires :

- établissement de 293 contrats de travail/avenants ;
- paiement des salaires, gestion des assurances et suivi de la gestion du temps et de l'absentéisme ;
- assistance RH aux recrutements de l'ASEL ;
- suivi de la mise en place du nouveau règlement de l'ASEL ;
- adaptation du règlement du personnel et de l'échelle des salaires de la FEJ ;
- mise à jour des dossiers du personnel de la FEJ ;
- transmission définitive des dossiers du personnel à la nouvelle équipe RH de la FEJ.

Pour la Ville spécifiquement :

- guide d'accueil pour les nouveaux collaborateurs ;
- nouveau plan de classement (en vue de la GED) ;
- groupe de travail sur les réformes de la CIP ;
- étude sur l'abandon ou non des chèques REKA ;
- documentation des processus RH ;
- soutien aux deux équipes « Communication » et « Archives » en attendant leurs nouveaux responsables ;
- mise au concours de 15 postes, représentant environ 700 postulations à traiter ;
- traitement de 280 candidatures spontanées ;
- suivi de la mise en place du nouveau règlement de l'ASEL ;
- lancement, avec l'aide de la Communication, d'un projet de film sur la marque employeur Pully.

FORMATION

Le Service des ressources humaines a proposé en interne les formations suivantes :

- « Préparer sa retraite » ;
- « Goodmanners » pour les apprentis sur les règles élémentaires de savoir-vivre en entreprise ;
- « Améliorer son orthographe » ;
- « Évaluations » pour les nouveaux collaborateurs amenés à devoir évaluer du personnel ;
- « Fonctionnement de l'administration et environnement politique ».

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 26 apprentis et 4 MPC dans les métiers suivants : employé de commerce (10), maturité professionnelle 3 + 1 (4), agente en information documentaire (1), horticulteur-paysagiste (2), horticulteur-floriculteur (2), viticultrice (1), agent(e) d'exploitation (5), forestier-bûcheron (2), techniscéniste (1), géomaticien (1), peintre (1).

12 apprentis et stagiaires ont réussi leur CFC en juillet 2018 :

- 1 apprentis agent d'exploitation ;
- 1 apprentie agente en information documentaire ;
- 3 apprentis de commerce voie B et E ;
- 1 apprentie hortultrice-paysagiste ;
- 1 apprentie viticultrice ;
- 1 apprenti géomaticien ;
- 1 apprenti peintre ;
- 3 maturités professionnelles 3 + 1.



Apprentis et stagiaires ayant réussi leur CFC en juillet 2018

La Commune accueille également 5 stagiaires de la HEIG-VD en formation en emploi d'économiste d'entreprise, et 2 pré-stagiaires se préparant également à leur entrée en Haute école. Enfin, la DUE et la DTSI proposent chaque année quelques stages « premier emploi » pour les détenteurs de master EPFL ou universitaires.

Plusieurs collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives.

INSERTION

La Ville de Pully favorise l'insertion des personnes sans travail en collaborant avec les organismes d'insertions suivants :

- Insert H : 3 personnes en situation de handicap travaillent au sein de la Ville par le biais de ce programme mis au point par Pro infirmis ;
- Mode d'emploi : 1 personne a été engagée 3 mois à des fins de formation, d'évaluation et de perfectionnement professionnel, en vue d'un accès au marché du travail ;
- IPT, ORIF, AI : des personnes effectuent régulièrement des stages à la Ville de Pully dans le but d'une évaluation de leurs capacités de travail par les organisations précitées ;
- CGPI : 3 personnes sont venues en stage en 2018, en accord avec le chômage ;
- LIFT : 3 jeunes en fin de parcours scolaires sont venus faire des après-midi découvertes par le biais de ce programme.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'entité santé et sécurité au travail a été rattachée au service des ressources humaines durant l'année 2018.

Santé

Plusieurs actions santé ont été menées en 2018 :

- l'analyse de 18 postes de travail informatiques pour les nouveaux collaborateurs, ainsi que pour les nouveaux bureaux des Musées ;
- la poursuite des cours de Pilates pendant la pause de midi (les lundi et jeudi midis) qui réunit 20 participants ;
- l'organisation des massages assis (280 massages réservés sur 36 dates) ;
- la campagne de vaccination contre la grippe (27 vaccins par injection et 32 traitements homéopathiques) ;
- la campagne de vaccination contre l'encéphalite à tique pour les entités concernées et le rappel des vaccinations pour le personnel de la STEP de Pully ;
- l'animation d'une séance « Ready4life » de prévention du tabagisme par la Ligue pulmonaire Vaudoise à destination des apprentis.

Sécurité au travail

- Les membres de la Commission de sécurité, sous la présidence de M. G. Reichen, Syndic, se sont réunis en mai et novembre, avec une visite dans les locaux du Théâtre de l'Octogone ;
- Les répondants sécurité ont été réunis en décembre 2018.

Le concept de sécurité de la Ville de Pully a été développé en 2018 au moyen de plusieurs actions :

- la poursuite de la campagne « Apprentissage en toute sécurité » de la Suva, pour 5 apprentis des services techniques ;
- l'élaboration du plan d'actions sécurité pour le local Signalisation routière de l'ASEL avec plusieurs actions mises en place (aménagement d'un coin repos et déplacement des vestiaires au sein des locaux de la Voirie, mise en conformité de la machine de découpe d'aluminium et calcul de la résistance des charges des structures de stockage par un bureau d'ingénierie) ;
- la révision de la procédure « Protection du travailleur isolé à la STEP de Pully » avec l'actualisation du système d'alarme, l'information des collaborateurs effectuant le service de piquet et la réalisation d'un exercice au mois de mai avec Police afin de tester la procédure en situation réelle ;
- la formation en interne du personnel de la DTSI à la sécurité dans les puits, fosses et canalisations (27 participants sur 2 demi-journées) ;
- la création d'une check-list « Travailler en sécurité dans les puits, fosses et canalisations » ;
- la réalisation d'un audit d'accompagnement de la société EcoLive pour la mise en conformité du local de stockage des produits inflammables du nouveau refuge forestier, ainsi que l'organisation du stockage des produits chimiques dans ce local ;
- la formation « Élingage » pour 10 collaborateurs de la DTSI avec l'entreprise SWISSécurité ;
- la formation « Travaux en hauteur - module de base » pour 6 collaborateurs de la DDGS et de la DJAS ;
- la formation « BLS-AED » sur la réanimation cardio-pulmonaire pour l'équipe du Théâtre de l'Octogone avec Emergency training center ;
- l'installation d'une ligne de vie sur la toiture du Home des Mosses par DDGS afin de sécuriser les opérations de déneigement de ce bâtiment ;
- la réalisation d'un audit MSST réalisé par la SUVA sur le concept de sécurité de l'activité forestière ;
- la vérification annuelle des trousseaux de secours de l'ensemble des services communaux.

D'autres interventions ponctuelles peuvent être listées :

- rédaction du « Flash Santé & Sécurité au travail » dans 3 éditions du Persinfo ;
- sensibilisation à la sécurité pour les nouveaux collaborateurs et apprentis lors des matinées d'accueil (8 matinées d'accueil pour 23 nouveaux collaborateurs et 20 apprentis).

Sécurité incendie - évacuation

- Organisation du cours « sensibilisation feu base » à l'ECA pour 29 nouveaux collaborateurs et du cours de remise à niveau pour 50 collaborateurs ;
- Organisation du cours « Évacuation » pour les 10 évacuateurs du bâtiment de la Damataire, avec le prestataire FormaFeu ;
- Installation des extincteurs et réalisation des plans d'évacuation pour le Musée d'Art de Pully.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2018 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2017

Les comptes communaux 2017, présentant un excédent de revenus d'environ CHF 0.4 mio, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 20 juin 2018.

Contrairement aux comptes de l'année 2016, le résultat relatif à l'exercice 2017 se solde par un léger bénéfice de CHF 386'046.61.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2017 n'a pas été suffisante pour financer l'entier des investissements. Par conséquent, l'endettement de la Commune a progressé de CHF 10.0 mios et se situe à la somme de CHF 90.0 mios au 31 décembre 2017.

Ce résultat tout juste positif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2017 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir.

En effet, la participation de la Ville au financement des charges péréquatives devrait continuer à progresser, à cause notamment de la modification défavorable du système péréquatif (suppression progressive de l'écrêtement) et les recettes fiscales devraient stagner, voire diminuer à cause de l'entrée en vigueur de la révision de l'imposition des entreprises.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2018

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2019

Le budget de l'année 2019 présente un important excédent de charges (déficit) de CHF 13'526'500.00 et ce, malgré des charges maîtrisables globalement inférieures à celles prévues dans le cadre du budget 2018. Il est important de préciser que ce déficit ne peut pas être compensé par une baisse équivalente des dépenses dites maîtrisables.

L'estimation de la marge d'autofinancement est négative d'un peu plus de CHF 9.2 mios. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, la Commune devrait s'endetter afin de financer l'entier des investissements mais également une partie de ses charges de fonctionnement.

Dans ces conditions, la dette devrait se situer aux alentours de CHF 120.0 mios au 31 décembre 2019, soit une progression de l'ordre de CHF 20.0 mios rien que pour l'année 2019. Pour le moment, le niveau des taux d'intérêts reste extrêmement faible, ce qui permet à la Ville de se financer à des conditions favorables. Néanmoins, cette situation ne devrait pas subsister et il est probable que les taux augmentent ces prochaines années.

Malgré des perspectives peu encourageantes, il faut souligner que le niveau de l'endettement, largement diminué ces dernières années, donne à la Commune une marge de manœuvre suffisante afin d'envisager les investissements à venir avec une relative sérénité.

En effet, les prochaines années seront très certainement marquées par un programme d'investissements indispensables (constructions scolaires, espaces publics, infrastructures de transport) et qui s'ajouteront bien sûr à l'entretien nécessaire du patrimoine communal.

Ce budget 2019 marque indéniablement un tournant dans la gestion financière de notre Commune. Les effets conjugués de l'introduction de la RIE III vaudoise (réforme de l'imposition des entreprises) et de la modification du système péréquatif ont pour conséquence immédiate de très fortement détériorer le résultat du budget 2019.

Cette situation devrait malheureusement perdurer pour les années à venir, avec le risque de voir l'endettement de notre Commune progresser très rapidement.

Un ajustement à court terme de notre fiscalité paraît aujourd'hui inévitable, afin que nos revenus nous permettent d'assumer les charges qui nous sont imposées et de relever les différents défis qui attendent notre Ville en termes d'équipements publics.

Des séances d'information sur le budget 2019 aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux ont été organisées dans le courant du mois de novembre.

Le budget de l'année 2019 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 13 décembre 2018.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2018-2022

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins en équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

En termes d'investissements, la Commune devra, durant les années à venir, fournir un effort particulier afin de moderniser les infrastructures publiques pour dynamiser Pully et son centre. Le financement de projets importants pour l'avenir de Pully ne se fera pas uniquement par des fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises s'établissant sur le territoire communal). Ainsi, une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement pourrait permettre un meilleur financement par des fonds propres.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Commune. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

Durant l'année 2018, l'avancement des taxations des personnes physiques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune est resté très stable par rapport à l'année 2017, soit à un taux aux alentours de 67 %.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2019 a été voté par le Conseil communal lors de la séance du 31 octobre 2018. Le taux d'imposition a été maintenu au même niveau que celui constaté lors de l'exercice 2018, soit au taux de 61.0. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

A l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2018 est donc la dixième année où cette procédure est appliquée. Les deux préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 09-2018 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, première série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 30 mai 2018 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, Préavis N° 09-2018 – Augmentation des charges	366'400.00
Crédits supplémentaires, Préavis N° 09-2018 – Augmentation des revenus	- 160'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, première série	206'400.00

Préavis N° 22-2018 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, deuxième série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 21 novembre 2018 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, Préavis N° 22-2018 – Augmentation des charges	2'577'500.00
Crédits supplémentaires, Préavis N° 22-2018 – Diminution des charges	- 38'000.00
Crédits supplémentaires, Préavis N° 22-2018 – Augmentation des revenus	- 1'624'100.00
Total crédits supplémentaires demandés, deuxième série	915'400.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2018 représentent une augmentation des charges de CHF 2'905'900.00 et une augmentation des revenus de CHF 1'784'100.00.

COMMISSION DES FINANCES

En 2018, la Commission des finances a siégé 9 fois, sous la présidence du Conseiller communal R. Pfister, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite Commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

De plus, la Commission des finances a été convoquée à trois reprises pour des séances d'information relatives à l'évolution de la situation financière de la Ville de Pully, en lien avec la fixation du taux d'imposition communal.

De plus, à l'occasion du traitement du budget 2019, la Commission des finances s'est constituée en 5 sous-commissions qui se sont partagées l'analyse des 5 directions municipales.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31 décembre 2018, cette autorisation générale a été utilisée de la manière suivante :

Crédit accordé par le Conseil communal lors de la séance du 28 septembre 2016	1'000'000.00
Acquisition emprise trottoir Villardin 6	- 5'250.00
Disponible au 31 décembre 2018	994'750.00

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2018, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2018 (en CHF, avant bouclage définitif)
Villa romaine – Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	37'495.50
Politique du logement	15-2012	83'000.00	80'000.00
Aménagement rue de la Poste et av. Samson Reymondin	16-2013	95'000.00	43'349.13
Rénovation site Prieuré et assainissement, extension Musée Villa romaine	17-2013	97'000.00	66'234.70
Rénovation piste de Rink-hockey du Collège de Mallieu et création d'une halle sportive	13-2016	45'000.00	27'329.40
Mise en conformité du refuge du Bois du Moulin et du Home école des Mosses	06-2017	90'000.00	49'979.55
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires – Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000.00	51'690.00
Réaménagement du ch. du Ruisselet	10-2017	60'000.00	55'148.90
Réaménagement et mise en conformité des places de jeux Milliquet/Alpes	12-2017	80'000.00	31'828.80
Travaux de renouvellement au ch. des Vignes	14-2017	50'000.00	37'713.40
Renouvellement de matériels informatiques et extension du réseau fibres optiques	09-2018	30'000.00	15'729.60
L'Octogone – Théâtre de Pully – Rénovation du foyer du théâtre	10-2018	73'000.00	39'833.50
Politique du logement	13-2018	95'853.00	53'073.00
Totaux		965'853.00	589'405.48

Au 31 décembre 2018, c'est la somme totale de CHF 589'405.48 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le bouclage final des comptes 2018, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2018.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE CAPITAUX ET DE LIQUIDITÉS

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnie d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises suisses et offrant de solides garanties financières.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR L'ACCEPTATION DE LEGS, DE DONATIONS ET DE SUCCESSIONS

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, pour l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

Cette autorisation générale est une nouvelle disposition qui figure dans la Loi sur les communes du 28 février 1956, révisée en 2013. Ainsi, cette autorisation générale figure au nombre des attributions du Conseil communal énumérées à l'art. 4 de cette même loi.

IMPLÉMENTATION DE MCH2 (PLAN COMPTABLE HARMONISE) DANS LES COMMUNES VAUDOISES

En collaboration avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), le Canton est en charge de l'implémentation du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) dans les communes vaudoises. Dans ce cadre, deux communes pilotes ont été désignées. Ainsi, la Ville de Pully a été choisie comme l'une d'elles.

Par conséquent, un groupe de travail a été créé et, en tant que commune pilote, le chef du service des finances de la Ville de Pully a participé aux travaux dudit groupe de travail. Ce dernier s'est ainsi réuni à 6 reprises durant l'année 2018 afin d'examiner l'ensemble des recommandations faisant partie intégrante du MCH2.

A l'heure actuelle, le projet de plan comptable harmonisé proposé par le groupe de travail est dans les mains du groupe politique restreint qui est chargé de l'examiner et, le cas échéant, de le valider.

Ainsi, il est très probable que durant l'année 2019, le Service des finances de la Ville de Pully aura pour tâche de démarrer les premiers travaux de mise en place du MCH2, notamment par la conversion du plan comptable actuel vers le futur plan comptable harmonisé.

SERVICE INFORMATIQUE

Plusieurs projets, débutés les années précédentes, se sont achevés au cours de l'année 2018. Il s'agit :

- du Préavis N° 12-2015 – Réseau informatique – Liaison inter-bâtiments. L'ensemble des liaisons prévues ont été réalisées, ce qui nous a permis de boucler ce projet et d'en faire la communication au Conseil communal en date du 21 mars 2018. (Communication N° 04-2018) ;
- du Préavis N° 09-2016 – Renouvellement du stockage des données. La seconde phase d'extension de notre système de stockage a été effectuée début 2018 ce qui nous a permis de clôturer ce projet et d'en faire la communication au Conseil communal en date du 21 mars 2018. (Communication N° 05-2018) ;
- du Préavis N° 06-2014 – Evolution de l'environnement de travail informatique. Les derniers services de la Ville ont basculé dans le nouvel environnement virtualisé au cours de l'été 2018. Nous avons pu ainsi clôturer ce projet et en faire la communication au Conseil communal en date du 26 septembre 2018 (Communication N° 14-2018).

En ce qui concerne le Préavis N° 21-2016 – Mise en place du central téléphonique, ce projet est à bout touchant car le nouveau central est opérationnel depuis décembre 2017. Cependant, le préavis n'a pas encore été bouclé en raison de trois lignes téléphoniques actuellement raccordées au central du Canton et qui seront intégrées sur celui de la Ville de Pully d'ici le mois de mars 2019 permettant ainsi de clore ce projet.

En matière de gestion électronique des documents (GED) (Préavis N° 23-2015), ce projet s'est poursuivi au cours de l'année 2018. L'arrivée du nouvel archiviste a permis de traiter un certain nombre de points en suspens, notamment la problématique liée au calendrier de conservation des documents. A la fin 2018, la nouvelle version majeure du logiciel de GED a été installée. Cette étape importante va permettre de démarrer le déploiement progressif de la solution au sein des Services de la Ville dès 2019.

Le projet de « service-desk » unifié s'est également poursuivi durant l'année 2018. Cet outil de suivi des demandes est opérationnel depuis la fin 2018 à la Direction des Domaines, Gérances et Sports. Son usage sera progressivement étendu aux autres services de la Ville au cours des prochaines années.

Deux nouveaux projets ont démarré au cours de l'année. Il s'agit :

- du remplacement du logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité. Ce projet, lancé et géré par Pully, est réalisé et financé en collaboration avec les communes d'Yverdon-les-Bains, Renens, Nyon, Prilly, Gland, Grandson, Sainte-Croix et Belmont-sur-Lausanne. La solution retenue est développée à partir d'une solution existante déjà exploitée par le Canton du Jura ;
- du renouvellement de matériel informatique et extension du réseau fibres optiques (Préavis N° 21-2018). Ce projet est destiné à financer le renouvellement d'équipements informatiques, de la sécurité et la seconde phase d'extension du réseau fibres optiques. Ce préavis a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2018.

Le service informatique a également contribué à différents projets initiés par d'autres entités, notamment « smart city », l'extension des écrans d'affichage d'occupation des salles, l'amélioration du logiciel de gestion des absences et présences, la charte graphique, la rénovation du poste de police et l'intégration des structures d'accueil de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse au réseau informatique communal.

Concernant la sécurité informatique, la démarche de formation de sensibilisation à la sécurité informatique et aux dangers d'internet s'est poursuivie.

Le projet de remplacement de l'outil de gestion du réseau d'évacuation des eaux TopoBase pour les services techniques de la DTSI réalisé en collaboration avec les villes de Lausanne et Morges ainsi que le Service intercommunal de gestion (SIGE) a progressé.

Une nouvelle version mobile du guichet cartographique sigip.ch a été mise en place en 2018. Cette application est disponible sur tous les périphériques mobiles et permet de consulter l'ensemble des couches de données de façon simple et aisée.

En ce qui concerne les thèmes de données sur sigip.ch, plusieurs couches de données sont venues l'étoffer :

- ajout des images aériennes et cartes nationales de Swisstopo (accès public) ;
- ajout des mines de charbon (accès privé) ;
- ajout des images des plans spéciaux pour l'aménagement du territoire (accès public) ;
- ajout des images aériennes permettant de voyager à travers le temps sur Pully et Belmont-sur-Lausanne (accès public) ;
- ajout des géoschématiques électriques basse tension et éclairage public (accès privé) ;
- ajout des données cantonales du recensement architectural (accès public).

En termes d'organisation, un centre de compétence SIGIP (CCSIGIP) composé de collaborateurs délégués par les différentes Directions de l'administration et entités partenaires a été mis en place. Cette entité transversale est chargée de récolter les demandes, d'harmoniser, de coordonner, de soutenir et d'expertiser les tâches et projets touchant aux géodonnées et à SIGIP.

Un guide SIGIP a également été réalisé en partenariat avec la Communication ; il recense les informations importantes sur l'histoire et le rôle de SIGIP.

En matière de cyberadministration, les échanges entre le Canton et l'Association Vaudoise des Responsables Informatiques Communaux (AVRIC) se sont intensifiés en vue de pouvoir concrétiser une collaboration indispensable dans ce domaine entre les communes et le Canton. Une étape importante a été franchie par le Canton avec l'adoption par le Grand Conseil de l'EMPD sur la cyberadministration en date du 6 novembre 2018. Plusieurs projets pourront ainsi démarrer courant 2019 de concert avec les communes et les associations concernées, notamment le eDeménagement ou le partage de l'identifiant cantonal pour les applications communales nécessitant une authentification forte.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements, des logiciels et des données ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Office régional de Protection civile et École de Musique.

Le Web est traité dans le chapitre relatif à la Communication, le webmaster restant rattaché au Service informatique pour 50 % de son activité.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Dicastère des domaines, gérances et sports fonctionne bien, avec un personnel stable. Nous avons accueilli un nouveau gérant d'immeubles suite à un départ à la retraite. Il a pour mission principale la gestion immobilière de l'ensemble du patrimoine bâti. La responsable de l'office du logement a également quitté son poste pour réaliser un projet privé. Une nouvelle collaboratrice a repris cette fonction et s'est particulièrement attelée à la démarche « objectif logement ».

Chacun des collaborateurs de la DDGS est impliqué dans la gestion quotidienne du port, des immeubles, des collèges, des vignes, des piscines et des salles de sport.

Nous appuyons avec force et conviction les sociétés sportives qui constituent un pilier fondamental de notre ville. Nos salles de sport sont très occupées, en semaine et les week-ends.

Les piscines ont été largement fréquentées en 2018. Nous avons beaucoup d'échos positifs concernant l'extension des heures d'ouverture.

Parallèlement à ces tâches de gestion, plusieurs projets ont été menés, en collaboration avec les autres dicastères. Citons notamment :

- La rénovation des locaux de l'APEMS au Collège Jules Loth. Cette salle contribue à l'augmentation d'une offre adéquate pour les enfants entre les périodes scolaires ;
- La mise en place d'un mur d'escalade. C'est la réalisation d'une volonté exprimée par voie de motion par notre Conseil communal. Nous nous réjouissons de ce projet qui s'inscrit dans une volonté permanente d'encourager les jeunes à la pratique d'un sport ;
- La vente de la maison située à l'av. du Prieuré 11 avec une négociation complexe pour la construction d'un chemin piétonnier voté par le Conseil communal le long de la voie de chemin de fer ;
- La construction du quartier des Boverattes a commencé. Après un intermède lié à la présence de cuivre dans le terrain, les travaux ont repris ;
- La procédure liée au recours contre l'Ecole de Musique prévue à l'Eglise du Coteau touche à sa fin. La construction peut commencer. L'effet suspensif lié au recours d'un voisin est à l'origine de ce retard qui prive provisoirement la commune de ces nouveaux locaux nécessaires à la collectivité publique.

En conclusion, cette année 2018 s'est globalement bien déroulée. De nouveaux projets se profilent déjà. Nous nous réjouissons de les discuter avec vous pour agir au mieux dans l'intérêt d'une ville prospère et conviviale.

Lydia Masméjan

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

ORGANISATION

La Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) exploite les vignes, les forêts, les piscines et le port de plaisance. Elle gère les immeubles locatifs, administratifs, scolaires, les infrastructures sportives, les églises et les terrains propriétés de la Ville de Pully. Elle est aussi composée de l'Office du logement ainsi que du bureau des sports. En 2018, 41 collaborateurs fixes, 12 apprentis ou stagiaires et 45 collaborateurs auxiliaires ont œuvré afin de délivrer l'ensemble des prestations dévolues à la DDGS.

L'année a été marquée par le départ à la retraite du gérant technique après plus de 30 années de bons et loyaux services à la Ville de Pully ainsi que de la responsable de l'Office du logement.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	17 bâtiments
Bâtiments mixtes	8 bâtiments
Bâtiments en PPE	2 appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29 bâtiments
Bâtiments mixtes	3 bâtiments
Théâtres	2 bâtiments
Refuges	3 bâtiments
Églises	4 bâtiments
Bâtiments infrastructures sportives	5 bâtiments
WC publics	11 bâtiments
Abris TL	4 bâtiments
Fontaines	4 fontaines

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires	10 bâtiments
---------------------	--------------

Divers

Terrains	14 sites
Places de parc	8 sites
Jardins	3 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts
Courts de tennis	5 sites
Terrain de pétanque	1 site
Places d'amarrage pour bateau	1 site
Piscine couverte	1 site
Plage	1 site
Piste de rink hockey	1 site
Piste Vita	1 site

PRÉAVIS

Préavis en cours

- Préavis N° 16-2009 – Développement des structures de la petite enfance 2^e étape : l'ensemble des travaux ont été finalisés depuis plusieurs années et l'unité d'accueil pour écoliers « les copains d'abord » est en exploitation. Le préavis demeure ouvert car un montant y est inscrit pour le développement d'un plan de quartier, dossier géré par la DUE.
- Préavis N° 03-2017 – Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019 – Crédit demandé CHF 965'000.00 : cinq achats de véhicules concernent la DDGS. Un fourgon de livraison a été acquis au profit de l'exploitation viticole au deuxième semestre 2017. En 2018, trois véhicules ont été commandés pour l'exploitation conciergerie & intendance et un fourgon de transports de personnes et de marchandises a également été commandé pour l'exploitation des forêts. Ils seront tous livrés durant le premier semestre 2019.
- Préavis N° 07-2015 – Entretien du patrimoine construit - Étape 2015-2017 – Crédit demandé CHF 1'071'500.00 : 13 chantiers de petite à moyenne importance sont planifiés dans ce préavis. 11 chantiers ont été réalisés et finalisés, deux seront terminés durant le premier semestre 2019.
- Préavis N° 17-2015 – Rénovation et agrandissement du refuge forestier de la Chenaule – Crédit demandé CHF 1'545'000.00 : cet important chantier a débuté au deuxième semestre 2017. Les travaux se sont terminés en automne 2018. L'inauguration de ce nouveau bâtiment aura lieu le 20 juin 2019.
- Préavis N° 19-2016 – Église du Coteau - Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur – Crédit demandé CHF 696'400.00 : le permis de construire ayant fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, les travaux n'ont pas débuté en 2018. Néanmoins, suite à l'audience de la CDAP en novembre dernier, un accord a été trouvé entre les parties. Les travaux débiteront au printemps 2019.
- Préavis N° 16-2017 – Construction d'une station de lavage au ch. de la Plage 1 à Pully – Crédit demandé CHF 252'000.00 : les travaux se sont déroulés durant l'été 2018. La station de lavage est opérationnelle et le préavis sera bouclé au premier semestre 2019.
- Préavis N° 19-2018 – Terrain des Boverattes-Est - Participation aux coûts de mise en décharge des terres – Crédit demandé CHF 498'000.00. Les travaux de mise en décharge des terrains se sont déroulés durant l'hiver 2018-2019 : Au début du chantier, Implenia constructeur des bâtiments mandatés par le superficière la Vaudoise, a découvert la présence de cuivre dans les terres. Après négociation, il a été convenu que la Commune prenait à charge la moitié des travaux liés à l'évacuation et revalorisation de ces terres. La Vaudoise a pris en charge l'autre moitié.

Préavis bouclés

- Préavis N° 21-2015 – Mur d'escalade.
- Préavis N° 09-2017 – Création d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et extension d'une structure d'accueil existante au collège des Alpes.

DIVISION GÉRANCE

Gestion technique - entretien des bâtiments

Comme chaque année, en plus de l'entretien courant des propriétés immobilières communales, la DDGS a représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully, en assurant la conduite de plusieurs chantiers d'importances diverses. À ce titre, de nombreux travaux ont été entrepris, tels que :

- Restaurant du Port de Pully, remise en état des escaliers des WC extérieurs ;
- WC publics de la plage, rénovation complète (1) ;
- WC publics du Quai Milliquet, rénovation complète (2) ;
- Liaudoz 30-32, rénovation partielle de deux appartements suite à deux mutations ;
- Plateires 25-27, réfection de la place de stationnement ;
- Plateires 25-27, remplacement des fenêtres ;
- Grand'Rue 1-3, rénovation de peinture de fenêtres ;
- Grand'Rue 1-3, rénovation partielle d'un appartement suite à une mutation ;
- Ramuz 115, Réfection d'encadrements de fenêtres et de volets ;
- Damataire 13, pose d'une climatisation de redondance dans le local informatique ;

- Maison Pulliérane, réfection du local de la chaufferie ;
- Home des Mosses, réfection des peintures des sanitaires ;
- Refuge des Quatre Vents, travaux partiels de mise en conformité incendie ;
- Parking des Alpes, travaux de peinture suite infiltration d'eau ;
- Église de Chantemerle, pose d'un lift pour handicapé afin d'accéder à la paroisse ;
- Davel 2, rénovation d'une des cheminées ;
- Port 1, rénovation de la cuisine et divers petits travaux ;
- Salle Omnisports, remplacement des rideaux de salle ;
- Collège Principal, installation d'une centrale d'évacuation ;
- Collège de Fontanettaz, réfection de la cour intérieure ;
- Collège de l'Annexe Ouest, installation d'une centrale d'évacuation ;
- Collège de Chantemerle, réfection du sol de la salle des travaux manuels ;
- Capite des Vignes, remplacement de la capite, création et remplacement des installations sanitaires (3) ;
- Complexe Arnold Reymond, mise en conformité de la salle de projection ;
- Plage 1, construction d'une nouvelle station de lavage destinée à l'usage des employés communaux ;
- Club nautique/Bains 4, rénovation de la toiture et rénovation partielle du chauffage.



Le volume des travaux effectués par les ouvriers professionnels de la DDGS et les entreprises locales spécialisées a augmenté de manière significative. L'ensemble des prestations s'élève à un montant arrondi global de CHF 3'182'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

	2018 (en CHF)	2017 (en CHF)
Bâtiments administratifs	1'323'000.00	1'246'000.00
Bâtiments locatifs	658'000.00	754'000.00
Écoles	952'000.00	907'000.00
Infrastructures sportives	249'000.00	220'000.00
Total	3'182'000.00	3'127'000.00

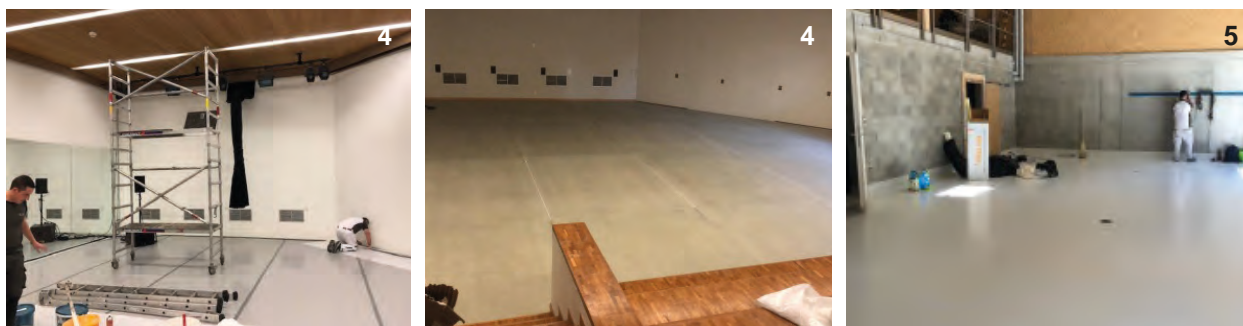
Principaux travaux réalisés par l'exploitation des artisans professionnels de la DDGS

En plus des menus travaux de réparation et d'entretien de plâtrerie-peinture, de menuiserie, d'ébénisterie et de serrurerie, les artisans de la DDGS effectuent, à la demande des Services de la Ville de Pully, des travaux de rénovation de plus grande ampleur. Ils participent également aux transports d'œuvres d'art, à l'affichage public, à des petits déménagements et divers aménagements.

Les interventions suivantes ont, notamment, été effectuées en 2018, soit :

- C.-F. Ramuz 115, réfection des volets du bâtiment ;
- Théâtre de l'Octogone, rénovation du sol de la salle Linga ainsi que de la peinture des murs (4) ;
- Passage sous l'av. des Alpes, rénovation complète des peintures et application d'un traitement anti-tags ;
- Villa Romaine, création d'une grue romaine ;
- Refuge forestier, création de nouvelles armoires de rangements pour le vestiaire des bûcherons ;

- Refuge forestier, pose de la peinture au sol (5) ;
- Collège Annexe Ouest, remplacement de barrière en inox ;
- Oron 7, rénovation de la cuisine du local du feu.



Principaux travaux réalisés par l'exploitation conciergerie et intendance de la DDGS

Hormis les tâches courantes de nettoyage, des contrôles d'installations techniques et de surveillance, les concierges ont réalisé de très nombreux travaux. Ils ont également participé régulièrement au contrôle et suivi des différents travaux réalisés dans les collèges par des entreprises externes, contribuant ainsi à la bonne coordination avec les usagers.

Dans le suivi de projets, ils ont principalement favorisé la bonne réalisation des travaux de :

- Collège Principal, Jules Loth et Pierre d'Arvel, mise en séparatif des bâtiments, première phase ;
- Collège Principal et Annexe-Ouest, installation d'une centrale de message d'évacuation ;
- Collège Arnold Reymond, mise en conformité de la salle de projection ;
- Collège de Chantemerle, réfection de la salle des travaux manuels ;
- Collège de Fontanettaz, rénovation du sol de la cour intérieure.

Enfin, dans le cadre du projet d'optimisation des plans d'organisation des nettoyages des bâtiments scolaires et administratifs, l'ensemble des concierges a participé activement à l'élaboration des récurrences de nettoyage et à l'identification des besoins par locaux. Ce travail prendra fin dans le courant de l'année 2019 et permettra d'optimiser les heures de nettoyages par site.

Gestion locative

La gestion locative comprend la mise en location des salles de conférences, des refuges et des appartements et des surfaces commerciales.

La fréquentation des refuges reste soutenue les vendredis, samedis et dimanches et plus particulièrement entre les mois de mai à septembre.

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	89			89
Quatre Vents	147	21		168
Stand de Volson	35		58	93
				350

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 97 jours (84 en 2017) dont 43 fois (31 en 2017) par des sociétés locales de Pully et 9 fois (10 en 2017) pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 129 jours (108 en 2017) dont 49 fois (35 en 2017) par des sociétés locales de Pully et 15 (13 en 2017) pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

Pour la quatrième année consécutive, les locations et mises à disposition des infrastructures de la Maison Pulliérane sont en hausse et démontrent l'importance de ce bâtiment pour la Ville de Pully. Ainsi, l'augmentation de fréquentation entre 2015 et 2018 est de + 76 %. Les sociétés locales restent des occupants très réguliers (assemblée, repas, spectacle) et le nombre de manifestations qui durent plusieurs jours croît.

L'utilisation des salles du 1^{er} étage progresse également. Elles sont principalement utilisées pour des réservations internes ou des assemblées de copropriétés (535 fois pour les trois salles confondues en 2018, contre 483 en 2017, 491 en 2016 et 422 en 2015).

Salle de projection du collège Arnold Reymond

En dehors des horaires scolaires, la salle a été utilisée 74 fois dont 16 par les écoles et 29 par l'Ecole de Musique de Pully.

Mutations dans les appartements

10 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 appartement de 4 pièces au ch. du Liaudoz 30 ;
- 2 appartements de 4 pièces au ch. du Liaudoz 32 ;
- 1 appartement de 5 pièces à C. F. Ramuz 115 ;
- 1 appartement de 4.5 pièces à Grand'Rue 1-3 ;
- 2 appartements de 2.5 pièces à la pl. Neuve 4 ;
- 2 appartements de 1.5 pièces à la pl. Neuve 4 ;
- 1 appartement de 3 pièces à l'av. des Alpes 16.

Les appartements de la place Neuve ont été reloués pour une durée déterminée de 2 ans maximum afin de ne pas mettre en péril la faisabilité du projet d'agrandissement de l'EMS.

Appartements à loyers modérés

De manière générale, les appartements de la Ville de Pully sont loués à des prix inférieurs aux loyers du marché. La Ville de Pully loue deux immeubles à des loyers qui sont particulièrement modestes au ch. du Liaudoz 30/32 et ch. des Plateires 25/27 (34 logements). Une directive (Directive fixant les conditions d'attribution des logements de la Commune de Pully) règlemente l'attribution des logements. Pour les logements sociaux notamment, la DDGS collabore avec la DJAS pour déterminer l'attribution. Les autres appartements sont mis en location par un avis sur le site internet communal et sont attribués à des pulliérans aux conditions prévues par la directive.

OFFICE DU LOGEMENT

Quelques projets marquants

Signature du DDP des Boverattes

Le 24 janvier 2018, la Ville de Pully a conclu avec la Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA, un acte constitutif de DDP qui permet la construction de 6 immeubles d'habitation comportant 126 nouveaux logements dans le quartier des Boverattes. Le droit de superficie fixe un certain nombre de conditions dont notamment un loyer maximal et les conditions d'attribution. Une directive signée par la Vaudoise et la Commune, reprend de manière synthétique ces conditions d'attribution.



Lancement d'Objectif logement

Le 13 juin 2018, la Municipalité a approuvé le lancement de la politique du logement 2020-2030 intitulée « Objectif logement ». Cette démarche a pour but de fixer de manière claire les objectifs de production de logements futurs au sein de la Ville de Pully. Elle permet, en outre, de mieux connaître le tissu bâti de la Commune, la composition des ménages pulliérans et les besoins des citoyens. Elle identifie, également, les marges de manœuvre dont la Ville dispose et les actions à entreprendre, notamment auprès des investisseurs privés ou des promoteurs immobiliers. Enfin, elle reprend l'identification des potentiels de constructions de logements dans les plans de quartier actuels et futurs, tout en intégrant les évolutions démographiques qui influenceront aussi les besoins scolaires et parascolaires ainsi que l'apport en perceptions fiscales des futurs ménages.

En d'autres termes, Objectif logement permet à la Ville de Pully d'orienter sa politique en matière d'habitat et de prévoir et influencer l'évolution de sa population à l'horizon de 2030.

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aliénation ou la demande de travaux concernant un appartement jusqu'alors loué est en principe soumise à l'autorisation de la Division logement du Service des communes et du logement, en vertu de la Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Cette loi a remplacé les deux lois précédentes qui régissaient la matière, à savoir la Loi du 11 décembre 1989 concernant l'aliénation d'appartements loués (LAAL) et la Loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR). La loi exclut cependant certains logements de son champ d'application. Ainsi, par exemple, les immeubles d'habitation ne comprenant que deux logements ne sont pas soumis à la LPPPL (art. 3 LPPPL) :

- Les aliénations d'appartements loués sont en tous les cas admises si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'il s'agit d'une PPE datant d'avant 1989, dès la construction de l'immeuble ou si le locataire ou un proche parent se porte acquéreur de l'appartement. D'autres circonstances peuvent justifier l'autorisation de la vente mais la loi ne parle qu'en termes généraux. La LPPPL étant encore récente, la casuistique fait également défaut pour définir clairement ces « autres circonstances justifiant une autorisation ».
- Les travaux dans des appartements loués sont admis si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'ils sont jugés indispensables au vu de l'intérêt général, d'un besoin de sécurité ou de salubrité ou lorsqu'ils permettent de favoriser les économies d'énergie. La notion « d'intérêt général » demeure également très large et nécessitera une interprétation fondée sur les futurs cas pratiques. A noter que le simple changement d'affectation du logement est également soumis à autorisation, malgré l'absence de travaux.

A Pully, le taux de vacance des logements demeure inférieur aux 1,5 % fixé par la LPPPL. Ce taux se situe autour des 0,26 % alors qu'au niveau vaudois, ce même taux se situe à 1,1 % au 1^{er} juin 2018. La LPPPL s'applique donc pleinement à Pully. Ainsi, l'Office communal du logement est tenu d'émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliéran (art. 8 de la LPPPL), préavis qu'il soumet à la Municipalité, puis au Service des communes et du logement.

Il existe toutefois des cas de procédure simplifiée, au sens de l'art. 6 al. 2 LPPPL, pour lesquels le préavis communal n'est pas nécessaire. Il s'agit de rénovations d'un maximum de deux appartements isolés dans un immeuble locatif. Dans ce cas, le Service cantonal statue directement.

Le principe de l'autorisation trouve sa justification dans le besoin de maintenir des logements correspondant aux besoins de la majorité de la population sur le territoire communal, puisque le taux de vacance y est déjà très bas. Dans cette même idée, si une demande d'aliénation ou de travaux venait à apparaître comme un cas limite, l'Office communal du logement pourrait suggérer au Service cantonal d'assortir l'autorisation de conditions, tel que le contrôle du loyer sur une certaine durée ou la fixation d'une limite de loyer.

La Commune, en l'occurrence l'Office du logement, doit donner un préavis sur l'autorisation des travaux ou de la vente, en application de la loi.

En tous les cas, la décision finale quant à l'autorisation revient au Canton, qui avise l'Office communal du logement de sa décision.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	Taux
Nombre de demandes traitées	18	26	16	23	22	26	13	20,6 /an

Demandes d'autorisation de travaux dans des appartements loués traitées à Pully

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	Taux
Nombre de demandes traitées	4	8	8	6	8	6	5	6,4 /an

RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL)

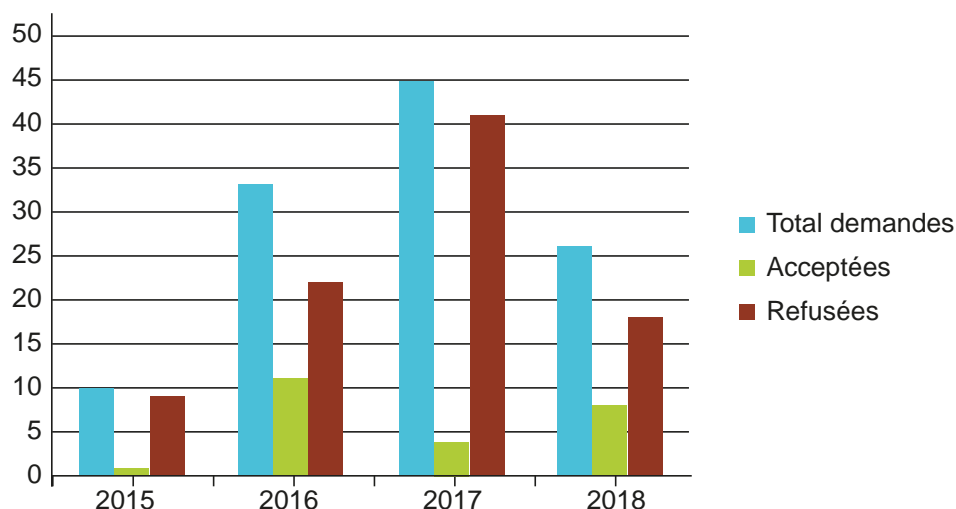
La Ville de Pully octroie, depuis le 1^{er} janvier 2015, une aide individuelle au logement aux ménages avec enfant(s) disposant d'une capacité financière suffisante pour subvenir à leurs besoins mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

L'AIL représente une aide financière permettant d'alléger la charge que représente le loyer. Elle permet aux familles de mieux supporter la charge excessive d'un logement existant. Elle n'est octroyée qu'aux

locataires qui occupent leur logement depuis au moins 2 ans. Elle ne permet pas de trouver un logement ou de changer de logement. Cette aide est financée à 50 % par le Canton de Vaud et 50 % par la Commune.

L'Office communal du logement est compétent pour rendre les décisions en matière d'AIL. Les conditions lui permettant de se prononcer sont fixées dans le règlement communal sur l'AIL, ainsi que dans le règlement cantonal sur l'AIL.

En 2018, l'Office communal du logement a traité 26 demandes, dont 8 ont abouti à l'octroi d'une aide.



DIVISION DOMAINES – PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS

PULLY-PLAGE

Saison 2018

L'ouverture de Pully-Plage a eu lieu le jeudi 10 mai 2018 (week-end de l'Ascension) et la fermeture le lundi 17 septembre 2018 (week-end du Jeûne fédéral).

Le tipi des Tontons

Durant l'hiver 2017-2018, la Municipalité a mis à disposition le terrain de la piscine à la société des Tontons pour y installer un tipi. Il en est fait à la fois un usage privé (location à des entreprises) mais également public (restauration). Début avril, le tipi des Tontons a été démonté comme prévu pour l'ouverture de la piscine de Pully-Plage.

Conditions météorologiques

En début de saison, une période d'activité orageuse avec des températures relativement élevées a été observée. Cette situation météorologique s'est poursuivie jusqu'à mi-juin, ce qui a pénalisé la fréquentation. Ensuite, le beau temps s'est installé, avec des longues périodes de canicule.

Nombre d'entrées

	2018	2017	2016	2015	2014
Mai	8'541	14'046	4'659	7'345	4'328
Juin	31'717	34'992	17'079	31'547	32'619
Juillet	46'699	29'492	38'821	48'398	19'148
Août	39'359	32'500	37'502	28'175	17'454
Septembre	11'216	3'713	14'289	2'874	4'626
Total	138'532	114'743	112'350	118'339	78'175

Comparatif sur les 5 dernières années

	2018	Moyenne sur 5 ans	Evolution (environ)
Mai	8'541	6'335	+ 35 %
Juin	31'717	27'871	+ 12 %
Juillet	46'699	27'171	+ 70 %
Août	39'359	29'975	+ 30 %
Septembre	11'216	6'109	+ 100 %
Total	138'532	107'152	+ 30 %

Evolution du nombre d'entrées

L'excellente météo a été un facteur évidemment déterminant, classant cette saison exceptionnelle en deuxième position depuis 1999. Hormis pour la saison 2014, la DDGS constate une évolution positive du nombre d'entrées. En effet, les 4 dernières années se classent parmi le top 8 sur les 20 dernières.

- 2015 : 3^e position / 20
- 2016 : 7^e position / 20
- 2017 : 8^e position / 20
- 2018 : 2^e position / 20
- Pire année, 2014 : 78'175 entrées
- Meilleure année, 2003 : 162'243 entrées.

Ces chiffres confortent la DDGS dans les choix stratégiques opérés depuis la saison 2014. L'extension des horaires d'ouverture durant les périodes de grandes chaleurs, la politique d'accueil du public et l'amélioration de l'accès au lac sont des mesures régulièrement plébiscitées par les clients.

Silent disco

Pour clore la saison estivale, la traditionnelle soirée « silent disco », organisée cette année en dehors des bassins, s'est bien déroulée avec une bonne fréquentation.

PISCINE COUVERTE

Principalement occupée pour l'enseignement de la natation aux élèves du groupe scolaire de Pully, la piscine couverte est aussi mise à disposition des clubs sportifs et du public. L'optimisation des heures d'ouverture, hors cadre scolaire, est l'une des priorités pour la DDGS. Dès 2017, la DDGS a largement étendu les heures d'ouverture. Cette politique a conduit à une augmentation de la fréquentation qui reste importante à toute heure. On constate une augmentation significative des finances d'entrées s'élevant de CHF 100'700.00 en 2014 à plus de CHF 130'800.00 en 2018 (+29 %), qui globalement absorbent une importante partie des coûts supplémentaires générés par l'extension des heures d'ouverture.

PORT DE PLAISANCE

La gestion du port est assurée de manière optimale, pour favoriser le tournus et lutter contre le monopole des places en violation des règles d'occupation. La présence physique d'un collaborateur sur place a permis de révéler certaines locations contraires au règlement. Grâce à cette optimisation, en 2018, 30 places ont été attribuées : 14 places à l'eau, 12 places à terre, 2 places à la bouée, alors que 7 rocades ont été effectuées. Ce tournus est bien supérieur à celui qui a prévalu avant l'année 2013. La première phase d'importants travaux subaquatiques, liés au remplacement de la chaîne-mère, a eu lieu.

VIGNES

Saison viticole

L'année viticole 2018 a été particulièrement chaude et sèche. En juillet et août, elle a été ponctuée de longues périodes de canicule et marquée par des périodes de sécheresse intense. Les faibles taux d'humidité et de jours pluvieux ont limité le développement des maladies. La mouche suzukii (ou moucheron asiatique) n'a pas posé de difficultés durant la période des vendanges. Ces conditions météorologiques particulières ont contribué à une excellente maturité du raisin.

Vendanges

Les vendanges se sont déroulées relativement tôt, du 5 septembre au 24 septembre 2018, soit 6 jours plus tôt que l'an dernier, qui était déjà une année précoce. La quantité des vendanges fut abondante avec des taux de sucre très élevés qui laissent présager un excellent millésime. Le vin 2018 sera très structuré avec un grand potentiel de garde. Les quantités de raisin récoltées, identiques à 2016, devraient permettre de couvrir la demande.

Fête des vignerons 2019

Tout comme en 2017, une partie des vendanges (1'200 kg) a été vendue à la Confrérie des vignerons de Vevey afin d'élaborer les vins de la Fête des vignerons de 2019. Historiquement, la plupart des vignerons du Lavaux participe solidairement à cette démarche.

Production

Ci-dessous, le tableau comparatif des litres bruts encavés ainsi que les sondages.

Quantités récoltées et sondages obtenus

Dénomination	2018		2017	
	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages blancs				
Chasselas	10'000	86	8'500	79
Chardonnay	1'700	94	1'400	93
Doral	550	84	450	87
Sauvignon	250	93	150	93
Sylvaner	1'000	95	650	90
Total blancs	13'500		11'150	
Cépages rouges				
Garanoir	2'350	96	1'950	93
Diolinoir	750	101	700	97
Gamaret	2'200	98	1'330	98
Pinot noir	2'850	96	2'100	93
Gamay	1'000	90	560	89
Galotta	1'700	93	450	91
Mara	1'750	95	1'750	99
Total rouges	12'600		8'840	
Total	26'100		19'990	

Les ouvertures printanières et automnales de la Cave de Pully ont à nouveau remporté un franc succès. Ces manifestations permettent à la clientèle et aux Pulliérans de découvrir les nouveaux vins dans une ambiance agréable et conviviale. C'est une manifestation qui, par son ampleur et sa convivialité, remplit aussi un rôle social de rencontre et de bonne ambiance.



FORÊTS

Martelage

Le martelage s'est déroulé le 8 novembre dans les secteurs suivants :

Lieu-dit	Interventions	Total tiges	Volume total
Volson	Réalisation	24	37.4
Apocalypse	Mise en lumière	15	73.6
Pont Chandelard	Exploitation châblis	3	10.3
Etang Chenaulaz	Mise en lumière	55	56.5
Divers	Exploitation châblis	85	158.3
Côte plumée	Mise en lumière	24	26.3
Monts de Pully, caserne	Mise en lumière	112	312
Pra Fondra	Eclaircie normale	11	23.5
Bloc Eratique	Mise en lumière	76	168.1
Piste Vita OFROU	Mise en lumière	101	99.6
Etang de la Grange CFF	Mise en lumière	30	29.1
Total		536	994.7

Sylviculture

Deux surfaces ont été traitées, une de 2'465 m² et une autre de 2'715 m², soit un total de 5'180 m². Ces parcelles se trouvent aux Cerisiers et dans les bois de Chenaulaz.

Glissement de terrain

Plusieurs glissements ont été constatés et traités, notamment au ch. de la Gravière, aux Raforts et sous le hangar forestier. Certains de ces événements ont nécessité des travaux importants (sécurisation, coupe de bois, bouturage) et la fermeture des chemins pédestres. Des chutes de pierres se sont également, produites au-dessus de la galerie de drainage (sous la route cantonale des Monts-de-Lavaux). D'importants travaux de sécurisation du chemin piétonnier ont été réalisés et se poursuivront en 2019. En collaboration avec la DTSI et une entreprise mandatée, les travaux de rénovation des coulisses en bois, permettant l'évacuation des eaux de surface, ont été réalisés.

Chemins

Nous avons également réalisé la réfection et l'entretien complet de certains chemins. En effet, le coffre du chemin de l'étang de la Grange a été refait, le sentier de la Chandelard a été rénové et la piste Vita a, notamment, été rafraîchie. L'entier du réseau de chemin a été dûment entretenu à deux reprises.

Biotope

Un entretien complet des différents biotopes a été réalisé. De plus, des travaux d'amélioration de l'étang de la Grange ont été entrepris. Des travaux ont débuté en fin d'année en vue de la création d'un nouveau biotope sous le refuge de Chenaulaz. Ces travaux ont consisté à une mise en lumière et l'arrachage de souches afin de créer des poches pour l'eau. Ces travaux se poursuivront en 2019.

Néophytes (plante non-indigène)

Une lutte intensive contre la renouée du Japon, le solidage, le laurelle, le buddleia, le paulownia, la vergerette annuelle, le sumac et l'ailante a été réalisée dans l'ensemble des forêts de Pully.

Production et vente de bois

192 stères feuillus ont été produits et sont commercialisés directement au dépôt des forestiers-bucheron au hangar à bois de Volson. Environ 480 m³ de bois rond ont été déchetés pour un volume de plaquettes proche de 1'200 m³. Pour la saison 2017/2018, le volume de plaquettes livré au collège des Alpes a été d'env. 748 m³, alors que les premières livraisons de plaquettes ont été acheminées au nouveau refuge forestier pour un volume d'environ 37 m³. Des planches, des bancs, des tables, des bassins et des copeaux ont, notamment, été confectionnés pour les écoles, les Services de la Ville de Pully ou vendus à des privés, entreprises ou collectivités publiques.

Travaux divers

Durant l'année 2018, différents travaux tels que sciage, plantations, sapins de Noël, vulgarisation, aménagement du nouveau dépôt, déchetage, entretien du matériel, travaux administratifs, travaux hors forêt (vendanges et permaculture) ont été effectués.

Médiation

Le service des forêts a organisé le 23 juin une journée de la forêt. Diverses activités ont été présentées afin de faire découvrir les différents aspects de la forêt à la population. Cette journée a rencontré un vif succès.

BUREAU DES SPORTS

Sociétés sportives pulliéraines

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliéraines. Si certains clubs sportifs, de par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique et basket) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2018, les sociétés sportives concernées les ont utilisées environ 11'900 heures.

Subsides par société sportive

Conformément à la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives, un montant de CHF 139'685.00 a été versé aux sociétés sportives pulliéraines selon le détail ci-dessous :

Société	Nombre d'actifs	Nombre de juniors	Subsides 2018 en CHF
Association Prieuré Sports	37	0	685
Budokwai Pully	8	88	7'640
Bushido Pully	18	39	4'015
Club de tennis de table de Pully	19	30	3'345
Club nautique de Pully	250	170	13'750
Espérance sportive Pully Basketball	45	157	18'400
Fédération suisse de gymnastique	66	220	14'380
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	107	0	1'035
Pétanque de Pully	13	0	565
Pully Football	81	402	16'165
Pully Lausanne Foxes Basketball	106	146	16'330
Pully Natation	96	188	13'430
Pully Rink-Hockey Club	10	28	6'150
Séniors en mouvement	49	0	745
Société de gymnastique féminine	31	0	655
Société de tir du Volson	23	0	615
Société Internationale de Sauvetage	37	0	685
Tennis Club Pully	418	349	17'585
Volleyball club Pully	22	32	3'510
Total	1'436	1'849	139'685

La Commune verse annuellement un montant de CHF 50.00 aux clubs sportifs d'autres communes lorsque ces clubs accueillent un participant pullièran qui ne peut pas pratiquer son sport à Pully. Elle a versé un montant total de CHF 4'100.00 à ce titre. Divers subsides extraordinaires ont été distribués, notamment à M. Nils Theuninck, pratiquant la voile, à M. Mathieu Fague, pratiquant le curling et à Mme Frédérique Rol, pratiquant l'aviron, pour les soutenir à l'approche des prochains Jeux Olympiques et compétitions internationales. La Fédération suisse de gymnastique, section Pully, a aussi reçu un soutien sportif pour l'achat d'un tapis de sol.

Urban Training

Urban Training à Pully s'est déroulé du 7 mai au 17 septembre 2018 avec une moyenne de 35 participants (sur 19 sessions). C'est une manière inédite de faire du sport et de (re)découvrir sa ville sur le principe du sport en groupe, ouvert à tous et avec l'accompagnement d'un coach professionnel. Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social. Tous les cours, d'une durée de 1h, sont gratuits et sont adaptés à toutes et à tous, quels que soient l'âge et la condition physique. En complément, Urbain Training a développé une application « Sport City Tour » pour smartphone, où chacun peut suivre un parcours sportif tout en visitant Pully. Un coach sportif à portée de main !

Aqua Training

Aqua Training s'est déroulé du 1^{er} juin au 31 août 2018 (14 sessions) dans le bassin moyen de la piscine de Pully-Plage, avec plus de 50 participants inscrits, sans compter le public (présent sur le moment dans la limite de la capacité). C'est une activité physique complète qui allie plaisir, détente, travail musculaire et cardio-vasculaire pour jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non, nageurs ou non-nageurs. L'activité est prise en charge par la Commune.

Sunday Training

Le premier Sunday Training s'est déroulé à la salle de gymnastique Annexe-Ouest le dimanche 25 novembre 2018 de 9h00 à 11h45 avec plus de 120 participants. Trois cours pour se détendre, se muscler et se défouler en partageant ensemble un moment d'activité physique et de bien-être. Deux cours gratuits par année sont planifiés durant la période d'hiver.

MÉRITES SPORTIFS 2017

En 2018, la Ville de Pully a attribué les mérites sportifs 2017 aux personnes et équipes suivantes :

Mérite pour la promotion du sport

Mme Josiane Gillard, monitrice à la Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine, membre honoraire depuis 1978 et membre d'honneur depuis 1997. Elle est récompensée particulièrement pour son engagement et son dévouement pour le sport.

Mérite junior par équipe

Pully Lausanne Foxes, équipe masculine de basket U13A a été inscrite pour la première saison dans un groupe dit de « compétition » pour mieux se préparer pour le passage en équipe U15. Cette redoutable équipe n'a subi qu'une seule défaite de toute la saison, s'est illustrée en remportant le championnat vaudois et a obtenu le titre de championne de la coupe vaudoise.

Mérite junior par équipe

Pully Lausanne Foxes, équipe masculine de basket U20 CPE (Centre de promotion des espoirs) s'est illustrée en remportant les titres de 3^e place au Final Four Suisse (championnats suisses) au Tessin et Vice-championne de la coupe vaudoise en perdant de 2 points contre l'équipe de Nyon qui a remporté le titre.

DIRECTION DES TRAVAUX ET
DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Durant l'année 2018, la Direction des travaux et des services industriels a continué à œuvrer à la réalisation des objectifs du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité. A ce titre, plusieurs étapes importantes ont été franchies pendant cette année.

Les travaux se sont poursuivis au bd de la Forêt en se concentrant sur le secteur entre le carrefour de l'av. de la Rosiaz et l'interface de transports publics de Val-Vert. En fin d'année, l'avant-dernière phase de ces travaux, qui se termineront à l'été 2019, a été entamée.

De son côté, l'avant-projet pour l'axe fort de transports publics de l'av. de Lavaux et le réaménagement complet de la pl. de la Clergère a été soumis aux services cantonaux pour examen préalable. Le retour de cet examen a permis, à la fin de l'année 2018, le lancement de l'appel d'offres pour la phase d'étude du projet. Une nouvelle présentation publique de l'avant-projet d'aménagement a eu lieu le mercredi 5 septembre 2018. Elle englobait la présentation du nouveau schéma de circulation au centre-ville et l'avant-projet d'aménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson-Reymondin. Cette manifestation a suscité un grand intérêt de la part de la population.

En 2018, les investissements consentis pour l'entretien et la modernisation des réseaux ont à nouveau pratiquement compensé la perte de valeur de ces infrastructures et nous nous en réjouissons.

Après l'obtention du label Cité de l'Energie en 2017, le Conseil communal a plébiscité, à une forte majorité, l'introduction d'une taxe sur l'énergie permettant la création d'un programme de soutien aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables, rendant ainsi possible l'introduction d'une des mesures phares du Concept énergétique communal.

De plus, les négociations avec le Service de l'eau de la Ville de Lausanne pour optimiser le fonctionnement de notre réseau de distribution d'eau potable ont abouti en 2018 et le financement des premières mesures de mise en œuvre du Plan de distribution de l'eau (PDDE) de la Ville de Pully a été voté par le Conseil communal au mois de septembre.

La réflexion transversale à tous les services communaux, pilotée par la DTSI, concernant la numérisation de la société a trouvé son aboutissement dans la mise en ligne, fin septembre, du site Internet « Pully Smart City ». Ce site présente les valeurs que la Municipalité désire mettre en avant, soit de toujours placer les rapports humains au premier plan. Il propose également un inventaire de projets de l'Administration faisant appel au numérique.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Direction pour l'important travail accompli durant l'année 2018 au bénéfice de l'ensemble de la population.

Marc Zolliker

DOMAINES TRANSVERSAUX

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

La valeur de remplacement des différents réseaux gérés par la DTSI atteint une valeur à neuf de près de CHF 500 mios. Avec plusieurs chantiers importants à l'av. de Villardin, au bd de la Forêt, aux ch. de la Métairie et du Pont du Diable, ainsi qu'au ch. du Val d'Or, les investissements consentis dans la modernisation des réseaux en 2018 sont de l'ordre de CHF 7.2 mios. Supérieurs aux investissements moyens des 15 dernières années, ils compensent presque la dépréciation annuelle théorique de CHF 8.8 mios (cf. tableau ci-après).

Le plan des investissements (PI) présenté au Conseil communal le 13 décembre 2018 prévoit des investissements d'environ CHF 10 mios par an d'ici à 2022. Plus probablement, les forces en présence permettront d'atteindre 75 % de ce montant, soit environ CHF 7.5 mios par an, ce qui ne rend pas possible l'objectif du maintien de la valeur. Bien que cette situation ne soit pas dramatique aujourd'hui au vu de l'âge des infrastructures existantes, il est néanmoins nécessaire d'augmenter progressivement le taux de modernisation des réseaux de telle sorte qu'il compense entièrement la dépréciation.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI – Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2015	Investissements 2018
Routes	150'000'000.00	2'650'000.00	2'215'000.00	3'490'000.00
Canalisations et STEP	220'000'000.00	3'165'000.00	1'730'000.00	2'510'000.00
Eclairage public	5'000'000.00	170'000.00	75'000.00	20'000.00
Service des eaux	63'000'000.00	1'135'000.00	725'000.00	670'000.00
Service de l'électricité	61'000'000.00	1'635'000.00	625'000.00	530'000.00
TOTAL TTC	499'000'000.00	8'755'000.00	5'370'000.00	7'220'000.00

* Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 70 ans pour les canalisations et la STEP, de 55 ans pour les réseaux routiers et d'eau potable, de 35 ans pour le réseau d'électricité et de 30 ans pour le réseau d'éclairage public.

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

La croissance de la mobilité, alimentée par l'augmentation constante du nombre d'habitants et d'emplois, constitue un défi majeur pour les communes de l'agglomération Lausanne-Morges. Comprendre comment s'organise la mobilité aujourd'hui et savoir comment elle évoluera demain constitue un enjeu capital pour l'aménagement des futurs espaces publics. Afin d'étudier ces phénomènes au centre-ville de Pully, où la gestion du trafic s'avère particulièrement délicate, la Municipalité a choisi de suivre une approche innovante en exploitant le potentiel des nouvelles technologies de l'information.

Ce projet s'appuie sur l'utilisation des masses de données (big data) produites par la téléphonie mobile. En utilisant les données agrégées et anonymisées des connexions aux antennes des porteurs d'abonnements mobiles, le projet « Observatoire de la mobilité », fruit d'un partenariat établi avec Swisscom en juin 2015, a produit plusieurs résultats pour une connaissance inégalée de l'organisation et de la structure des déplacements au centre-ville de Pully, ceci de manière continue et dynamique.

Après une première phase (2015-2016) qui a consisté à développer les algorithmes pour mesurer les déplacements et à créer une plate-forme Internet sécurisée permettant de visualiser les indicateurs statistiques produits, une seconde phase (2016-2018) a été finalisée cette année. Celle-ci a permis de générer de nouveaux algorithmes permettant, d'une part, d'améliorer la précision des mesures et, d'autre part, de différencier les déplacements en train des autres déplacements. De plus, en collaboration avec l'EPFL, un travail de contrôle de la qualité des résultats a été réalisé. Finalement, la visualisation de ces résultats a été affinée par la création d'un nouveau set d'indicateurs. Pour des raisons de complexité technique, un objectif n'a pour l'instant pas pu être atteint : différencier les déplacements effectués en transports publics de ceux faits en véhicules individuels.

Afin d'améliorer la précision des mesures, une troisième phase (2018-2019) a été lancée en partenariat avec l'EPFL. Au droit des boucles de comptage du trafic routier de la rue de la Poste, deux capteurs infrarouges ont été ajoutés et ont permis de mesurer en continu, pour la première fois, le nombre de piétons à la rue de la Poste. Il en ressort qu'environ 15'000 personnes se déplaçant à pied empruntent chaque semaine cette rue. Ceci a également permis d'observer l'attractivité d'événements particuliers comme « Pully en Fête », qui a généré plus de 4'000 passages le 12 décembre 2018 au lieu des quelque 2'500 passages

journaliers en situation normale. La phase 3 voit ainsi se développer un embryon d'architecture multi-capteurs, combinant la plateforme big data de Swisscom, les capteurs routiers et piétons ainsi que les données des passagers des transports publics fournies par les tl et les CFF.

Le 7 novembre 2018, le projet « Observatoire de la mobilité » de Pully a fait l'objet d'une présentation lors du congrès national portant sur la « Saisie de données sur le trafic et la mobilité - Expériences avec les nouvelles technologies » organisé par l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS). Ce congrès a montré que si Pully était pionnière il y a quelques années dans ce domaine, plusieurs villes et cantons ainsi que la Confédération développent également aujourd'hui leur propre « observatoire de la mobilité », ce qui confirme l'importance d'obtenir des données précises sur la mobilité pour aménager des villes conviviales et efficaces en matière de déplacements.

RENOUVELLEMENT DES LOGICIELS POUR LA GESTION DES RÉSEAUX SOUTERRAINS

A la suite d'une refonte complète par l'éditeur du logiciel actuellement utilisé pour la gestion des données des réseaux souterrains, la Municipalité a lancé, en 2014, une étude approfondie des solutions logicielles disponibles afin d'assurer une gestion efficace des données, compte tenu de l'évolution des besoins et des technologies.

Renouvellement des modules de gestion des réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux

En ce qui concerne les réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux, le développement de logiciels à code source ouvert (open source) se poursuit en étroite collaboration avec les Villes de Lausanne, de Morges et le Service Intercommunal de gestion (SIGE) de la région de Vevey-Montreux.

En 2018, les travaux ont porté sur :

- la mise en place d'un système d'assurance qualité pour piloter les développements informatiques, le suivi financier, le helpdesk, la documentation et les outils de communication entre les différents partenaires ;
- la poursuite des développements informatiques du module QGEP (réseau d'assainissement), en vue d'une mise en production planifiée pour le premier semestre 2019.

Ces nouveaux logiciels suscitent un très grand intérêt de la part d'autres villes et de bureaux d'ingénieurs, en Suisse et à l'étranger. La Municipalité étudiera en 2019 les possibilités, opportunités et contraintes que pourrait représenter le fait de mutualiser encore, avec davantage de partenaires, le développement de ces logiciels.

Renouvellement du module de gestion du réseau électrique

Le module de gestion du réseau électrique est obsolète et doit également être changé rapidement. Une étude de faisabilité menée en 2017 ayant montré qu'aucune solution open source ne pourrait être développée avant 2025 environ, la Municipalité acquerra une solution du marché. A cette fin, un groupe de travail a été constitué en vue de la préparation d'un appel d'offres et d'un préavis pour 2019. En 2018, ce groupe a auditionné la Ville de Nyon et la société Viteos, utilisatrices des deux principales solutions logicielles actuelles.

INDICATEURS POUR LA MESURE DU NIVEAU DE NUMÉRISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE PULLY

En janvier 2017, la Ville de Pully a été contactée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour participer à un projet du nom de « United for Smart and Sustainable Cities » (U4SSC). Développée par l'UIT en partenariat avec 15 agences des Nations Unies (OMS, etc.), la démarche, menée avec 50 villes dans le monde dont Pully, a pour but d'établir un référentiel qui permet de mesurer et de comparer au niveau mondial la performance des villes entre elles. Fondé sur un set d'une centaine d'indicateurs, ce référentiel a pour ambition de :

- fournir une vision synthétique de l'état de numérisation et de développement durable de la Ville ;
- identifier les thématiques qui fonctionnent bien et celles qui ont un potentiel d'amélioration ;
- communiquer sur le thème de la numérisation et du développement durable.

Pour réaliser ce projet, un partenariat public-privé a été établi avec Swisscom qui a mis à disposition des ressources humaines pour la récolte des données et le calcul des indicateurs.

Après la phase de récolte des indicateurs en 2017, la Ville de Pully a été auditée avec succès début 2018 et a reçu sa certification « Unis pour des villes intelligentes et durables » le 26 avril 2018, en même temps que les Villes de Singapour et de Bizerte (Tunisie). De plus, un rapport présentant les résultats de la récolte des indicateurs à Pully paraîtra à fin 2019.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs présentations orales, p. ex. au Congrès national SmartSuisse à Bâle, le 11 avril 2018, ou à Malaga, en Espagne, pour la remise de la certification U4SSC. Il a également été cité dans plusieurs publications au niveau régional et international.



Certification « United for Smart and Sustainable Cities » remise à la Ville de Pully le 26 avril 2018

ÉNERGIE

Processus Cité de l'énergie

Labellisée Cité de l'énergie en septembre 2017, la Ville de Pully poursuit la mise en œuvre du plan d'action de son concept énergétique en vue du maintien du label. A ce propos, la situation de la Ville par rapport aux exigences de l'Association Cité de l'énergie s'est encore améliorée avec 62.4 % en 2018, contre 57.4 % en 2017. La mise en œuvre du programme Ecowatt n'est pas étrangère à cette progression.

Évolution 2017-2018 des indicateurs de suivi de la politique énergétique communale

Afin de suivre l'évolution de la politique énergétique communale, un système d'indicateurs a été mis en place. Il porte, d'une part, sur l'activité de l'Administration communale et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (propriétaires, gérances immobilières, entreprises, citoyens, etc.). L'année de référence est 2015. Elle correspond à l'entrée en vigueur du Concept énergétique communal de la Ville de Pully (CEVP).

Les indicateurs verts indiquent que les actions menées jusqu'ici ont déjà atteint, voire dépassé, les objectifs fixés pour 2020, les oranges, que les actions sont en bonne voie pour les atteindre et les rouges que des mesures doivent être entreprises pour améliorer sensiblement la situation.

Indicateurs pour l'Administration communale

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	Evolution	Objectif 2020	Bilan
Efficacité énergétique								
Indice de consommation de chaleur des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	143	126	128	142	- 0.7 %	- 15 %	Red
Indice de consommation d'électricité des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	36	34	35	33	- 8.3 %	- 10 %	Orange
Indice de consommation d'eau des bâtiments communaux suivis énergétiquement	m ³ /m ² SRE/an	539	530	491	555	+ 3.0 %	- 5 %	Red
Indice de consommation de l'éclairage public	MWh/km/an	9.6	9.7	9.2	8.66	- 9.5 %	Inf. à 12	Green
Energies renouvelables								
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	33 %	100 %	100 %	100 %	-	100 %	Green
Production d'électricité photovoltaïque	kWh/hab/an	177	168	180	180	1.7 %	300	Red
CO₂								
Emission de CO ₂ due au chauffage et à la consommation électrique des bâtiments communaux	tCO ₂ /an	3'069	2'754	2'853	2'679	- 2.4 %	- 10 %	Red

Indicateurs pour le territoire communal

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	Evolution	Objectif 2020	Bilan
Efficacité énergétique								
Consommation totale d'électricité par habitant	kWh/hab/an	2'842	2'838	2'738	2'687	- 5.5 %	- 3 %	
Consommation totale d'eau par habitant	L/hab/jour	246	220	210	224	- 8.9 %	- 3 %	
Energies renouvelables								
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	10.4 %	16.5 %	17.6 %	17.4 %	66.3 %	10 %	
Puissance de panneaux photovoltaïques installés par habitant	W/hab	24.5	26.6	32.4	41.1	68.1 %	↗	
Part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale	%	0.79 %	0.86 %	1.60 %	1.87 %	134.6 %	3 %	
Déchets								
Quantité de déchets par habitant	kg/hab/an	406	433	410	409	0.8 %	- 10 %	
Part des déchets recyclés sur la quantité totale de déchets produits	%	63.3	65.7	63.3	62.9	-0.7 %	60 %	

ACTIONS ENTREPRISES EN 2018

Ecowatt

Le 14 février 2018, le Conseil communal a validé l'introduction d'une taxe de 0.25 ct sur chaque kilowattheure électrique consommé sur le territoire communal. Le but de cette taxe est de financer le programme d'encouragement à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables nommé Ecowatt. Ce programme, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et permettra de mettre en œuvre l'une des mesures phares du concept énergétique de la Ville de Pully. Le programme Ecowatt a deux composantes : l'octroi de subventions destinées à soutenir les initiatives privées allant dans le sens de la politique énergétique de la Ville, notamment dans les domaines de la mobilité et de l'habitat, et la réalisation d'événements de sensibilisation aux enjeux environnementaux destinés à la population pullliérane.

Futé 5 à 7

L'exploitation des bâtiments représente près de 40 % de l'énergie consommée en Suisse. Par des gestes simples et peu onéreux, il est possible de réduire cette consommation de près de 10 %. Si ces mesures étaient appliquées à l'ensemble du parc immobilier situé sur le territoire communal, l'économie serait équivalente à l'énergie nécessaire pour chauffer 1'000 villas de 300 m². Afin de sensibiliser les propriétaires à cette thématique, un événement intitulé « Futé 5 à 7 » a été organisé en novembre 2018. Le succès rencontré a nécessité l'organisation d'une seconde soirée. En effet, 65 propriétaires et responsables d'agences immobilières ont répondu présent, alors que la participation attendue se limitait à 45 personnes.

Mobilité électrique

Parc de véhicules de la DTSI

Les deux véhicules 100 % électriques entrés en fonction à fin 2016 ayant donné entière satisfaction, la DTSI a décidé d'acquérir quatre nouveaux véhicules 100 % électriques en 2018, dont trois pour le Service électrique et un pour le Service du cadastre. Alimentés en électricité 100 % renouvelable, ces quatre nouveaux véhicules remplacent trois véhicules diesel et un véhicule à essence. Ils permettent d'économiser 4.4 tonnes de CO₂ par année. Deux véhicules de la Voirie doivent être remplacés courant 2019. La flotte de véhicules électriques des services d'exploitation va dès lors encore s'agrandir.

Bornes de recharge publiques

A la suite d'une étude sur le développement de l'électromobilité à Pully réalisée en 2017, un projet pilote a été mené en collaboration avec Romande Energie : deux bornes de recharge publiques de 11 kW ont été installées au ch. du Pré des Clos. Le temps de stationnement est gratuit, mais la durée est identique au régime qui prévaut sur le reste du parking, soit 3 heures.

Enjeux à venir

La politique énergétique va s'axer ces prochaines années sur deux actions prioritaires concernant les bâtiments :

- la mise en place d'un outil de planification technico-financier pour la gestion du patrimoine bâti communal qui est prévue pour 2020 ;
- la rénovation de l'Hôtel de ville du Prieuré. Cette réalisation répondra au Standard Bâtiments 2015. Le début des travaux est prévu à fin 2020.

Les mesures de sensibilisation destinées à la population seront maintenues et si possible intensifiées. Les prestations du programme Ecowatt seront également adaptées en fonction des résultats de sa première année d'exploitation.

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2018, conformément aux directives du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis au bd de la Forêt, au ch. du Préau et au ch. de la Métairie. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de parcelles dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 50 %. Par ailleurs, le collecteur d'eaux unitaires du ch. du Caudoz a été chemisé afin de le rendre étanche et de renforcer sa résistance mécanique.

Etat de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	819	
Séparés	>	séparatif dormant	304	
Séparés	>	unitaire	242	1'365
Unitaires	>	séparatif	149	
Unitaires	>	Séparatif dormant	70	
Unitaires	>	unitaire	292	511
Pas de raccordement/Inconnu/fosse septique			815	815
			Total	2'691

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme « long » qui a été effectué comme tous les 3 ans. Portant sur environ 13'000 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations reliant le ch. des Boverattes à celui du Caudoz, le ch. de Champittet, le ch. de Beau-Soleil, l'av. de Belmont, le ch. du Petit-Clos, les rives du lac, mais également les Monts-de-Pully, l'av. C. F. Ramuz, l'av. de Lavaux ainsi que d'autres collecteurs sensibles. En outre, conformément au PGEE, 3'800 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les dépotoirs de routes, servant à l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée, doivent être vidangés une fois par année. Un appel d'offres pour ces prestations a été rédigé en 2018 et sera lancé en 2019. De plus, une partie importante des dépotoirs ne sont plus étanches et ne remplissent donc plus leur fonction. Un bilan de l'état de ces installations a été réalisé et des mesures d'entretien ont pu être planifiées pour ces prochaines années.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 50 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (ch. de Métairie et du Pont du Diable, quartier des Boverattes). Mal entretenus, ils se trouvent souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal. En 2017, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un nouveau crédit de CHF 1.15 mio, destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de

ces contrôles jusqu'en 2021 (Préavis N° 02-2017). Deux procédures d'appel d'offres ont également été menées en 2017 pour attribuer les mandats correspondants (prestations d'ingénieurs et prestations de curage et de contrôle caméra).

Selon une procédure désormais bien établie, le Service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (21 bâtiments inspectés en 2018).

Le service de l'assainissement profite des contrôles qu'il effectue chez les particuliers pour mettre à jour les données relatives à l'imperméabilisation du sol et fiabiliser ainsi les modèles hydrauliques qu'il utilise pour la conception du réseau public. Ce travail conduit de cas en cas à un ajustement de la taxe annuelle pour les eaux claires, celle-ci étant calculée depuis 2010, pour chaque bien-fonds, en fonction de la surface imperméable raccordée au réseau public. En l'état des connaissances actuelles, comme le montre le tableau ci-dessous, sur un total d'environ 1.35 mio de m² de surfaces imperméables (la surface totale de la commune est de 5.85 mios de m²), 1.12 mio de m² sont actuellement raccordés sur le réseau communal.

Surfaces imperméables	mios de m ² (km ²)
Raccordées au réseau	1.12
Evacuées au Lac	0.05
Evacuées aux cours d'eau	0.04
Par infiltration surfacique	0.12
Par infiltration souterraine	0.02
Total	1.35

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.2018	31.12.2017
Belmont-sur-Lausanne*	3'850	3'784
Paudex	1'984	1'994
Pully**	19'016	19'325
Total	24'850	25'103

* y compris 56 EH sis sur la commune de Lutry

** y compris 64 EH sis sur la commune de Lausanne. A noter que 1'560 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy

Données statistiques	2018	2017
Pluviométrie (mm)	922	842
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'217'728	2'125'615
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	185'884 (438 heures)	152'785 (465 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	8.4	5.9
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	96	95
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	309	278
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	8.6	7.2
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	52	57
Electricité totale consommée (kWh)	636'695	630'834
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	229'799	261'108
Rapport production consommation électrique (%)	36	41

Avec une pluviométrie de 922 mm, l'année 2018 a été relativement peu pluvieuse. C'est d'ailleurs la quatrième année la plus sèche depuis une quinzaine d'années. Les eaux ont été peu déversées avant le traitement biologique (438 heures, soit moins de 5 % du temps). Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 96 %.

Les principaux travaux réalisés en 2018 se présentent comme suit :

- remplacement des préleveurs d'échantillons ;
- remplacement des tableaux électriques des stations de relevage ;
- remplacement du rotor et du stator de la pompe à boues ;
- remplacement du moteur de la pompe de recirculation ;
- réfection des nourrices de distribution d'eau potable Nord et Sud ;
- réhabilitation par chemisage des canalisations d'évacuation des eaux ;
- remplacement de la vanne guillotine du digesteur 2 ;
- remplacement de la conduite d'écoulement de la centrifugeuse ;
- remplacement de la conduite de recirculation du digesteur 1 ;
- poursuite des travaux de réhabilitation du digesteur primaire (cf. Préavis N° 18-2014) ;
- divers travaux de remise en conformité des installations électriques.

Les travaux sur le digesteur 1 sont terminés et la remise en service de l'ouvrage a pu être réalisée à la fin avril 2018. La vidange du digesteur 2 a été effectuée à la mi-juillet pour constater l'état des parois. Après analyse de ce dernier, une solution légère de réhabilitation sera réalisée en début d'année 2019. De ce fait, la quantité de gaz produite par la digestion des boues, puis transformée en chaleur et en électricité, est toujours aussi faible qu'en 2016 et 2017. La STEP a ainsi davantage dépendu des apports d'énergie externes pour fonctionner en 2018.

Convention CISTEP et renouvellement de la STEP de Pully

Les communes raccordées à la STEP de Vidy (communes membres de la CISTEP) ont élaboré une nouvelle convention qui fixe les conditions financières, notamment auxquelles les eaux seront traitées dans la future STEP de Vidy, actuellement en travaux pour l'adapter au traitement des micropolluants. La nouvelle clé de répartition retenue pour partager les coûts de la STEP entre les communes reste quasi inchangée par rapport à l'ancienne. Elle introduit toutefois une composante, couvrant environ 5 % des coûts, qui tient compte de l'état de séparation des eaux dans les communes de la CISTEP. Les communes qui ont réalisé d'importants efforts financiers pour mettre en séparatif leurs réseaux sont récompensées en payant moins. La nouvelle convention CISTEP a été adoptée par le Conseil communal de Pully le 31 octobre 2018 (Préavis N° 15-2018). Le prix du traitement dans la future STEP de Vidy étant désormais connu (environ CHF 2.00 par m³ d'eau potable produit), la Municipalité de Pully est en mesure de faire un choix concernant l'avenir du traitement des eaux usées de Pully (renouvellement de la STEP de Pully vs. raccordement sur la STEP de Vidy). Une première orientation politique devrait être prise dans le courant 2019.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2018, la consommation d'eau, d'un peu moins de 1.5 mio de m³, a connu une légère augmentation par rapport à celle de 2017 (+ 6.6 %), probablement à cause de la période estivale particulièrement chaude. Le nombre de fuites est resté stable par rapport à 2017 (47 fuites en 2018 contre 48 en 2017) et il est toujours inférieur au niveau habituellement constaté avant 2014, c'est-à-dire avant la mise en place du système de détection permanente des fuites. En plus de réduire le nombre de fuites, dans une majorité des cas leur réparation peut désormais être planifiée grâce à ce système.

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2017	2018	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'081	2'090	+ 0.4 %
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'404'503	1'497'189	+ 6.6 %
Dont production propre (sources de Montpreveyres)	m ³	70'515	144'307	+ 104.6 %
Part de la production propre		5.0 %	9.6 %	
Consommation (volume facturé)	m ³	1'320'934	1'388'974	+ 5.2 %
Consommation par habitant	l/hab/j	198.8	207.9	+ 4.6 %
Pertes (volume non facturé)	m ³	83'569	108'215	+ 29.5 %
Part du volume non facturé (pertes)		6.0 %	7.2 %	
Indice linéaire de perte (ILP)	m ³ /km/j	2.0	2.9	

Gestion du réseau d'eau potable (suite)	Unité	2017	2018	Différence
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites sur le réseau		25	28	
Nombre de fuites sur les branchements		21	14	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		2	5	
Nombre total de fuites		48	47	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		22	26	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	51.3	51.3	
Renouvellement et extension du réseau*	m	1225	1058	
Taux de renouvellement du réseau		2.39 %	2.06 %	
<i>* En 2018, principaux axes renouvelés : bd Forêt, Préau - Ramuz, Damataire, Roches, Champittet-Sud, Métairie-Pont du Diable, Val d'Or</i>				
Nombre de nouveaux raccordements		10	14	
Nombre de raccordements réhabilités		13	12	
Comptage				
Nombre de compteurs		2'130	2'132	
Nombre de compteurs renouvelés		135	118	
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		388	381	

En 2018, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a légèrement diminué mais a néanmoins atteint 2.06 %, notamment grâce à l'avancement de grands chantiers communaux tels que celui du bd de la Forêt. Plusieurs tronçons particulièrement vétustes ont par ailleurs pu être remis à neuf, réparés ou abandonnés (ch. de la Damataire, ch. des Roches et ch. de Champittet).

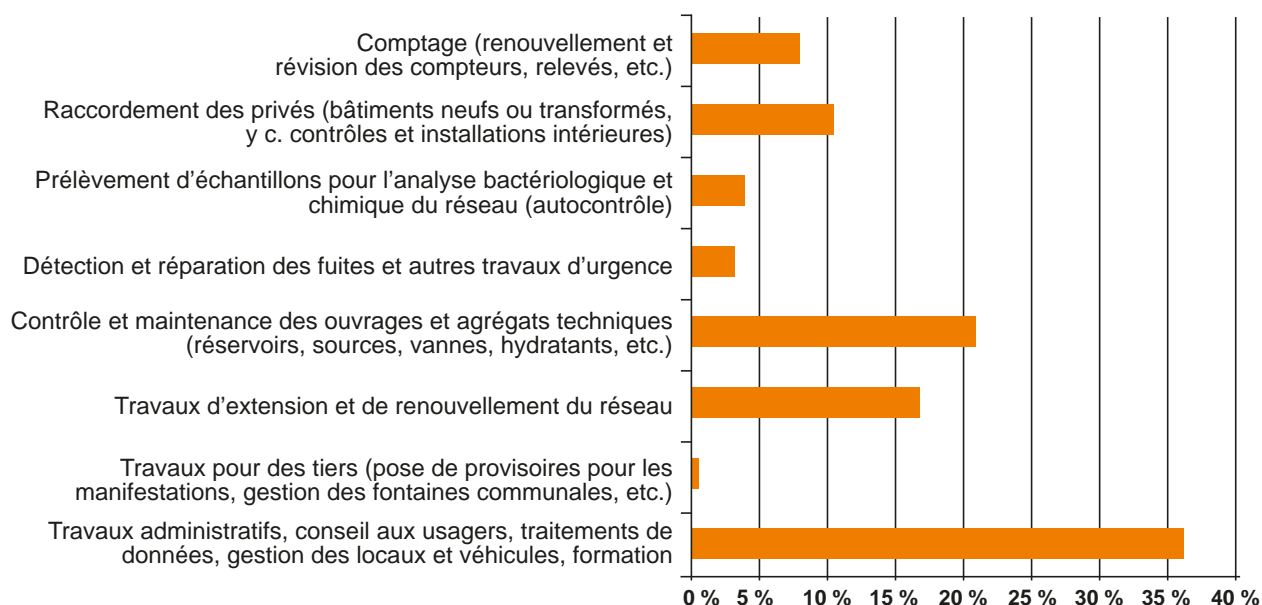
Le Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE), finalisé en 2017, a été validé par les instances cantonales en 2018. Pour formaliser certains principes du PDDE, les discussions avec la Ville de Lausanne se sont poursuivies et ont débouché sur la signature de plusieurs conventions. Au cours du deuxième semestre 2018, un préavis a ainsi été présenté au Conseil communal qui a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 4.6 millions afin de réaliser une première série de travaux d'amélioration du réseau d'eau prévus par le PDDE. Les mesures qui seront réalisées au cours des prochaines années sont les suivantes :

- interconnexion et sectorisation de la zone Montétan (modification des prises et découpage en deux parties afin d'abaisser la pression) ;
- reprise de la zone « Dailles » alimentée actuellement par Lausanne ;
- modernisation du système de télégestion ;
- remplacement de tronçons vétustes sujets à de nombreuses fuites ;
- mise en conformité des bornes hydrantes ;
- amélioration de l'alimentation et de la défense incendie aux Monts-de-Pully.

En 2018, en raison d'une année sèche, les échanges d'eau avec l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ) ont été déficitaires, vu qu'environ 30'000 m³ d'eau n'ont pas pu être restitués à Pully. Les discussions avec l'AIEJ concernant les déficits antérieurs et une solution alternative de valorisation de l'eau produite par les sources de Montpreveyres se poursuivent.

En 2018, la Ville de Pully a une nouvelle fois contribué financièrement au projet Solidarité'eau pour le développement du réseau d'eau de la Ville de Nouakchott, capitale de la Mauritanie, à raison de 1 ct/m³ d'eau vendu, ce qui représente CHF 14'000.00.

Répartition des activités du Service des eaux en 2018



RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

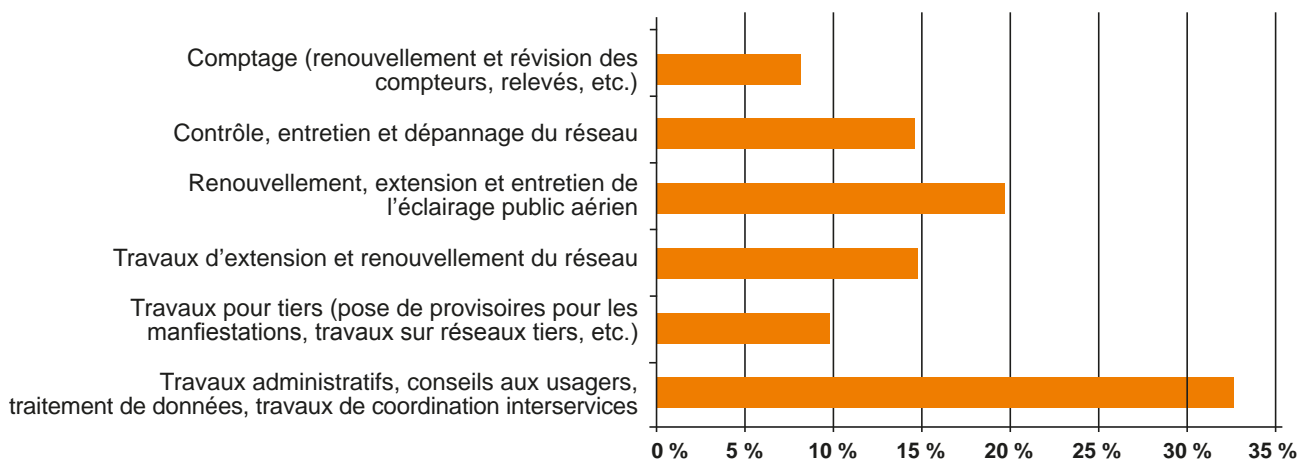
Au total, 49'176'956 kWh ont été facturés en 2018, ce qui représente une quantité légèrement inférieure à 2017.

Bien que le nombre de coupures de courant ait été très faible (12 coupures), 26 interventions du service de piquet ont été réalisées, principalement pour aider les habitants à rétablir le courant à la suite de défaillances de leur installation privée (problèmes de fusibles ne concernant pas directement le réseau électrique). I

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2017	2018	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		11'358	11'494	+ 1.2 %
Energie introduite sur le réseau	kWh	51'539'072	50'664'930	- 1.7 %
Energie facturée	kWh	49'816'478	49'176'956	- 1.3 %
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'722'594	1'487'974	- 13.6 %
Consommation par habitant (an)	kWh/hab/an	2'737	2'687	- 1.8 %
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		1	2	
Nombre de coupures - réseau basse tension		7	10	
Nombre total de coupures		8	12	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		22	26	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	170.4	170.5	
Renouvellement et extension du réseau*	m	1'272	710	
Taux de renouvellement		0.75 %	0.42 %	
<i>* En 2018, principaux axes renouvelés : bd Forêt, Val d'Or Est, Bruyère, Val-Vert, Vallon, Préau</i>				
Nouveaux raccordements (bâtiments neufs)		21	24	
Raccordements réhabilités		33	23	

Gestion du réseau d'électricité (suite)	Unité	2017	2018	Différence
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 01.01)	km	105.9	106.1	
Renouvellement et extension du réseau	m	1'229	1'350	
Taux de renouvellement		1.16 %	1.27 %	
Comptage				
Nombre de compteurs installés (au 31.12)		11'763	11'864	
Nombre de compteurs renouvelés		90	38	
Taux de renouvellement		0.77 %	0.32 %	
Autres activités				
Branchements provisoires pour manifestations		24	29	
Branchements provisoires pour autres services et tiers		25	16	

Répartition des activités du Service de l'électricité en 2018



De nombreux travaux de renouvellement des postes de transformation du réseau moyenne tension appartenant à la Ville de Lausanne ont été effectués en 2018, notamment dans le but d'uniformiser le niveau de tension à 11 kV. Ces travaux ont nécessité temporairement la mise hors service de transformateurs et la reprise des bouclages du réseau basse tension. De même, un poste de transformation du réseau moyenne tension a été déplacé afin d'alimenter en électricité le chantier du quartier des Boverattes et les nouveaux bâtiments qui y seront créés. Les travaux de renforcement du réseau au ch. de la Bruyère, commencés en 2017, se sont par ailleurs terminés en 2018.

Les discussions, débutées en 2017 avec les Services industriels de Lausanne dans le but de renforcer le service de piquet, ont pu aboutir à la signature d'une convention en 2018. Ainsi, dès février 2019, un service de piquet commun entre Lausanne et Pully sera mis en place et interviendra sur les réseaux de Pully, Paudex et Lausanne.

A chaque nouvelle construction, le Service électrique effectue un contrôle de dimensionnement du réseau pour s'assurer que la puissance demandée par le propriétaire puisse être fournie sans perturber le réseau. Pour faciliter ces contrôles, les données nécessaires ont été regroupées dans un système d'information géographique permettant de visualiser en temps réel les informations sous forme de plan.

L'entrée en vigueur en 2018 de la révision de plusieurs bases légales liées à la Stratégie énergétique 2050 provoque d'importants changements dans le domaine de l'électricité. En particulier, 80 % des compteurs d'électricité devront être remplacés par des compteurs intelligents d'ici fin 2027. L'ensemble des 57 compteurs professionnels ont d'ores et déjà été remplacés en 2018. Des réflexions ont également débuté en 2018 sur le choix des technologies de télécommunication et les meilleures stratégies de déploiement à adopter pour les compteurs de type ménage.

Un autre changement important lié à la Stratégie énergétique 2050 est la possibilité offerte aux propriétaires de vendre l'électricité produite par leur installation photovoltaïque directement à leurs locataires ou voisins, en formant un regroupement pour la consommation propre (RCP). Les exigences techniques et les procédures nécessaires ont été mises en place en 2018. Deux projets de RCP ont démarré en 2018 sur le territoire communal ; ces installations seront mises en service en 2019.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La consommation de l'éclairage public a légèrement diminué en 2018 (- 5.8 %) et se situe juste en dessous de 600'000 kWh. Avec une consommation électrique annuelle de seulement 8.6 MWh/km de voies éclairées, l'éclairage public de Pully est considéré comme particulièrement efficace selon les critères établis par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.).

Gestion du réseau d'éclairage public	Unité	2017	2018	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.2	
Nombre de points de fourniture		2'385	2'419	
Consommation d'énergie	kWh	634'684	597'594	- 5.8 %
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	9.2	8.6	
Nombre de luminaires renouvelés		42	52	
Nombre de lampes renouvelées		128	116	
Stabilité mécanique des mâts (nombre de mâts contrôlés)		100	110	

En 2018, plusieurs projets d'éclairage public ont été réalisés en lien avec le Plan lumière, dont la mise en lumière de l'entrée de L'Octogone et de l'ancien garage situé au rond-point Lavaux-Reymondin qui marque l'entrée du

centre-ville. L'éclairage des accès aux terrains de tennis et l'éclairage des rives du lac autour de la piscine ont également été renouvelés avec du matériel performant. L'éclairage du parking et des accès au centre sportif de Rochettaz a par ailleurs été équipé d'un système d'éclairage intelligent qui s'allume à l'aide de détecteurs de mouvement. Des études ont par ailleurs été entreprises en 2018 pour le renouvellement de l'éclairage public, notamment pour la rue de la Poste et le pont de la Panchaude.

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets collectés en 2018 est relativement stable par rapport à 2017 (+ 32 tonnes, soit + 0.43 %). Comme en 2016 et 2017, l'année 2018 est à nouveau marquée par une légère augmentation des ordures ménagères collectées (+ 1.71 %). Cette hausse est compensée par une diminution des déchets recyclables, principalement le papier (- 4.05 %) et les déchets verts (- 5.19 %). Les quantités de textiles collectés ont été marquées par une augmentation spectaculaire à la suite de l'équipement d'armoires pour la récupération des vêtements dans 4 écopoints. Au final, le taux de tri a légèrement diminué (57.5 % en 2018 contre 58.1 % en 2017). Les statistiques 2018 sont résumées dans le tableau ci-après.

Le vide-greniers communal, organisé en juin 2018, a remporté un vif succès et permis de valoriser des objets en bon état en leur offrant une seconde vie.

Depuis février 2018, l'accès à la déchèterie des Gavardes à Savigny a été étendu à l'ensemble des ménages qui le souhaitent (cartes d'accès délivrées à la demande). Ce service supplémentaire vise à améliorer les prestations proposées à la population et à décharger en partie la déchèterie de la Perraudettaz. A fin 2018, près de 2'000 ménages ont demandé une carte d'accès à la déchèterie des Gavardes.

Une importante baisse de la qualité des déchets verts a été constatée ces dernières années (présence élevée de sacs en plastique). En coordination avec OPEO et La Coulette, plusieurs mesures ont été mises en place en 2018, notamment des actions de communication, sans toutefois permettre une amélioration sensible de la situation.

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence poids	Différence + - %
	2017	2018	2017	2018	2017	2018		
Ordures ménagères (OM)	0	0	2'850'650	2'898'170	2'850'650	2'898'170	47'520	1.67 %
Déchets encombrants (OMV)	257'345	263'240	16'430	20'250	273'775	283'490	9'715	3.55 %
Verre	55'140	51'600	677'170	688'700	732'310	740'300	7'990	1.09 %
Papier	96'220	90'140	1'345'288	1'293'000	1'441'508	1'383'140	- 58'368	- 4.05 %
Ferraille	123'400	129'280	9'070	6'850	132'470	136'130	3'660	2.76 %
Déchets végétaux	44'200	11'300	1'413'550	1'371'220	1'457'750	1'382'520	- 75'230	- 5.16 %
Huiles usées	0	0	3'240	3'408	3'240	3'408	168	5.19 %
PET	19'780	18'560	74'490	74'160	94'270	92'720	- 1'550	- 1.64 %
Aluminium + fer-blanc	9'600	7'560	32'960	35'930	42'560	43'490	930	2.19 %
Piles/batteries	430	560	300	299	730	859	129	17.67 %
Déchets spéciaux	0	0	4'091	4'017	4'091	4'017	- 74	- 1.81 %
Textiles	0	0	2'485	41'510	2'485	41'510	39'025	1'570.42 %
Autres déchets triés*	422'340	521'190			422'340	521'190	98'850	23.41 %
Total	1'028'455	1'093'430	6'429'724	6'437'514	7'458'179	7'530'944	72'765	0.98 %
Dont tri sélectif**	771'110	830'190	3'562'644	3'519'094	4'333'754	4'349'284	15'530	0.36 %
Part du tri sélectif sur total (%)	75.0 %	75.9 %	55.4 %	54.7 %	58.1 %	57.8 %		

* *plastique, néons, peinture, électroménager, etc.*

** *total sauf ordures ménagères et déchets encombrants*

En 2018, 48 nouveaux conteneurs destinés à la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 1'977 sur le territoire communal.

Quantité des principaux déchets produits par habitant

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2017 (base : 18'201 hab.)	Pully 2018 (base : 18'300 hab.)	Vaud 2017
Ordures ménagères	156.62	158.43	144
Déchets encombrants	15.04	15.49	29
Verre	40.23	40.45	45
Papier	79.2	75.58	73
Déchets végétaux	80.09	75.55	95

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Afin de compléter le travail effectué par les conducteurs de 2 balayeuses mécaniques, 2 équipes mobiles, composées chacune de 2 employés et d'un véhicule ad hoc, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village et les rives du lac sont nettoyées par des collaborateurs à pied. De plus, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET, à aluminium et à déchets organiques ménagers. Un service d'entretien est assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 07h00 à 10h00, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La Voirie, secondée par Parcs et Promenades (DUE), est intervenue à 11 reprises pour des alarmes neige ou gel en dehors des heures de travail. Le temps consacré au service hivernal par ses employés s'est élevé à plus de 1'046 heures pendant l'année 2018.

Dans le cadre du bon fonctionnement de la Commune, la Voirie effectue les tâches suivantes :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 1'042 heures ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, relevé des compteurs d'eau et d'électricité, etc.) : 878 heures ;
- légers travaux d'entretien et de réparation des routes et des trottoirs ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de cadres de sacs d'eaux pluviales ;
- nettoyage des sacs de route, avec l'appui d'une société externe ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus ou l'échange du sable des 13 fosses à chiens, 4 fois par année ;
- pose et dépose d'environ 1'500 m de barrières à neige et de piquets en bord de route aux Monts-de-Pully.

Mise au point d'une stratégie de lutte contre les graffitis

La commune de Pully, à l'instar de plusieurs grandes villes suisses, fait face à la problématique des tags illégaux sur les propriétés publiques. Non seulement ils dégradent l'environnement urbain, mais ils influent aussi sur le sentiment d'insécurité des citoyens.

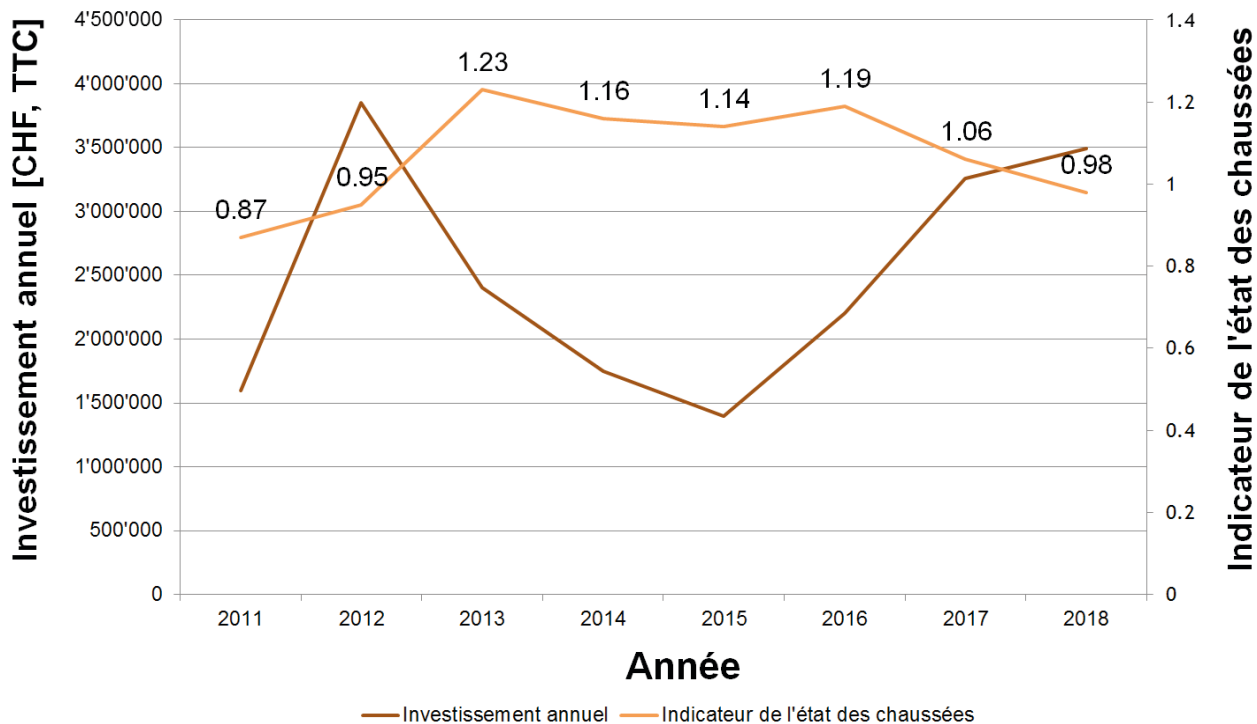
Afin de prévenir la prolifération des tags et de mieux gérer ce phénomène, un processus de réflexion a été entamé sur les politiques anti-graffitis à adopter. Ainsi une stratégie de lutte contre les graffitis a été mise en place et, afin d'assurer efficacement sa mise en œuvre, la Ville de Pully s'est dotée d'une cellule anti-graffitis. Chargée de l'enregistrement et du traitement des nouveaux cas, elle proposera et appliquera les mesures de lutte contre les graffitis. Cette cellule est composée de collaborateurs de la DTSI (pilote), de la DDGS et de Police Est Lausannois.

RÉSEAU ROUTIER

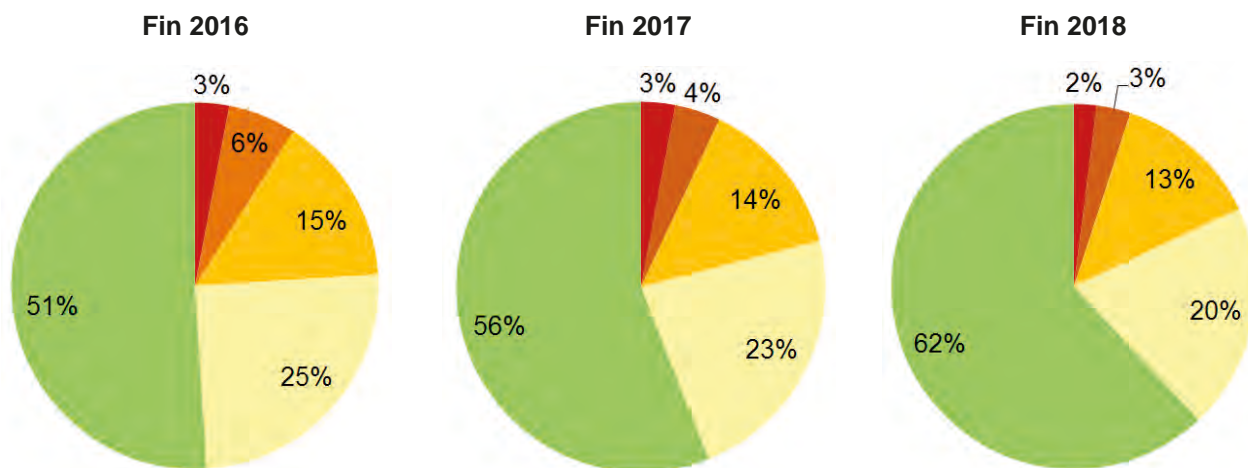
Le réseau routier compte 44.5 km de routes (dont 5.1 km de routes cantonales en traversée de localité), 4.7 km de sentiers pour piétons, 50 ouvrages d'art routiers et piétons, 18 parkings et 76 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à CHF 150 mios. Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est réalisé afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures effectuées en 2018 montrent que l'état de la chaussée a tendance à s'améliorer légèrement depuis 2017.

Année	Investissement annuel		Indicateur de l'état des chaussées (0 = parfait état à 5 = très mauvais état)
	CHF		
2011	CHF	1'600'000.00	0.87
2012	CHF	3'850'000.00	0.95
2013	CHF	2'400'000.00	1.23
2014	CHF	1'750'000.00	1.16
2015	CHF	1'400'000.00	1.14
2016	CHF	2'205'000.00	1.19
2017	CHF	*3'255'000.00	1.06
2018	CHF	3'490'000.00	0.97

*valeur consolidée différente de celle figurant dans le rapport de gestion 2017



Evolution de l'indice moyen de l'état des 44.5 km de chaussées du réseau routier



- Bon état (0.0 < I < 0.9)
- Etat moyen (1.0 < I < 1.9)
- Etat suffisant (2.0 < I < 2.9)
- Etat critique (3.0 < I < 3.9)
- Mauvais état (4.0 < I < 5.0)

Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés ainsi que sur une étude complémentaire établie par un laboratoire routier portant sur les tronçons les plus dégradés. Les études dudit bureau donnent par ailleurs des recommandations importantes sur la nature des travaux à réaliser afin de garantir le confort et la sécurité, mais aussi de protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation.

Les principaux travaux d'entretien réalisés en 2018 ont concerné la réfection de l'enrobé aux chemins de Rennier, des Roches et à l'av. du Tirage.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la DTSI étudie l'opportunité d'améliorer la mobilité piétonne lors de nouvelles constructions, ce qui se traduit pour la troisième fois en 2018 par la réalisation de nouveaux trottoirs. Ainsi, 96m de trottoir ont été réalisés au ch. de la Bruyère, 24 m à l'av. des Peupliers et 34 m au ch. du Vallon. D'autres travaux permettant la réservation d'espaces pour des aménagements ultérieurs

sont en cours aux chemins de Chamblandes, des Daillettes, du Grillon, des Plateires et des Osches. Il est à noter que des travaux destinés à améliorer la sécurité de deux passages pour piétons ont été réalisés aux chemins de Pierraz-Portay et de Rennier. La somme totale dépensée à cet effet s'élève approximativement à CHF 200'000.00.

Finalement, le réseau routier de la Ville de Pully compte 50 ouvrages d'art qu'elle a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la conformité, la sécurité et la pérennité. Le Préavis N° 08-2018 « Conservation des ouvrages d'art - Phase 2 » a été présenté au Conseil communal afin de demander un deuxième crédit de CHF 900'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux d'entretien sur une série d'ouvrages dont l'entretien est prioritaire. En 2018, diverses études ont débuté et des travaux de réfection ont été réalisés sur un mur de soutènement de la rte du Port.

La DTSI souhaite compléter l'inventaire des infrastructures routières en y intégrant les murs de soutènement. Aujourd'hui, la Commune ne dispose souvent d'aucun renseignement sur ces ouvrages. Avant d'établir un plan d'entretien détaillé et exhaustif, il sera donc nécessaire de procéder par étapes. La première d'entre elles consistera à répertorier et à assainir les murs de soutènement les plus menaçants. Il s'agira ainsi, en fonction d'un inventaire pragmatique réalisé sur le terrain, de lister les caractéristiques, l'état ainsi que la dangerosité de ces ouvrages. Toutes ces données seront recensées sur le système d'information géographique intercommunal de Pully et de Belmont-sur-Lausanne (SIGIP). Cette première étape a débuté en 2018 et devrait se finaliser en 2019.

BUREAU TECHNIQUE – CADASTRE-SIT

PRESTATIONS POUR LA COMMUNE DE BELMONT

Le Cadastre-SIT continue d'effectuer la mise à jour du cadastre souterrain de la commune de Belmont-sur-Lausanne, selon les informations transmises par son service technique. Les canalisations sont également relevées sur place, sur appel téléphonique lors de l'exécution des chantiers.

DIVERS

Travaux à la Gare CFF Pully-Nord

Durant l'été les CFF ont mené d'importants travaux à la gare de Pully-Nord dans le but d'adapter la hauteur des quais aux normes prévues par la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand). Les CFF ont profité de l'arrêt de circulation estival exceptionnel des trains entre Lausanne et Chexbres pour adapter les rampes d'accès aux quais et installer un ascenseur.

Le Cadastre-SIT, en collaboration avec la DDGS, a assuré une coordination efficace entre les CFF, leurs mandataires, Police et les services de la Ville pour un bon déroulement de ces travaux.

BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Travaux d'urgence liés aux intempéries 2018

En début d'année, un glissement de terrain a été constaté au ch. de la Gravière. Des travaux ont dû être entrepris rapidement afin de sécuriser la route et d'éviter un embâcle dans le cours d'eau de la Paudèze. Le montant de ces travaux s'est élevé à environ CHF 40'000.00.

Les intempéries exceptionnelles survenues dans la nuit du 11 au 12 juin 2018 ont provoqué de nombreux dégâts dans la région lausannoise et la Ville de Pully n'a pas été épargnée, tout particulièrement sur les berges à l'embouchure de la Vuachère. Des travaux d'urgence ont dû être entrepris pour sécuriser les berges et poser une nouvelle passerelle piétonne provisoire. En collaboration avec la Ville de Lausanne, un projet de construction d'un nouvel ouvrage définitif a démarré. Le montant des travaux provisoires s'est élevé pour Pully à environ CHF 100'000.00 et une subvention de l'ordre de CHF 35'000.00 est à attendre du Canton.

Les intempéries de juin ont également provoqué un glissement de terrain sous le hangar forestier situé au ch. du Stand. Le chemin d'accès forestier aux véhicules d'exploitation a dû être condamné. Le montant dépensé pour sécuriser le talus et évacuer les matériaux du cours d'eau de la Paudèze s'est élevé à environ CHF 10'000.00.

Durant la même période, des déformations de la chaussée ont été constatées sur la partie basse du ch. de Champittet. Les analyses ont révélé qu'elles étaient provoquées par l'effondrement ponctuel d'un collecteur d'évacuation des eaux unitaires. Ce dernier a été remplacé sur environ 90 m. La conduite d'eau potable

située dans l'emprise de ces travaux a également été changée au vu de son état de vétusté. Le coffre et les revêtements routiers ont été réfectionnés sur une surface d'environ 300 m². Ces travaux, d'un coût total de CHF 201'275.90, ont été financés en partie par les comptes EMR (assainissement et eau potable).

Travaux d'urgence – rupture d'une conduite d'eau potable au ch. des Roches

Une rupture de la conduite d'eau potable « Roches - Plateires » s'est produite lors de l'étape finale de remplacement de la couche d'usure de la chaussée du ch. des Roches. Cette fuite d'eau a provoqué d'importantes déformations sur une grande partie de la route qui venait d'être rénovée, ce qui l'a rendue impraticable. Les travaux de réparation (pose d'une nouvelle conduite d'eau sur 150 m et réfection de la route) ont coûté près de CHF 280'000.00.

Réseau de drainage dans les bois de la Chenaula

En avril 1983, un glissement de terrain dévastait les bois de la Chenaula. A la suite de cet événement, différents travaux de récolte des eaux pluviales, en surface et en sous-sol, ont été entrepris afin de minimiser les risques de nouveaux glissements. Dans l'urgence, un réseau visant à récolter les eaux de surface a été mis en place. Il s'agissait à l'époque de coulisses en sapin. Elles n'ont cependant subsisté que 2 ans et ont été remplacées par des coulisses en chêne et en métal au milieu des années 1980. En 1986, une galerie drainante a été mise en fonction. Elle opérait essentiellement dans la niche d'arrachement du glissement de 1983. Cet ouvrage est encore fonctionnel à ce jour. Un crédit a été demandé au Conseil communal en 2017 pour réfectionner les coulisses en mauvais état (cf. Préavis N° 08-2017). Réalisés en 2018, les travaux se sont déroulés sans problème, dans le respect des coûts et de la qualité prévus.

Ch. du Préau et des Osches, av. C. F. Ramuz et des Collèges

A la suite de l'acceptation du Préavis N° 17-2017 et de son crédit global de CHF 4'711'000.00, les travaux de génie civil ont débuté en janvier 2018 et portaient sur la mise en séparatif du réseau d'assainissement, le remplacement de la conduite d'eau potable, le renforcement du réseau électrique basse tension ainsi que la réfection de la chaussée. La finalisation de cette première étape et des autres travaux (mise en conformité de l'entrée Est du Collège Principal et des installations d'évacuation des eaux du collège) sera réalisée en 2019.

Carrefour Ramuz – Préau – terrassement pour réseaux, h = 5 m



Av. C. F. Ramuz

A la suite de l'acceptation du Préavis N° 07-2017 et de son crédit de CHF 980'000.00, les travaux de génie civil qui portaient sur le renouvellement d'une conduite d'eau, la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et la réfection de la chaussée se sont achevés au mois de novembre 2017. Au mois de juillet 2018, les revêtements finaux ont été posés dans des conditions idéales. La rénovation du trottoir Nord entre les N° 56 et 66 de l'av. C. F. Ramuz, non prévue initialement, a pu être prise en charge par les crédits du préavis.

Ch. du Val d'Or et du Coteau

A la suite de l'acceptation du Préavis N° 10-2017 et de son crédit de CHF 1'370'000.00, le chantier portant sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux et la création d'une liaison de mobilité douce et d'aménagements paysagers au ch. du Val d'Or a débuté le 9 octobre 2017. Ce chantier s'est achevé à fin 2018, après 13 mois de réalisation, hormis le revêtement final sur le cheminement piétonnier, qui sera posé pendant le premier semestre 2019.

Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert

Le chantier a débuté en septembre 2016 et se poursuit simultanément sur les côtés Ouest (Chailly) et Est (Val-Vert) du bd de la Forêt.

Côté Ouest, l'entier du carrefour Rosiaz / Bruyère ainsi que la voie de circulation Nord entre le ch. de la Bruyère et l'entrée de l'interface de Val-Vert se sont achevés à fin juin et fin décembre 2018. En ce qui concerne la voie de circulation Sud, un tronçon a été réfectionné entre le ch. de Grillon et l'entrée de l'interface de Val-Vert pendant la période des vacances scolaires d'été.

Ces travaux incluaient le remplacement complet des réseaux souterrains, la mise en service d'un important ouvrage hydraulique situé sur la partie haute de l'av. de la Rosiaz, la réalisation de nouveaux aménagements routiers et urbains comprenant, entre autres, des murs de soutènement, une placette équipée de bancs et d'une fontaine, ainsi que le rehaussement d'un quai de bus à l'arrêt «Rosiaz» direction Lausanne.

Côté Est, la nouvelle géométrie du giratoire a trouvé sa place au centre de cette interface de Val-Vert complètement opérationnelle avec trois quais de bus, un nouvel écopoint, des WC publics ainsi qu'un emplacement dédié au stationnement des taxis. L'arborisation et la mise en place d'assises sur l'ensemble du site ont contribué à la finalisation des travaux de ce secteur en 2018.



Ouvrage hydraulique
à l'av. de la Rosiaz

Nouvelle géométrie de giratoire à Val-Vert

Ch. de la Métairie et du Pont du Diable

A la suite de l'acceptation du Préavis N° 06-2018 et de son crédit de CHF 3'588'000.00, le chantier a débuté le 2 juillet 2018 pour une durée planifiée de 28 mois. Il porte sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, le renforcement des murs longeant le ch. du Pont du Diable et la réfection de la chaussée aux chemins de la Métairie et du Pont du Diable.

Av. de Villardin, ch. de la Joliette (sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney

Les derniers travaux prévus dans le cadre du Préavis N° 24-2014 ont été réalisés durant le deuxième semestre 2018 et concernent le déplacement de l'arrêt tl « Châtaigner Sud » (lignes 8 et 47). Le trottoir longeant les parcelles N° 888 (av. Général Guisan 53) et 892 a été reconstruit sur la parcelle du domaine public et les aménagements extérieurs (mur de soutènement et couvert à voiture) de la propriété sise à l'av. Général Guisan 53 ont été déplacés en limite de propriété.

PRÉAVIS BOUCLÉS EN 2018

La DTSI a bouclé les préavis suivants :

- N° 18-2014 – STEP Station d'épuration intercommunale de Pully vidange et réhabilitation des digesteurs – Crédit demandé CHF 405'000.00 (communication N° 12-2018).
- N° 05-2016 – Nouveau règlement communal sur la distribution d'eau et nouvelle structure de taxes – Crédit demandé CHF 20'000.00 (communication N° 11-2018).
- N° 12-2016 – Réparation de dégâts causés aux biens communaux par les intempéries de mai 2015 – Crédit demandé CHF 276'000.00 (communication N° 02-2018).

Des explications détaillées sur ces chantiers figurent dans les éditions précédentes du rapport de gestion ainsi que dans les diverses communications au Conseil communal établies à l'occasion de leur bouclément.

RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOPOINTS

A la suite de la création des écopoints de Somais et de Bouvreuils en 2017, deux nouveaux sites ont été étudiés en 2018 et seront réalisés, à l'horizon 2020, au ch. de Clair Matin, dans le cadre des futurs travaux d'équipement du nouveau quartier des Boverattes, et à proximité du Collège de Mallieu, lors des prochains travaux de modernisation des infrastructures au ch. des Vignes.

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

PALM – Axe fort – PP7 «Lutry - Carrefour Damataire Nord»

Pour Pully, le périmètre ne concerne que le carrefour « Damataire Nord » qui sera remanié en vue d'une meilleure perméabilité pour les piétons et les vélos (suppression du passage sous-voies Est-Ouest, insertion de sas pour vélos, etc.). Ces travaux incluront également une réfection des réseaux souterrains.

La phase de projet de cet important chantier, réalisée par un groupement de mandataires, a débuté en octobre 2014 et s'est poursuivie jusqu'à fin 2018. La mise à l'enquête publique du projet se fera durant l'année 2019.

PALM – Axe fort PP8 entre Damataire et Perraudettaz

Le réaménagement de l'av. de Lavaux en vue de la mise en service d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains, également appelé projet partiel 8 (PP8), est l'un des projets phares pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et le centre-ville de Pully.

Il prévoit notamment la mise à double sens de l'av. du Tirage et le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong, dont le centre est aménagé avec les quais des lignes de bus. Les bus 47, 49 et le futur BHNS (ligne t2) bénéficieront dès lors d'un aménagement de qualité ainsi que d'une priorisation par rapport au trafic individuel motorisé.



Giratoire percé d'un arrêt central pour les bus au carrefour Clergère

L'étude d'avant-projet, débutée à fin 2016 a été transmise pour examen préalable aux services de l'Etat de Vaud (procédure LRou) en février 2018. Une partie des remarques et demandes formulées par ces derniers a pu être intégrée au dossier dans le courant de l'été. Le 5 septembre, un important événement de communication a eu lieu autour de ce projet et de celui du réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin. A cette occasion, la Ville de Pully a innové en proposant des visites virtuelles des futurs espaces publics qui sont toujours accessibles sur le site « projets.pully.ch. ». La fin de l'année 2018 a été mise à profit pour préparer le crédit d'étude nécessaire au lancement des études du projet d'ouvrage.

Étude « Rue de la Poste et av. Samson Reymondin »

Etroitement coordonné avec le projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, le réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin est l'autre projet phare de la législature en cours. Il concentre d'importants enjeux : amélioration de la mobilité, modernisation des infrastructures et, bien sûr, attractivité et convivialité du centre-ville et de ses commerces. Experts en mobilité, architectes paysagistes et exploitants des réseaux souterrains ont travaillé de concert afin de concevoir un projet qui concilie les différents intérêts et contraintes en présence et réponde au mieux aux aspirations formulées par les usagers et commerçants dans le cadre de la démarche participative de 2015-2017. Tandis que la circulation est maintenue dans les deux sens sur l'axe, sa mise en zone 30 permettra de réduire la largeur de la chaussée au profit de larges trottoirs. Dans le bourg, l'ajustement des régimes de vitesse et la mise en place de contresens cyclables permettront par ailleurs d'inscrire ce projet dans une vision cohérente des espaces publics.

La mise à l'enquête est prévue à fin 2019 pour un début des travaux au deuxième semestre 2019.

Étude « Smart parking »

Les horodateurs arrivant à la fin de leur durée de vie, la Ville de Pully s'interroge sur l'introduction de nouveaux services destinés au stationnement. Deux prestations, en particulier, se sont développées ces dernières années : il s'agit du paiement du stationnement par smartphone et de la détection de l'occupation des places de parc. Ces services sont étudiés dans le cadre du réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin .

Étude « Élargissement du sentier du Coteau »

Inscrit au PALM, le projet d'assainissement et de création d'un cheminement pour la mobilité douce au sentier du Coteau concrétise à l'échelle de Pully la vision d'une « ligne verte » d'agglomération qui permettra, à terme, aux cyclistes et piétons de se rendre de Pully à Renens le long d'un itinéraire aussi protégé que possible du trafic automobile, le long des voies CFF.

À la suite des études préliminaires réalisées en 2017 qui ont permis de retenir la meilleure variante technique pour l'élargissement du chemin, la phase d'avant-projet s'est poursuivie en 2018 avec la collaboration de l'AVACAH, de Pro Vélo et de l'ATE et a débouché sur une présentation aux riverains le 11 juin 2018.

À la suite de cette rencontre, l'avant-projet a été adapté durant le deuxième semestre 2018 pour intégrer les observations des habitants et, notamment, celles liées aux fortes craintes concernant la cohabitation entre cyclistes et piétons.

En 2019, sous réserve de l'approbation de l'avant-projet par le Canton, un préavis sera soumis au Conseil communal pour l'obtention d'un crédit d'étude.

Étude « Équipement du nouveau quartier des Boverattes »

La mise à l'enquête du projet d'équipement du nouveau quartier des Boverattes qui comprend la modernisation des réseaux (électricité, évacuation des eaux, eau potable, etc.) et le réaménagement de l'espace routier a été réalisée au mois de mai 2018. L'appel d'offres concernant ce projet a été publié en novembre 2018. Le retour des offres est attendu pour le mois de janvier 2019.

Les travaux de déplacement de la sous-station électrique « Reine-Berthe », effectués en collaboration avec le Service de l'électricité de Lausanne (SEL), ont été réalisés en deux temps. Pendant le premier semestre 2018, les travaux ont consisté à poser des tubes et à créer des chambres. Par la suite, au mois de novembre, la nouvelle sous-station électrique a été posée et sa mise en service effectuée au mois de décembre 2018.

Étude « Aménagement hydroélectrique de la Paudèze »

Ce projet, porté depuis 2008 par les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, a connu un important coup d'arrêt en 2018. La mise à l'enquête en 2016 de la concession pour l'usage des eaux de la Paudèze et de la Chandelar comme force hydraulique avait débouché sur les oppositions du WWF et de Pro Natura. Les deux associations, malgré les différentes mesures d'accompagnement que les communes avaient prévues pour préserver la biodiversité du cours d'eau, estimaient que l'atteinte portée à l'écosystème était trop importante au regard des quantités d'énergie produites.

Dans ce contexte déjà compliqué, la nouvelle loi fédérale sur l'énergie, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, est venue modifier en profondeur l'environnement légal du projet puisqu'elle ne soutient plus la construction de nouvelles installations hydroélectriques de petite envergure. Divers projets dans le Canton de Vaud font face aux mêmes difficultés que celui-ci.

La consultation de la Direction générale de l'environnement (DGE) et de la société Swissgrid qui, sur mandat de la Confédération, gère l'octroi des subventions pour ce type de projet, a montré qu'il avait désormais très peu de chance d'aboutir à une réalisation.

Dans un contexte aussi difficile et incertain, les municipalités des trois communes ont donc décidé de l'abandonner jusqu'à nouvel avis, ce qu'elles ont annoncé par le biais d'un communiqué de presse paru fin août 2018.

Étude « Assainissement du bruit routier »

L'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, révisée le 1^{er} septembre 2004, impose aux propriétaires d'installations qui émettent un bruit trop important de procéder à leur assainissement. A Pully, plusieurs routes communales sont concernées. L'inventaire des tronçons à assainir et la détermination des mesures à prendre ont été pilotés par le bureau Ecoscan SA. Le dossier, transmis aux autorités cantonales en 2017, a été validé par celles-ci fin 2018. Entre-temps, la Municipalité, qui souhaitait entreprendre déjà de premières mesures afin de bénéficier des subventions fédérales prévues par l'OPB, a demandé et obtenu du Conseil communal, par l'approbation du Préavis N° 07-2018, un premier crédit.

Ces premières mesures (pose de revêtements phonoabsorbants et remplacement de fenêtres) seront réalisées entre 2019 et 2024 environ.

Les mesures constructives prévues par le plan d'assainissement routier de Pully ne suffiront pas toujours – 382 bâtiments sont concernés – à maintenir le bruit en dessous des valeurs limites de l'OPB. Dans ces cas, les mesures constructives seront complétées par des mesures d'allègement. D'ores et déjà approuvées par l'Etat de Vaud, celles-ci feront l'objet d'une mise à l'enquête, en principe en 2020.

Étude « Impasse du ch. des Roches »

Le projet d'aménagement et de modernisation des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches a été adapté en fonction des modifications qu'a subies le plan d'affectation auquel il est lié. Préavisé favorablement par le Canton au terme d'une nouvelle procédure d'examen préalable, il sera mis à l'enquête publique au début 2019 et sa réalisation fera ensuite l'objet d'une demande de crédit par voie de préavis.

Le début des travaux, conditionné par la mise en vigueur du plan d'affectation par le Canton, est attendu pour début 2020 au plus tôt.

Étude « Infrastructures du Plan de quartier Vers-les-Moulins »

Le plan d'affectation et le projet routier d'accès au futur quartier de Vers-les-Moulins ont reçu un préavis positif du Canton au terme de la procédure d'examen préalable.

Des négociations avec des riverains pour l'élargissement de l'accès Sud sont en cours. Elles devront être finalisées avant toute mise à l'enquête.

Étude « Ch. des Vignes »

Le réseau d'eau potable sis au ch. des Vignes est extrêmement vétuste. Il connaît de nombreuses fuites et doit impérativement être changé. D'autres réseaux seront également modernisés. Le projet inclut également la modernisation de l'écopoint du parking du collège de Mallieu et le réaménagement de la place devant ledit collège.

Les nouveaux aménagements routiers, les modifications foncières qui en découlent ainsi que la mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux ont été mis à l'enquête publique du 8 mai au 8 juin 2018. Aucune opposition n'a été déposée. Le 10 juillet 2018, l'ensemble des services cantonaux concernés a délivré un préavis positif.

Un préavis pour la réalisation des travaux est attendu en mars 2019 avec un démarrage du chantier en juillet 2019.

Étude « TrustStone - Ruisselet »

Depuis plusieurs années, des discussions sont en cours avec la société TrustStone SA, propriétaire des parcelles N° 1532, 3320, 3282, 3283 et 3284, concernant l'aménagement d'une desserte au nord du ch. du Ruisselet. Cette dernière a pour but d'améliorer les conditions d'accès aux bâtiments situés au ch. de Rennier 18 à 22 et de permettre la construction d'un nouveau bâtiment d'habitation.

Les discussions menées en 2018 ont permis d'affiner le projet et une séance d'information pour les propriétaires du quartier a eu lieu. Ces avancées permettent d'envisager la mise à l'enquête des équipements publics et du bâtiment privé dans le courant 2019.

Étude « Aménagement d'un abribus à l'arrêt Trois Chasseurs »

La Municipalité souhaite aménager un abribus à l'arrêt « Trois Chasseurs », aux Monts-de-Pully. Les études de ce projet ont été initiées en avril 2018 avec pour objectif de le mettre en œuvre courant 2019. Assuré en interne, le dessin du projet a permis de chiffrer son coût et de dresser le dossier d'enquête publique. Cet abri sera financé au moyen du Préavis N° 13-2018 (PDDE).

Étude « Assainissement de deux passages pour piétons »

Les passages pour piétons situés à l'intersection du ch. de Davel et de l'av. des Désertes, d'une part, et au droit du ch. de Rennie 10, d'autre part, ont fait l'objet de réclamations de la part de riverains. Après un rapide audit, il a été décidé de lancer un projet de sécurisation de ces aménagements consistant principalement à construire des îlots de protection sur la chaussée. L'enquête publique et la mise en œuvre de ces projets sont prévues pour 2019.

Étude « Extension zone 30 et sécurisation du ch. du Liaudoz »

Initié en 2017 à la suite d'un courrier collectif de riverains, de parents d'élèves et d'enseignants du Collège des Alpes, le projet d'extension de la zone 30 et de la sécurisation du ch. du Liaudoz a franchi en 2018 un cap important, à savoir la décision de mise en œuvre de mesures à court terme, ainsi que la validation d'une vision à long terme pour ce secteur. Mené de concert avec les tl, le voyer et l'inspecteur de la signalisation, ce projet a donné satisfaction aux auteurs dudit courrier. Les aménagements à court terme devraient être réalisés dans le courant de l'année 2019.

DIRECTION DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Durant l'année 2018, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) a pu compter sur l'efficacité de ses équipes d'urbanistes, d'architectes, d'architectes paysagistes, de techniciens en bâtiment, de jardiniers et de collaborateurs administratifs.

Notre action ne se limite pas à des événements ponctuels mais englobe un travail de fond dans tous les domaines. Notre mission est non seulement d'anticiper les besoins de la population et de la Ville en termes d'infrastructures, mais aussi d'améliorer la qualité de vie dans les espaces publics et d'apporter une plus grande satisfaction aux habitants de la commune.

La DUE a réalisé de nombreuses activités au cours de l'année écoulée, dont voici le résumé :

Concernant l'aménagement du territoire, plus d'une dizaine de plans de quartier sont en préparation. En collaboration avec la DTSI, le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) a progressé, en incluant les améliorations urbaines qui accompagneront le développement des Axes forts de transports publics urbains dans l'Est lausannois.

L'entité Parcs et Promenades s'est attelée à l'entretien des espaces verts habituels.

Les transformations et rénovations du patrimoine immobilier de la Ville ont engendré plusieurs chantiers qui ont permis d'assurer l'entretien de bâtiments historiques et d'utilité publique.

Nicolas Leuba

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN D'AFFECTATION « TIRAGE-GARE »

La poursuite des discussions menées par la DDGS avec les partenaires du projet a abouti à la signature d'une convention entre la Ville et les CFF en fin d'année. Parallèlement, des études complémentaires ont été menées pour préciser l'impact du projet sur le bâtiment de la Gare.

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DU PLAN DE QUARTIER « CLERGÈRE SUD »

A la suite de la levée des oppositions et de l'adoption de l'amendement au règlement du plan de quartier (PQ) par le Conseil communal fin 2017, le dossier a été transmis au Canton pour approbation. Cette démarche n'a donné lieu à aucun recours et l'amendement est entré en vigueur le 4 juillet 2018.

La mise en œuvre du PQ se poursuit avec la mise à jour des servitudes foncières entre les propriétaires et la réalisation prochaine du cheminement piétonnier au Sud du périmètre.

PLAN D'AFFECTATION « CLERGÈRE NORD »

Comme prévu, le dossier a été envoyé à l'examen préalable au Canton au mois de mars. En raison d'importants retards, le plan d'affectation (PA) est toujours en traitement au Service du développement territorial (SDT). Un retour est attendu au début de l'année 2019. Durant ce laps de temps, la DUE a pu mener les études foncières et d'équipement indispensables à la réalisation du projet. Elles déboucheront sur la signature de conventions entre les propriétaires du périmètre.

PLAN D'AFFECTATION « CLERGÈRE-GARE »

La procédure d'approbation du PA a été momentanément mise en suspens, afin de mener des discussions avec certains propriétaires et d'évaluer la possibilité d'un échange foncier avec la Ville. Ces discussions n'ayant pas abouti à une issue favorable, la procédure d'approbation du dossier va pouvoir reprendre normalement dès 2019.

PLAN D'AFFECTATION « VERS-LES-MOULINS »

Le projet de PA « Vers-les-Moulins » a été transmis aux services cantonaux pour un examen préalable au mois de février. Comme pour le PA « Clergère Nord », le dossier est toujours en traitement au SDT. Le projet routier lié au plan de quartier a, quant à lui, reçu un préavis positif de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) le 7 juin 2018, sous réserve de quelques modifications. Ce volet du projet est traité par la DTSI en collaboration avec la DUE pour les aménagements de surface.

PLAN D'AFFECTATION « CHAMBLANDES-DESSOUS »

Le dossier a été adapté afin de tenir compte du préavis des services cantonaux, émis lors de l'examen préalable en fin d'année 2017. Puis, la procédure d'approbation a été mise en suspens pour permettre l'organisation d'un concours d'architecture. Cette procédure permet une coordination optimale entre le PA et le futur projet d'architecture.

Le concours de projets d'architecture organisé par l'ECA, propriétaire du site, a suscité l'intérêt de 49 candidats dont 24 ont été sélectionnés pour participer. En novembre, le bureau Bakker & Blanc a été désigné lauréat et sera chargé de réaliser le projet, après l'entrée en vigueur du PA.

PLAN D'AFFECTATION « ROCHES-ROCHETTAZ »

Le projet de PA, modifié par la Municipalité, avait été présenté aux propriétaires et riverains, puis transmis au Canton pour un examen préalable complémentaire en fin d'année 2017. Les services cantonaux ont demandé quelques ultimes adaptations du dossier, afin de tenir compte de la modification de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC) intervenue entre-temps. Le projet a finalement fait l'objet d'un ultime contrôle du SDT avant que la Municipalité puisse procéder à l'enquête publique au premier trimestre 2019.

PLAN D'AFFECTATION « LA ROSERAIE II »

Le plan localisé de quartier « La Roseraie » (PLQ) date de 1966. Il règle l'affectation de deux parcelles, situées au Nord du secteur de la Perraudettaz et a été entièrement réalisé. Le propriétaire prévoit des travaux de rénovation importants sur ses bâtiments et souhaite profiter de cette occasion pour réviser le PLQ, dans le but de densifier légèrement le site et repenser l'aménagement de ce quartier.

Le projet de PA a été présenté à la Municipalité le 25 septembre. Il intègre notamment une zone de construction d'utilité publique ou parapublique qui pourrait accueillir une crèche, des équipements parascolaires ou encore une Maison de quartier.

Le PA « La Roseraie II » est le premier dossier à suivre la nouvelle procédure d'approbation prévue par la LATC récemment modifiée. Celle-ci prévoit l'envoi d'un dossier sommaire au SDT pour un examen préliminaire. Cette nouvelle étape doit permettre de mieux identifier en amont les problématiques à traiter dans le futur projet et d'éviter un ou plusieurs examens préalables complémentaires, comme cela était devenu la norme ces dernières années.

Le projet de PA « La Roseraie II » a été transmis pour examen préliminaire au Canton le 15 octobre 2018.

PLAN D'AFECTATION « CLAIRE-FONTAINE II »

Le PA « Claire-Fontaine II » concerne une seule parcelle privée (N° 168), enclavée entre l'av. de Lavaux et les voies CFF, sur laquelle se trouve un immeuble de logements nécessitant de lourds travaux de rénovation. Le propriétaire a souhaité profiter de cette occasion pour évaluer la possibilité de réviser le PA actuellement en vigueur et datant de 1968 dans le but de démolir ledit immeuble et de le remplacer par une construction nouvelle plus grande.

Le développement du projet initié en 2016 s'est poursuivi durant l'année 2018 et devrait aboutir à un dossier d'examen préalable au premier trimestre 2019.

La révision dudit plan offre une opportunité unique à la Ville pour repenser les espaces publics et compléter les cheminements piétonniers du secteur, en lien avec le futur bâtiment. Un avant-projet de requalification du Pont de la Panchaude, piloté par la DTSI, est en cours d'étude et aboutira également à l'élaboration d'un dossier d'examen préalable routier au premier trimestre 2019.

PLAN D'AFECTATION « RAMUZ-JOLIETTE »

Prévue initialement en 2018, l'élaboration du projet de PA a été reportée « sine die » à la demande des propriétaires, en raison de divergences de vue concernant le futur développement du site.

PLAN D'AFECTATION « ROUTE DU PORT II »

Les propriétaires de la parcelle N° 745 envisagent de réviser le Plan partiel d'affectation « Route du Port » datant de 1997. Une première étude a été réalisée pour évaluer les contraintes et opportunités du site.

Les réflexions sur le développement du site se sont poursuivies en 2018 afin de définir les grandes lignes. Un dossier d'examen préliminaire est en cours d'élaboration et pourrait être transmis au Canton au premier trimestre 2019.

PLAN D'AFECTATION « PRIEURÉ-VILLA ROMAINE »

En 2017, la procédure d'approbation du PA avait été suspendue après l'examen préalable du Canton, pour permettre le déroulement du concours d'architecture et le vote des crédits d'études par le Conseil communal en septembre 2018. Ces étapes ayant été franchies, le PA a pu reprendre la procédure habituelle et a été transmis au Canton pour un examen préalable complémentaire le 12 décembre 2018.

CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS

Dès la publication des cartes des dangers naturels par le Canton en 2015, la DUE a entrepris les études nécessaires pour identifier les éventuelles mesures de protection à mettre en œuvre, afin de réduire les risques liés aux dangers naturels.

En 2017, une première analyse a été menée sur le danger d'inondations, lors des crues de la Vuachère et du Riolet, complétée par une analyse de détail sur le secteur de la Perraudettaz. Une deuxième analyse est en cours, concernant les dangers naturels liés aux glissements de terrains (profonds et superficiels). Ces derniers concernent essentiellement le Vallon de la Paudèze et ses environs. Une coordination avec les services cantonaux concernés est en cours et le concept de protection définitif sera établi en 2019.

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Le PALM a pour but de coordonner le développement de l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie.

Un projet dit de 3^e génération (PALM 2016) a été signé par l'ensemble des partenaires le 8 décembre 2016 et transmis à la Confédération pour évaluation en vue d'obtenir un cofinancement pour la réalisation des

projets. La Confédération a rendu son rapport d'évaluation définitif le 14 septembre 2018. Elle relève que le taux de réalisation du PALM est parmi les plus bas de Suisse, notamment en raison du retard pris par les travaux du tram entre Renens et Lausanne. Malgré ces retards importants, la Confédération a jugé positivement le projet et propose au Parlement d'appliquer un taux de cofinancement des nouvelles mesures de 35 %.

En juin 2018, le comité de pilotage du PALM a entériné la décision des communes de l'agglomération de ne pas déposer un PALM de 4^e génération en 2021 afin de se concentrer sur la mise en œuvre des mesures contenues dans les projets de 1^{re}, 2^e et 3^e génération.

A Pully, le bilan de mise en œuvre est positif en 2018 :

- 1 mesure réalisée :
 - La réfection de la passerelle Verdaine.
- Chantiers en cours :
 - La poursuite du réaménagement du bd de la Forêt.
- 1 mesure prête à être réalisée :
 - la liaison piétonne « Village Est » dont le chantier devrait débuter en mars 2019.
- Plusieurs mesures en cours d'étude :
 - le réaménagement de l'av. de Lavaux ;
 - la requalification du Pont de la Panchaude ;
 - l'élargissement et la requalification du sentier du Coteau ;
 - le remplacement de la passerelle piétonne des rives du lac au débouché de la Vuachère.

L'année 2018 a également vu la mise en place d'un système de suivi des mesures d'urbanisation à l'échelle du PALM. Ce dernier, supervisé par le Canton, doit permettre de coordonner et prioriser les projets de densification de l'ensemble des communes de l'agglomération, afin de respecter les quotas octroyés par le plan directeur cantonal révisé. Le 15 février, la DUE, à l'instar des autres services communaux concernés, a transmis au SDT la liste exhaustive des projets de plans d'affectation en cours et à venir sur son territoire.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (SDEL)

Gouvernance

Le SDEL est une structure intercommunale composée d'acteurs politiques et techniques qui gèrent la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation du secteur Est. Cette structure est composée de trois organes : un comité de pilotage (COPIL), un groupe technique (GT) et un bureau technique qui en assure la mise en œuvre.

Présidé par M. G. Reichen, le COPIL est l'organe décisionnel du SDEL. Il est composé d'un représentant de l'exécutif par commune membre et de trois représentants du Canton (SDT, DGMR et Service de promotion économique, ainsi que la Police du commerce). Le COPIL prend toutes les décisions, assure la responsabilité et le pilotage du Schéma directeur. Au cours de leur processus d'élaboration, tous les documents résultant des études stratégiques et de projets lui sont soumis pour validation. En 2018, le COPIL a siégé à cinq reprises.

Le GT présidé par Mme P. Seghin, cheffe de projet du SDEL, rassemble des représentants techniques des communes et du Canton. Le GT pilote les études et prépare les objets soumis au COPIL pour adoption. En 2018, le GT s'est réuni sept fois.

Étude stratégique d'évolution du paysage

Le rapport final de l'étude stratégique d'évolution du paysage menée en 2016 avait abouti à une volonté commune d'organiser une manifestation festive en 2018 dont l'objectif était de faire (re)découvrir les qualités du paysage de l'Est lausannois.

Faute de trouver des dates adéquates dans un calendrier des manifestations déjà très chargé, le COPIL a finalement décidé de proposer un autre concept pour mettre en œuvre et valoriser l'étude réalisée en 2016, en validant la réalisation de cartes de balades intercommunales en format papier et numérique.

Chantier 1 : transports publics lausannois (tl)

L'image directrice des transports publics du SDEL, première étude intercommunale en matière de transports publics dans l'Est lausannois, a débuté en mars 2018, marquant ainsi le démarrage du Chantier 1 « Architecture du réseau » du rapport technique du SDEL.

Une première phase de diagnostic a été validée par le COPIL, le 3 juillet 2018. Le groupe de suivi travaille actuellement sur la phase 2 de l'étude, relative à l'élaboration de pistes de développement d'un réseau « transports publics » à l'horizon 2030.

Chantier 2 : stationnement

Au niveau communal, la politique de stationnement a considérablement évolué en 2018 avec l'annonce par un communiqué de presse de la suppression des régimes de stationnement illimités sur l'ensemble du territoire. Cette mesure implique la limitation à 6h de 519 places de parc jusqu'à maintenant en régime illimité. De plus, de nouvelles zones macarons seront créées dans certains quartiers.

Chantier 3 : mobilité douce

L'avancement du chantier du bd de la Forêt a permis de mettre en service deux bandes cyclables entre le carrefour de la Rosiaz et la limite avec la Ville de Lausanne. Par ailleurs, les études de réaménagements routiers (Lavaux, Boverattes, Métairie-Champittet et Poste) incluent passablement de mesures en faveur de la mobilité douce.

Chantier 4 : centre-ville de Pully

Après l'élaboration d'un Masterplan, d'un diagnostic du stationnement et d'une analyse du développement des activités économiques, puis entre 2015 et 2017 d'une vaste démarche participative sur l'aménagement des espaces publics, le chantier d'étude N° 4 est entré dans une phase plus concrète avec la mise en œuvre de six plans d'affectation, ainsi que de plusieurs projets d'espaces publics importants comme le réaménagement de l'av. de Lavaux et de la rue de la Poste ou encore la réalisation de la liaison piétonne « Village-Est ».

Chantier 5 : Rives du lac

En décembre 2016, le COPIL avait validé une première étude du Chantier 5 « Route et rives du lac ». Cette étude, nommée « Etude préliminaire de diagnostic multimodal de la route du lac », avait établi un état des lieux et présenté de premières pistes pour un réaménagement routier de la route du lac.

L'intégration urbanistique et paysagère devant désormais être étudiée sur l'entier du secteur des rives du lac, le bureau du SDEL, en partenariat avec le Canton et les communes de Lutry, Paudex et Pully, a élaboré un cahier des charges pour une étude de « concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives du lac ». Celui-ci a été validé en octobre par le COPIL et l'attribution du mandat a eu lieu lors de sa séance du 13 novembre 2018.

L'étude se déroulera courant 2019 selon trois phases : état des lieux, concept général et principes d'aménagements. Les résultats attendus constitueront de solides bases pour les communes en matière de valorisation des espaces publics, de paysage et de mobilité, les guidant dans la suite de leurs démarches, telles que l'élaboration d'études d'avant-projets, de plans d'affectation, ou d'inventaires, etc.

Chantier 6 : Corsy / La Conversion

Les études stratégiques concernant l'urbanisation des parcelles autrefois réservées à la construction de la prolongation de l'autoroute en direction de la Perraudettaz se poursuivent. La Ville de Pully n'est pas directement concernée.

Chantier 7 : renaturation de la Paudèze

Une étude relative au fonctionnement hydrologique de l'embouchure de la Paudèze est en voie d'achèvement. Elle permettra de bien définir le périmètre de la future renaturation.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

BD DE LA FORÊT

La construction de la nouvelle interface multimodale, ainsi que le giratoire de Val-Vert, prévus dans le Préavis N° 06-2016, ont été achevés pendant l'année 2018. L'abri à vélos projeté à proximité de cet arrêt de bus et quelques petites interventions prévues dans le cadre des emprises foncières seront terminés courant 2019. Le suivi d'exécution se fait en étroite collaboration entre la DTSI, la DUE et un mandataire externe.

CH. DU VAL D'OR

Les aménagements paysagers qui accompagnent la nouvelle liaison de mobilité douce (préavis N° 10-2017) ont été achevés en novembre 2018, à l'exception de la cour de l'église du Coteau. Son exécution sera coordonnée avec les travaux de transformation du bâtiment, prévus au cours de l'année 2019 et pilotés par la DDGS.

CH. DU PRÉAU

Une partie des travaux d'aménagements urbains et paysagers prévus dans le Préavis N° 17-2017 a démarré à l'automne 2018. Il s'agit de l'aménagement d'une placette, sise au carrefour av. C. F. Ramuz-ch. du Préau qui a été agrémentée par un alignement d'arbres. Le reste des travaux, prévus dans la cour Est du collège Principal, sera réalisé pendant les vacances scolaires 2019.

CH. DES VIGNES

La présentation du préavis piloté par la DTSI a été reportée au premier trimestre 2019. La DUE s'occupera de l'aspect « Aménagements urbains et paysagers » qui comprendra notamment la requalification de l'entrée du collège de Mallieu et du parking, sise sur la parcelle communale N° 600.

RUE DE LA POSTE

En étroite collaboration avec la DTSI, pilote du projet, la DUE a poursuivi les études de réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin, avec l'aide d'un bureau d'architectes paysagistes. Le projet a été bien accueilli lors de la présentation en séance publique, le 5 septembre 2018 et aux commerçants, le 26 novembre 2018.

En 2019, la DUE continuera d'épauler la DTSI pour la suite des études et la rédaction d'un préavis.

AV. DE LAVAUX

La DUE a été intégrée GT du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, appelé également « projet partiel 8 » ou « PP8 ».

L'objectif de ce GT, composé des membres du Canton, des transports lausannois, des mandataires externes et des collaborateurs de la Ville de Pully, est de dresser l'avant-projet et de le soumettre au Canton.

Piloté par la DTSI, la phase de projet débutera durant l'année 2019. Le bureau du paysage fera également partie du GT chargé d'étudier les aménagements urbains et paysagers.

RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN CONFORMITÉ DES PLACES DE JEUX

Lors de sa séance du 31 octobre 2018, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 1'840'000.00 (Préavis N° 16-2018) pour le réaménagement des places de jeux du Quai Milliquet, des Alpes et du Pré des Clos, ainsi que l'aménagement d'un espace ludique et sportif au Quai Milliquet. La DUE et deux mandataires piloteront la réalisation de ces quatre ouvrages dont les travaux débiteront en 2019.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Comme chaque année, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUE. Cette aide au projet continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes, ainsi que des propriétaires.

Le nombre de demandes d'autorisation de construire a connu une forte augmentation en 2018.

207 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (169 en 2017) et 66 permis de construire ont été délivrés (76 en 2017). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 54 (63 en 2017). 12 dossiers ont été dispensés d'enquête publique et 116 ont fait l'objet d'une procédure simplifiée, n'étant pas assujettis à autorisation.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées s'élève à CHF 64 millions d'investissements (CHF 75 millions en 2017, CHF 58 millions en 2016, CHF 95 millions en 2015).

Par ailleurs, deux demandes de permis de construire ont été refusées, un permis a été révoqué et 22 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

67 chantiers ont fait l'objet de plusieurs visites. 52 d'entre eux sont liés à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 15 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspecteur a procédé à l'inspection spécifique de 13 grues ou engins de levage et de 18 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parage de véhicules d'entreprises, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibration), le respect des plans d'enquêtes, ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

REQUALIFICATION DU SITE DU PRIEURÉ

La Ville de Pully a lancé en février 2017, dans le cadre du Préavis N° 22-2014, un concours international de projets d'architecture et d'ingénierie et, conjointement, un concours d'idées en procédure sélective. Le concours de projets portait sur la création de l'Hôtel de ville et de l'ArchéoLab, ainsi que sur la requalification des espaces publics attenants. Le concours d'idées visait, sur un périmètre plus large, à développer une réflexion de mise en valeur paysagère et de concept énergétique sur l'ensemble du site du Prieuré.

Les résultats de la procédure de concours ont été proclamés publiquement le 7 décembre 2017 lors du vernissage de l'exposition des 18 projets rendus. L'équipe lauréate est composée des bureaux d'architectes Garcés – de Seta – Bonet Arquitectes (Barcelone) et FAZ Architectes (Genève), associés à des paysagistes et des ingénieurs spécialisés.

En 2018, la DUE a rédigé le préavis (N° 12-2018) pour demander un crédit d'investissement de CHF 2'200'000.00 destiné à financer la poursuite des études relatives au projet de l'Hôtel de ville et de l'espace muséal de la Villa romaine avec l'équipe lauréate. Le préavis a été approuvé par le Conseil communal le 26 septembre 2018, après recommandation positive de la Commission permanente d'urbanisme, le 29 août et de la Commission ad hoc, le 4 septembre.

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE ROCHETTAZ

Pour permettre la réalisation de travaux d'entretien et d'améliorations du centre sportif de Rochettaz, le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 26 avril 2017, un crédit d'investissement de CHF 3'420'000.00 (Préavis N° 06-2017). Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique fin 2017.

Deux oppositions de voisins présentant de multiples griefs contre la réalisation du terrain de football ont été déposées. Les municipalités de Pully et de Paudex ont levé les oppositions et délivré le 1^{er} juin 2018 les permis de construire.

Les permis délivrés ont fait l'objet d'un recours des voisins, opposés au projet de transformation du terrain naturel existant en terrain synthétique. Le 4 août 2018, la Cour de droit administratif et public du tribunal cantonal (CDAP) a suspendu les permis de construire des communes de Pully et Paudex. À ce jour, le tribunal n'a toujours pas statué.

Le bureau Sportfloor technologies SA a établi une procédure ouverte de marché public concernant le marché de travaux de construction. La procédure a été publiée le 13 février 2018 et a permis d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Walo Bertschinger SA Romandie à Eclépens, qui a remporté l'appel d'offres. La suite du projet est suspendue, en raison des recours pendants contre les permis de construire.

PARC GUILLEMIN, MISE EN CONFORMITÉ ET TRANSFORMATION DU LOCAL DES JARDINIERS

Lors de sa séance du 26 avril 2017, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'258'000.00 (Préavis N° 04-2017) destiné à mettre en conformité et à agrandir le local des jardiniers du Parc Guillemin.

Dans le cadre de ce crédit, les travaux ont été mis en chantier en juillet 2018. Ces travaux consistent à créer des vestiaires séparés pour les hommes et les femmes et un réfectoire. Le projet prévoit également l'aménagement d'une aire de dépôt et de stationnement. Elle permettra de sécuriser les accès en clarifiant les cheminements des piétons et des véhicules de service. La fin des travaux du local des jardiniers du Parc Guillemin est prévue au printemps 2019.

POSTE DE POLICE EST LAUSANNOIS, MISE EN CONFORMITÉ DU BÂTIMENT SELON LA LOI SUR L'ORGANISATION POLICIÈRE VAUDOISE

En 2011, la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) a donné des compétences supplémentaires aux polices municipales. En 2012, dans le cadre d'une association sécuritaire de communes, la police municipale est devenue une police régionale : Police Est Lausannois. Cette dernière intervient sur les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny. A cet effet, l'effectif a dû être augmenté, passant de 46 à 62 collaborateurs.

Le 15 mars 2017, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 2'450'000.00 (Préavis N° 01-2017) pour procéder à la mise en conformité du poste de Police Est Lausannois selon la LOPV, la Loi sur le travail (LTr), le Code de procédure pénale et les directives de protection incendie et techniques actuelles.

Le chantier a débuté en avril 2018 et devrait se terminer à la fin du mois de février 2019. Afin de permettre l'exploitation continue des infrastructures policières, les interventions ont été échelonnées en trois phases successives.

Police Est Lausannois a été mise au bénéfice d'une accréditation provisoire avec un délai échéant à fin 2019 pour adapter et mettre en conformité ses locaux, en vue de son accréditation définitive.

REFUGE DU BOIS DU MOULIN

Les nouvelles directives du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2015. Elles règlent le régime d'autorisation des camps de colonies de vacances de plus de sept jours sur le territoire vaudois et demandent que toutes les exigences en matière de sécurité, de prévention feu, hygiène et accès des personnes à mobilité réduite soient respectées. Le refuge du Bois du Moulin ne répond plus à ce nouveau cadre réglementaire.

Un mandat d'étude de faisabilité a été attribué à un mandataire externe. Ses conclusions révèlent une incompatibilité des infrastructures existantes avec les normes actuelles. En effet, une transformation disproportionnée et très lourde du bâtiment serait nécessaire.

HOME- ÉCOLE DES MOSSSES

Les mêmes contraintes exigées par le SPJ s'appliquent au home- école des Mosses.

Une étude de faisabilité a été conclue par la présentation d'un avant-projet en décembre 2018 à la Municipalité. Elle a été menée en interne par la division architecture de la DUE et porte principalement sur l'assainissement de matériaux dangereux, l'adaptation du bâtiment aux prescriptions de protection contre l'incendie et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

D'autres travaux de rénovation, de transformation et de modernisation sont nécessaires, afin de pérenniser l'exploitation du bâtiment. Les études précédant le projet d'exécution sont en cours, des mandataires ingénieurs spécialisés seront nécessaires, afin de porter le projet jusqu'à une mise à l'enquête dans la deuxième moitié de 2019.

BESOINS EN MATIÈRE DE LOCAUX SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES, ÉLABORATION D'UN MASTERPLAN

Dopée par les migrations récentes et les naissances à venir, l'école obligatoire vaudoise pourrait compter, selon les dernières perspectives scolaires de Statistique Vaud, quelques 113'000 élèves en 2040.

Pour la Ville de Pully, la DJAS a mené des études avec le Canton pour répondre aux obligations légales, notamment : la Loi sur l'enseignement obligatoire, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et la Constitution vaudoise pour la mise en œuvre de la généralisation de l'accueil parascolaire.

Le résultat de ces études présente une augmentation sensible des besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires, afin de répondre à ces obligations d'ici 2022.

Au cours de l'année 2018, un bureau d'architectes expérimenté dans l'élaboration d'un Masterplan sur le thème des besoins scolaires à court, moyen et long terme a été mandaté. Cette étude devrait être finalisée dès le premier trimestre 2019. Elle permettra d'établir des stratégies futures d'intervention, afin d'assurer la continuité d'un service scolaire de qualité pour les prochaines décennies sur le territoire communal.

RUE DU VILLAGE, CONSTRUCTION D'UN CHEMIN PIÉTON PUBLIC

Le 4 avril 2018, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a approuvé le projet de création du cheminement piétonnier « Rue du Village » et la création de la servitude de passage public à pied.

Une procédure ouverte de marché public concernant le mandat d'ingénieur civil en tant que mandataire principal en charge de la direction générale du projet a été publiée le 15 juin 2018. Le bureau BG Ingénieurs Conseils SA, à Lausanne, a remporté l'appel d'offres et a débuté le projet d'exécution, ainsi que les soumissions en prévision de la réalisation des futurs travaux.

Le bureau BG Ingénieurs Conseils SA a établi une procédure ouverte de marché public concernant les travaux de construction. La publication parue le 1^{er} novembre 2018 a permis d'attribuer la réalisation des ouvrages du chemin piéton public à l'entreprise Frutiger SA Vaud, à Savigny, qui a remporté l'appel d'offres et ouvrira le chantier début 2019.

CRÉATION D'UN CENTRE DE VIE ENFANTINE DANS LE QUARTIER DES BOVERATTES

Lors de sa séance du 21 mars 2018, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 815'000.00 (Préavis N° 04-2018) destiné à financer la création d'un centre de vie enfantine au rez-de-chaussée du bâtiment B2 des futures constructions du quartier des Boverattes. Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique à la fin de 2018.

MISE EN CONFORMITÉ ET RÉNOVATION DU FOYER DU THÉÂTRE DE L'OCTOGONE

Une demande de crédit d'ouvrage a été présentée au Conseil communal en séance du 31 octobre 2018 (Préavis N° 18-2018). Ce crédit est destiné à mettre en conformité et à rénover le foyer du Théâtre de l'Octogone.

Les travaux envisagés permettront de mettre en conformité les installations et les équipements vis-à-vis des normes de protection contre l'incendie.

Le dossier de demande d'autorisation de construire sera mis à l'enquête publique au début de 2019.

MISE EN CONFORMITÉ ET OPTIMISATION DE LA MAISON PULLIÉRANE

Lors de sa séance du 13 décembre 2018, le Conseil communal a été informé de l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 86'000.00 (Communication N° 21-2018) destiné à élaborer un avant-projet et à estimer le coût des travaux de mise en conformité et de rénovation de la Maison Pulliérane. Ces études débuteront en 2019.

MAISON DE L'ENFANCE AU PARC GUILLEMIN

Une étude de faisabilité a été initiée, à l'av. de Guillemain 9-11, dans l'hypothèse d'y établir une crèche-garderie en lieu et place de deux appartements existants. Des surfaces importantes, inoccupées par les logements au rez-de-chaussée et dans les combles, laissent à penser que le bâtiment pourrait être optimisé au moyen d'un programme associé au préscolaire.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME (CPU)

Cette Commission a siégé à deux reprises :

- le 20 août 2018 : Présentation de l'avant-projet de réaménagement de l'av. de Lavaux (PP8) ;
- le 29 août 2018 : Requalification du site du Prieuré et de la Villa romaine – Demande de crédit d'étude, Crédit demandé CHF 2'220'000.00.

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Cette Commission n'a pas siégé en 2018.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par Mme la Conseillère communale L. Vasserot, la Commission s'est réunie à 31 reprises pour examiner et préavisier 71 demandes d'autorisation de construire. Elle a inspecté 29 réalisations en vue de l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser. Elle a été interpellée à 12 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés à ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le personnel de Parcs et Promenades comprend actuellement 10 personnes et 4 apprentis. Il a pu compter sur l'aide de 9 auxiliaires, civilistes et stagiaires totalisant près de 6'000 heures de travail. Parcs et promenades a réalisé, avec le concours de plusieurs entreprises privées, de nombreux travaux paysagers.

Les procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres sont en diminution mais le nombre d'arbres concernés est stable, 85 dossiers pour 163 arbres en 2018 contre 103 dossiers pour 159 arbres en 2017.

20 demandes soumises ont été refusées en 2018 contre 11 en 2017.

ENTRETIEN DES SECTEURS

Plusieurs projets ont été mis en œuvre afin d'améliorer la gestion des parcs et zones de loisirs, par exemple :

- Le réaménagement de la place de jeux à Chantemerle.
- Le remplacement ponctuel d'éléments de jeux sur d'autres sites.
- La réfection de zones de gazon dans différents secteurs.
- L'installation du système Waterclick pour la gestion à distance des systèmes d'arrosage.

Le contrôle et l'entretien des arbres de la Ville se poursuivent, afin de garantir la sécurité des usagers de l'espace public et un patrimoine arboricole de qualité. Des travaux d'entretien tels que du toilettage et des haubanages ont été entrepris sur de nombreux arbres des parcelles communales.

21 arbres ont été abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité.

52 arbres ont été plantés, afin de favoriser la végétation en milieu urbain et d'assurer le renouvellement du patrimoine arboricole.

La lutte contre les ravageurs, comme la pyrale du buis a diminué cette année, mais le développement de champignons sur le gazon des terrains de sport au printemps et à la fin de l'été ont posé quelques problèmes. La période de sécheresse de l'été et surtout celle de l'automne a nécessité un arrosage des gazons et des plantes prolongé dans la saison, ce qui a engendré une consommation d'eau supplémentaire importante.

Les 347 tonnes de déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la compostière de la Coulette à Belmont.

Parcs et Promenades a réalisé de nombreuses décorations florales, pour agrémenter les manifestations (51) qui marquent la vie associative, sportive et culturelle de Pully.

735 heures ont été consacrées à la réalisation de prestations pour d'autres services (vendanges, déneigement, fête du personnel).

CIMETIÈRES

Le personnel a procédé à 148 inhumations au cimetière de Chamblandes, 2 à celui des Monts-de-Pully et s'est investi à orienter et à accompagner les familles dans le deuil. Les 26 inhumations de corps représentent 17,6 % et les 122 incinérations 82,4 %.

Il a également procédé à la désaffectation de 56 emplacements (tombes, caveaux ou concessions) venus à échéance au cimetière de Chamblandes.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

Plantes cultivées

Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales)	17'800
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 725 chrysanthèmes pour l'automne et 11'150 bulbes de printemps	27'650
Plantes pour fleurs coupées dont 6'200 bulbes	15'000
Plantes diverses pour décorations et manifestations	2'500
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont et Crissier)	7'400
Plantes diverses cultivées pour vente aux institutions de Pully (Fondation Verte Rive et Collège Champittet)	2'900

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Jean-Baptiste Massillon (1663-1742), académicien, a dit : « Le temps est un trésor que nous voudrions pouvoir éternellement retenir, et que nous ne pouvons souffrir entre nos mains. Toute notre vie n'est qu'un art continu de le perdre ; et malgré toutes nos attentions à le dissiper, il nous en reste toujours assez pour ne savoir qu'en faire. »

En regardant l'année 2018 dans le rétroviseur, force est de constater qu'à aucun instant, nous avons eu le sentiment de ne savoir que faire de notre temps ! Les éléments figurant dans ce rapport de gestion en sont de bons exemples.

Jeunesse et affaires sociales

Seniors

Depuis plusieurs années, la Commune a lancé le processus des Quartiers Solidaires, dont un à Pully-Nord est autonomisé et l'autre à Pully-Sud est en cours. Pour les membres de ce dernier, l'année 2018 a été l'occasion d'organiser deux forums afin de créer des liens conviviaux et des échanges autour des préoccupations actuelles.

Jeunesse

Se dépenser physiquement, être sensibilisé à une alimentation saine, bénéficier d'échanges facilités, sans compétitivité, tout en favorisant l'intégration sociale, voilà les buts du projet OpenSunday. Grâce à une première édition 2017-2018 réussie, la seconde débutée en automne 2018 présente un bilan positif à mi-parcours.

Intergénérationnel

Les moments festifs sont un bon moyen de promouvoir les liens sociaux intergénérationnels et interculturels dans la convivialité. La Ville a dès lors soutenu la démarche de la Fête des voisins en mettant à disposition de ses habitants des kits leur permettant d'organiser eux-mêmes un moment festif avec des personnes qu'ils croisent parfois sans prendre le temps d'échanger quelques mots.

Sécurité publique

Police

Les collaborateurs de Police Est Lausannois ont bénéficié, au 1^{er} juillet, de la mise en place du nouveau règlement du personnel. Ce dernier propose des conditions attractives dans un cadre financier maîtrisé. Patience et bruit ! D'un côté il faut en avoir et de l'autre il faut le subir, suite aux travaux ayant débuté en automne ! Ces sacrifices trouveront leur épilogue au printemps prochain offrant ainsi de meilleures conditions de travail.

Protection civile

L'année a été marquée par deux étapes importantes pour la protection civile de notre région. La première a été l'acceptation, au printemps, par notre Conseil communal des statuts de la nouvelle organisation active sur le district de Lavaux-Oron. La seconde a été l'assermentation des autorités, Comité de direction et Conseil intercommunal, au début de l'été, de cette nouvelle entité. La troisième et non des moindres sera l'intégration et l'accompagnement des professionnels dans cette nouvelle organisation.

Pompiers

Cette année a vu la prise de fonction du nouveau Commandant du SDIS Ouest-Lavaux. Année non seulement riche en événements, mais aussi année permettant de retrouver la sérénité que tous attendaient !

Jean-Marc Chevallaz

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérane des prestations sociales qui impliquent une gestion de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance, des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse ainsi que des prestations en faveur des seniors. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assurée par :

- 11 collaborateurs au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 1 stagiaire qui suit également des cours dans une Haute école spécialisée et 2 apprentis ;
- 4 collaborateurs au Home-école des Mosses ;
- 22 accueillantes en milieu familial ;
- divers auxiliaires (dames de réfectoire, moniteurs de camps et colonies, personnel pour les études surveillées, auxiliaire de bibliothèque, commissionnaire).

PROJETS

QUARTIERS SOLIDAIRES

La Ville de Pully, par le biais de la DJAS, développe des projets de « quartiers solidaires » depuis plusieurs années en collaboration avec Pro Senectute Vaud. L'objectif des « quartiers solidaires » est de créer, renouer, développer et entretenir des liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés dans leur quartier. La particularité de cette méthode est d'encourager les habitants, et particulièrement les personnes âgées, à influencer elles-mêmes sur leur propre environnement, en étant organisatrices d'événements ou de projets en cohérence avec leurs besoins, leurs ressources et leurs envies. Les différentes étapes inhérentes à la méthodologie des « quartiers solidaires » visent finalement la constitution d'une communauté de seniors autonome dans son organisation et la gestion de ses activités.

À Pully, certaines problématiques relevées dans le Nord de la commune, telles que le manque de transports en commun, d'espaces de rencontre et de commerces, ou encore l'isolement des personnes âgées, ont donné lieu à la mise en place d'un premier « quartier solidaire » en 2012. Celui-ci s'est achevé fin février 2016 et a abouti à la création d'une association autonome, « La Mosaïque de Pully-Nord ». La DJAS soutient les activités de cette association, notamment par une subvention ainsi que la diffusion de son journal d'information bimestriel, « l'Echo du Riolet ».

Suite à cette première expérience positive, un deuxième « quartier solidaire » prend désormais vie dans la partie Sud de la Ville. Depuis le printemps 2017, le quartier de Pully-Sud se développe autour d'une douzaine d'activités régulières (groupes de lecture, promenade, photographie, pétanque, spiritualité, etc.) ainsi que de certaines activités ponctuelles (table d'hôte, visites culturelles, etc.). Le groupe d'habitants organise ses rencontres et activités en utilisant une application, imaginée afin de renforcer la proximité, l'interactivité et la convivialité entre les aînés. Cette application compte désormais une centaine d'utilisateurs parmi les habitants du quartier de Pully-Sud.

Durant l'année 2018, les habitants se sont particulièrement investis dans l'organisation de deux forums, mis sur pied dans l'optique de créer des liens conviviaux et des moments d'échange autour des problématiques actuelles du projet. Le premier forum de l'année, organisé sous la forme de tables rondes, a réuni près de 150 personnes et a permis d'élargir les réflexions portées par les différents groupes de travail du « quartier solidaire ». Le deuxième forum a rassemblé 130 seniors, qui se sont retrouvés autour d'une brisolee. Ces deux événements ont été l'occasion de renforcer les liens entre les habitants ainsi que de diffuser des informations quant aux activités du « quartier solidaire ». Plusieurs sous-groupes de travail ont également été mis en place durant cette année, afin de définir notamment la structure de la future association et de réfléchir aux différents aspects du fonctionnement d'un local de rencontre.

TRANSPORTS DES ÉCOLIERS

En 2016, un projet sur le transport des écoliers de Pully a démarré en réponse à une obligation légale d'établir un règlement sur le transport (art. 4 du Règlement sur les transports scolaires du Canton de Vaud du 19 décembre 2011) et à une problématique soulevée par des parents d'élèves concernant la sécurité, le temps et la distance des chemins empruntés à pied par les élèves pour rejoindre leur collège.

Le projet vise à :

- avoir une vision globale des transports sur le territoire de Pully en identifiant les itinéraires les plus fréquentés par collège et les principales problématiques rencontrées sur ces itinéraires ;

- promouvoir la santé des élèves en leur proposant un kit de solutions pour répondre aux différentes difficultés rencontrées en fonction du lieu de scolarisation et du quartier de résidence ;
- établir un règlement communal sur le transport des écoliers.

En 2018, le règlement communal a été finalisé. Il est entré en vigueur au 13 décembre 2018 après approbation par les différentes autorités compétentes. Les autres volets du projet sont encore en cours.

OPENSUNDAY PULLY

En 2017, sous l'impulsion de la DJAS et de la DDGS, la Ville de Pully a démarré le projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport.

L'OpenSunday s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et se déroule chaque dimanche après-midi de la saison froide, moins propice aux activités extérieures. Le concept est de permettre aux enfants de se défouler et de s'amuser dans un cadre sécurisé. Une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques leur est proposée.

Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale. Les enfants ont, par ailleurs, la possibilité de découvrir des ateliers proposés par les sociétés locales intéressées à participer.

La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coaches habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport.

La première édition de l'OpenSunday Pully, qui s'est déroulée du 12 novembre 2017 au 25 mars 2018 à la salle de sport de l'Annexe Ouest, s'est clôturée par un bilan très positif. Durant cette période, la salle a ouvert ses portes 15 dimanches après-midi et accueilli plus de 770 enfants. Avec une participation moyenne de 51.6 enfants par après-midi (contre 32.7 enfants pour la participation moyenne nationale), l'attrait du projet dans la région de Pully ainsi que sa réussite ont pu être confirmés. Au vu du bilan positif de la première édition, la DJAS et la DDGS ont décidé de reconduire le projet pour l'année 2018-2019.

COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANTS

Depuis 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry organisent, en collaboration avec l'association Français en jeu et avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français pour personnes migrantes. En 2018, 3 cours de français (1 cours pour parents allophones et 2 cours pour débutants) ont été organisés. Ces cours ont comptabilisé 23 participants pullliérans.

MANDAT DE L'ANIMATRICE SOCIOCULTURELLE

La Ville de Pully a engagé, en octobre 2017, une animatrice socioculturelle au sein de la DJAS. Par cet engagement, la Municipalité visait à répondre au besoin de structurer et de renforcer la visibilité des activités existantes à l'attention des habitants, un besoin identifié lors de l'étude menée dans le cadre de la réponse au postulat Bolognini-Rinsoz relatif à la création d'un centre d'animation à Pully.

Dans ce contexte, les principales tâches de l'animatrice sont de coordonner les différentes activités socioculturelles en partenariat avec les acteurs locaux (associations, sociétés et partenaires divers), de faciliter l'accès à l'information pour la population et de développer de nouveaux projets en réponse aux attentes identifiées.

Au terme de cette première année d'activité, les rencontres avec les acteurs locaux ont permis la création d'un réseau de partenaires, la coordination renforcée de projets communautaires, ainsi que le développement de nouveaux projets, tels que la Fête des voisins.

FÊTE DES VOISINS

La Fête des voisins est une démarche qui vise l'ensemble de la population, l'objectif étant de promouvoir les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, la solidarité et la convivialité entre voisins. La première édition de la Fête des voisins à Pully s'est déroulée le 26 mai 2018. Cet événement, soutenu par la Ville et organisé par les habitants eux-mêmes, proposait aux Pullliérans de partager un moment festif avec leurs voisins au pied d'un immeuble, dans un jardin, dans un parc ou encore une cour commune.

Une soixantaine d'organiseurs se sont inscrits et ont reçu gratuitement un kit contenant des affiches, des cartons d'invitation, des t-shirts, des ballons multicolores, une invitation pour les piscines de Pully, du jus de pomme ainsi que du vin blanc des vignes pullliérannes. Le bilan positif de cette première édition a mis en évidence l'intérêt de la population pour la fête des voisins. L'événement sera ainsi reconduit les prochaines années.

NOUVELLE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PULLY ET LA FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Depuis sa constitution en 2006, la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) exerce son activité avec le soutien des services communaux (finance, ressources humaines, informatique). Une convention d'organisation a alors été établie afin de définir les tâches pour lesquelles la Ville apporte ses compétences.

En plus de 10 ans d'activité, la Fondation a connu un développement important se traduisant par une augmentation du nombre de structures d'accueil à gérer et une croissance de l'effectif en personnel. L'organisation a dû dès lors être ajustée à cette évolution et la convention modifiée en conséquence.

Entrée en vigueur au 1^{er} février 2018, la nouvelle convention d'organisation est le fruit d'une démarche concertée entre les services communaux concernés et la direction de la Fondation, avec l'appui du service juridique de la Ville.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

AIDE SOCIALE DIRECTE

La DJAS intervient, par des aides ponctuelles, auprès des Pulliérans en situation financière précaire. Ces aides, conditionnées au remboursement du montant alloué pour tout ou partie, sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons alimentaires ou de paiements de factures.

En 2018, 7 dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 8'103.20 (CHF 7'326.80 en 2017) et 5 dossiers pour un montant total de prêts de CHF 3'720.00 (CHF 2'346.00 en 2017).

Les demandes d'aides concernent généralement des dépenses imprévues qui mettent en péril le budget du ménage, une problématique qui touche tout type de population (jeunes adultes, personnes âgées, familles monoparentales). Une intervention coordonnée avec les organismes sociaux régionaux permet généralement de stabiliser la situation des requérants.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE

Destinée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, l'aide complémentaire communale est conçue comme une aide subsidiaire à l'aide cantonale. Elle se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage, auxquels peuvent s'ajouter CHF 30.00 pour loyer élevé et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge.

En 2018, 101 personnes ont obtenu une aide communale (88 en 2017). Un montant total de CHF 99'131.00 (CHF 94'588.00 en 2017) a ainsi été alloué.

EXPULSIONS

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. A cela s'ajoutent un soutien psychologique et une assistance durant la procédure ainsi que dans la recherche d'un nouveau logement.

En 2018, la DJAS s'est chargée de 6 dossiers d'expulsion (12 en 2017). La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullièran.

En mars, la DJAS et la DDGS ont effectué un tri des affaires entreposées dans le garde-meuble communal n'ayant pas été récupérées par leurs propriétaires au terme du délai légal. Les affaires en bon état ont été proposées aux organismes régionaux d'entraide.

APPARTEMENTS ADAPTÉS

La Ville de Pully possède 14 appartements adaptés (1.5 pièce et 2.5 pièces), sis pl. Neuve 4, destinés aux personnes à mobilité réduite.

En 2018, 7 ménages se sont inscrits sur la liste des personnes à la recherche d'un appartement adapté/protégé (4 personnes seules, 2 couples et une famille de 3 personnes).

Aucun appartement n'a été attribué à des personnes à mobilité réduite depuis 2017 en raison du projet d'agrandissement de l'EMS Pré de la Tour sur le bâtiment communal de pl. Neuve 4, planifié à l'horizon 2021 (sous réserve de modification).

AIDES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES

Sur la base d'une évaluation de la situation financière des parents, la Ville de Pully peut participer à la prise en charge de frais de traitement dentaire ou orthodontique des enfants en âge de scolarité obligatoire. En 2018, il n'y a eu aucun bénéficiaire (1 famille en 2017).

La baisse progressive du nombre d'aides au cours des dernières années s'explique, d'une part, par le fait que les conditions d'octroi, datant de 1996, ne sont plus adaptées à la situation actuelle des familles. D'autre part, la complexité des démarches administratives et la multiplicité des intervenants découragent de nombreux parents, ce malgré les efforts fournis par la DJAS pour informer et accompagner les requérants.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully vise à assurer une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs au prix d'un billet de transports publics. En 2018, le prix de la course s'élève à CHF 3.70.

Les personnes à mobilité réduite attestée par le Centre médico-social, peuvent obtenir 96 bons de transports par an. Les courses sont organisées et gérées par « Transport à mobilité réduite Lausanne » (TMRL) et « Transport Handicap Vaud » (THV).

En 2018, la participation de la Ville de Pully se monte à CHF 77'755.30 contre CHF 64'457.00 en 2017. Cette différence s'explique par une importante augmentation du nombre de courses (4'361 en 2018 contre 3'667 en 2017).

	Nombre de bénéficiaires THV - TMRL	Nombre d'utilisateurs THV - TMRL	Nombre de courses THV - TMRL
2017	212	162	3'667
2018	243	185	4'361

AIDE AU TRANSPORT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES PC AVS/AI

Cette aide se présente sous forme d'une aide financière de CHF 7.00 par mois d'abonnement aux transports publics lausannois (maximum CHF 84.00 par année). En encourageant la mobilité des bénéficiaires, cette prestation contribue à améliorer leur qualité de vie et à lutter contre l'isolement social.

Au total, pour l'année 2018, on recense 32 bénéficiaires (5 en 2017) pour un montant de CHF 1'901.00 (CHF 522.00 en 2017).

L'augmentation du nombre de bénéficiaires en 2018 peut s'expliquer par une meilleure visibilité de la prestation. En effet, suite au changement d'identité graphique de la Ville de Pully, l'ensemble des formulaires de demande d'aide communale a été retravaillé et transmis aux différents organismes sociaux régionaux (Centre médico-social, Agence d'assurances sociales, Pro Senectute, etc.) qui les mettent à disposition de leurs usagers.

TAXE AU SAC – MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'alléger les charges des personnes particulièrement touchées par l'introduction de la taxe au sac, des mesures sociales d'accompagnement ont été mises en place par la Ville de Pully. Elles se présentent sous forme de dotation de sacs poubelle (familles avec enfants en bas âge, personnes à faibles revenus, personnes souffrant d'incontinence), d'aide financière (EMS hébergeant des résidents incontinents) ou encore de collecte des déchets encombrants (personnes à mobilité réduite et à faibles revenus).

En 2018, 590 demandes ont été traitées pour un total de 517 bénéficiaires. Un montant de CHF 80'431.50 (CHF 78'188.26 en 2017) a été alloué pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement.

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'accueil familial de jour (Structure AFJ) est un réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes en milieu familial (AMF).

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2018, la Structure comptait 22 accueillantes. En cours d'année, une AMF a été engagée sur la commune de Belmont, 2 AMF ont quitté le réseau, l'une pour se tourner vers une activité professionnelle hors de son domicile et l'autre pour cause de déménagement.

	2018	2017	2016	2015
Nombre d'AMF agréées au 31.12.2018	22	23	25	28
Nombre d'enfants au 31.12.2018	110	101	105	131
Nombre d'heures d'accueil	106'657	91'219	97'403	105'689

Heures d'accueil des enfants en 2018		AMF agréées en 2018	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Nombre d'AMF
Pully	73'022	Pully	14
Paudex	9'477	Paudex	2
Lutry, La Croix	21'078	Lutry, La Croix	3
Belmont	3'080	Belmont	3
Total	106'657	Total	22

Au 31 décembre 2018, 169 demandes de parents ont été enregistrées, 110 enfants sont accueillis et 53 enfants sont toujours en liste d'attente.

LA VIE DE LA STRUCTURE AFJ

En 2018, l'AFJ a mis un accent particulier sur la remise en place de formations internes pour les AMF, afin de répondre à leurs besoins et envies de formation, de thématiques à traiter, de rencontres formelles ou informelles à maintenir ou à créer. Pour accompagner et soutenir au mieux les AMF dans la qualité de l'accueil qu'elles offrent aux enfants placés dans leur foyer, l'AFJ a donc organisé, en parallèle des Rencontres de Soutien obligatoires mises en place annuellement par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), des séances d'analyses de pratique, des Cafés-contacts, ainsi que des formations de premiers secours.

Les cinq soirées d'analyses de pratique ont été animées par Mme S. Pfister, directrice de l'espace ressources à Savigny, qui explique que : « L'accueil familial de jour est un défi permanent tant par le fait que c'est une activité professionnelle à la maison, dans le cadre de la vie privée, mais aussi parce que cette activité sollicite des compétences éducatives importantes pour aider les enfants à grandir, à apprendre. Cette activité professionnelle nécessite une grande souplesse et des contacts avec les parents pour pouvoir ajuster les limites. L'analyse de pratiques est un temps de réflexion et d'échanges autour de la pratique professionnelle qui permet d'aborder les sujets concernant tant l'éducation, la relation aux enfants, que celle avec les parents. C'est un temps de dialogue, dans la confidentialité, qui permet aux participants de prendre du recul émotionnellement et d'anticiper afin de pouvoir agir au lieu de réagir ».

Cette remise en route des séances d'analyses de pratique a remporté un franc succès auprès des 14 participantes et les séances seront donc reconduites sous cette même forme en 2019.

Les Cafés-contacts ont repris leur place au sein de l'AFJ en 2018 et permettent un échange entre les accueillantes et la coordinatrice lors de rencontres moins formelles. Ces rencontres ont pour objectif de :

- rassembler les accueillantes et favoriser les échanges entre elles ;
- créer de l'appartenance à un groupe et consolider les relations entre les accueillantes ;
- permettre à la coordinatrice d'observer les interactions entre les accueillantes et les enfants ;
- permettre aux enfants de faire de nouvelles rencontres et renforcer leur capacité de socialisation dans un groupe plus important ;
- aborder des sujets de discussion en lien avec les observations effectuées sur le terrain ;
- lancer des discussions de manière informelle autour de problématiques rencontrées pour encourager l'échange ;
- éprouver du plaisir à être ensemble.

Les Cafés-contacts sont organisés une fois par mois, soit à l'UAPE des Copains d'Abord soit à l'UAPE des Alpes, en alternance les jeudis et vendredis matins. Le choix de ces structures est de permettre aux enfants de jouer dans un cadre sécurisé et adapté, tout en laissant la possibilité aux AMF d'échanger. Les divers entretiens effectués avec les directrices des deux UAPE ont permis l'élaboration de ce projet, la prise en compte des besoins et contraintes de chacune et la création de deux chartes de bonne utilisation des lieux qui ont été signées par les AMF et la coordinatrice.

En 2018, les accueillantes ont pu s'inscrire de manière facultative à un cours de premiers secours organisé par la structure. L'intérêt a été tel qu'il a fallu scinder le cours en deux sessions. En effet, 21 accueillantes ont souhaité participer au cours pour acquérir des compétences ou rafraîchir leurs connaissances. Ceci démontre leur motivation à être mieux armées face à la prise en charge des premiers gestes de secours.

Ce cours comprend, d'une part, de la pratique (réanimation cardiaque adulte et pédiatrique, position latérale de sécurité, manœuvres de libération des voies aériennes, utilisation d'un défibrillateur) et, d'autre part, une partie théorique. D'autres thèmes y sont abordés tels que : extraction de corps étrangers, plaies profondes et superficielles, fièvre et convulsions, saignements de nez, chutes et traumatismes crâniens.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

L'équipe entrée en fonction en 2016 a été rejointe durant le deuxième semestre par un deuxième apprenti qui collabore également avec le secrétariat général du service et l'accueil familial de jour.

GESTION DES EFFECTIFS ET COORDONNÉES DES ÉLÈVES

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire aux tâches liées à la scolarité (facturation, enclassements, visites dentaires, gestion des études surveillées, assurances, transports, etc.), demande la tenue à jour des fichiers informatiques de 1'538 élèves du primaire (1^{re} à 8^e année) et 585 élèves du secondaire (9^e à 11^e année).

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts de l'élève et au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de rattachement, de Sports-Arts-Études ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes aux tarifs fixés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Celui-ci a édicté en décembre 2014 une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève. En 2015, une convention portant sur l'entente intercommunale en matière scolaire des établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été validée par le Conseil d'Etat. Cette convention fixe les refacturations des communes de l'Entente à hauteur de CHF 600.00 pour des écolages et CHF 4'360.00 pour des écolages incluant des frais liés aux bâtiments, soit l'hébergement de l'élève dans un bâtiment d'une commune tierce.

ASSURANCE ACCIDENT COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2018, 47 déclarations d'accident ont été établies et traitées (32 en primaire, 15 en secondaire) contre 65 en 2017. Nous pouvons donc remarquer une nette diminution des accidents ayant eu lieu dans le cadre scolaire.

Gymnastique, piscine	26 cas (14 secondaire, 12 primaire)
Intérieur des bâtiments	10 cas (1 secondaire, 9 primaire)
Préaux	2 cas (0 secondaire, 2 primaire)
Sorties scolaires	4 cas (ne concerne que le primaire)
Camps scolaires	4 cas (ne concerne que le primaire)
Colonies de vacances	1 cas (0 secondaire, 1 primaire)

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Un suivi des 180 salles de classes et locaux des 11 collèges pulliérans a eu lieu chaque année dans le but d'effectuer un relevé de l'état général du mobilier scolaire afin d'en planifier le renouvellement selon les priorités. L'entretien courant et la collaboration des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Les montants engagés pour 2018 sont les suivants :

Etablissement primaire : CHF 83'000.00 ont été investis pour le remplacement de mobilier, de chaises, d'armoires, de vestiaires, de bancs, de matériel de sport, de matériel spécifique (TM, ACT, gymnastique, etc.) dans l'ensemble des collèges primaires.

Etablissement secondaire : CHF 36'000.00 ont été consacrés au renouvellement de mobilier divers, ainsi que de matériel spécifique (TM, sport, musique, etc.).

Les dégâts dus au vandalisme demeurent un problème persistant, malgré la prévention assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires. Avec leur collaboration, ces coûts sont reportés, autant que possible, à la charge des assurances ou des responsables lorsqu'ils ont pu être identifiés.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le bus scolaire de la Ville de Pully, conduit par des chauffeurs d'une entreprise privée, a assuré pour les élèves du primaire :

- le transport quotidien, matin, midi et soir, de 6 élèves des Monts-de-Pully vers et depuis les collèges des Alpes, de Chantemerle et de Fontanettaz. S'y sont ajoutés quelques élèves du quartier de Fontanettaz et de l'UAPE de Fontanettaz enclassés au collège de Chantemerle ;
- les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- les déplacements spéciaux dans le cadre de projets pédagogiques ;
- les déplacements des élèves de 6^e et 7^e années à l'école à la montagne les lundis et vendredis durant 16 semaines au printemps et en automne.

Les transports vers les Mosses durant l'hiver pour les camps de ski ont été assurés par un autre transporteur externe.

Pour les cinq élèves du secondaire des Monts-de-Pully, c'est à nouveau le service tl de taxibus qui a été offert en plus de l'abonnement Mobilis junior.

Selon la réglementation cantonale, les frais de transports et de repas des élèves déplacés dans des établissements d'autres communes, pour y effectuer une 12^e année de raccordement ou un cursus Sports-Arts-Études sont à la charge de la Commune. 14 enfants en ont bénéficié pour des montants de près de CHF 6'500.00 (abonnement de transports) et CHF 2'700.00 (indemnités de repas).

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

Les jeunes Pulliérans peuvent bénéficier :

- d'un abonnement annuel Mobilis junior 2 zones gratuit : pour les écoliers de la 5^e à la 11^e année domiciliés à plus de 1 km du bâtiment scolaire public principal ;
- d'une réduction de 50 % du prix d'un abonnement annuel Mobilis junior 2 zones : pour les élèves scolarisés dans une école privée ou en formation, âgés de 11 à 20 ans et habitant à plus de 1 km de leur lieu de formation. Le revenu annuel brut des parents doit cependant être inférieur à CHF 95'000.00.

En 2018, le prix de l'abonnement Mobilis junior 2 zones s'élève à CHF 468.00.

Au total, 439 abonnements gratuits ont été remis automatiquement aux élèves remplissant les conditions en début d'année scolaire, dont 6 % n'ont pas été retirés. Ces prestations représentent un montant total de près de CHF 191'000.00, alors que les réductions accordées représentent, pour leur part, un coût total d'environ CHF 14'000.00.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et

de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liées à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les quatre dentistes scolaires de Pully et Paudex, se sont déroulés en novembre 2018. La quasi-totalité des élèves des classes secondaires de l'arrondissement et des classes primaires de Pully et Paudex a bénéficié de ces contrôles, les parents ayant la possibilité de refuser le dépistage. De plus, des enfants de classes primaires de Pully ont bénéficié de 1 à 3 interventions prophylactiques d'une enseignante en hygiène dentaire, prestations également à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget de CHF 27'000.00, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité cantonale PSPS. En 2018, les enfants ont été sensibilisés à des problématiques telles que la protection de l'enfant, les comportements à avoir avec les animaux domestiques, la prévention de la violence, l'approche de la nature avec les « carrés potagers », ainsi que la prévention contre le Sida.

Dans le même domaine, la Ville de Pully prend en charge l'intégralité du salaire de l'employé à 80 %, détaché par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse auprès des écoles pour une animation théâtrale éducative et préventive.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces deux manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune à hauteur de CHF 5'800.00 en 2018 (CHF 7'500.00 en 2017). Les prix décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par des fonds communaux et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

104 excursions de classes primaires ont eu lieu en 2018. Certains professeurs organisent plusieurs sorties pour leurs élèves. Au total, 66 excursions ont nécessité un subside (en moyenne CHF 12.50 par élève et par année scolaire). Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS aux élèves et accompagnants pour les déplacements « spéciaux » (spectacles, visites de musée, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements. Le bus scolaire a également été mis à disposition des classes pour des projets pédagogiques.

VOYAGES HORS-CADRE

Des subsides communaux sont octroyés chaque année pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire. Ils se sont élevés à environ CHF 129'000.00 en 2018, soit :

- diverses aides individuelles pour un montant de CHF 2'215.00 ;
- 10 classes de 9^e sont parties en camps de ski ; subvention de CHF 70.00 par élève (soit environ ¼ des frais financés par la Commune et ¾ par les parents). Les subsides « Jeunesse et Sport » se sont montés à CHF 11'016.00 ;
- 8 classes de 11^e année sont parties en voyage de fin d'études ; subvention de CHF 160.00 par élève (soit environ ¼ des frais financés par la Commune et ¾ par les parents). A noter que le mode de facturation a évolué en 2018 pour un modèle de facturation centralisé par la Commune au lieu de transactions cash via les écoles. Le montant mentionné ci-dessus prend en compte le versement des avances des participations des parents aux professeurs pour la préparation des voyages d'études ;

- 2 classes de 10^e année d'option spécifique ont bénéficié également de subsides pour des voyages ou camps ;
- 4 classes pulliérannes en échange linguistique ont été accueillies en Allemagne ou en Suisse allemande. Le subside se monte à CHF 90.00 par enfant. Une prise en charge du logement des enseignants, refacturée au Canton, est également faite.

SPECTACLES ET CULTURE

Les spectacles présentés à toutes les classes du primaire sont subventionnés à 100 % par la Commune jusqu'à concurrence du montant prévu dans le budget. En outre, la Ville de Pully a offert des séances scolaires dans le cadre du Festival du cinéma « Jeune public » organisé à Pully.

Les classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre et d'opéra. Les subsides communaux s'élèvent à 50 % du prix des places, le solde étant financé par les participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Les 29, 30 et 31 mai 2018, le traditionnel Carrefour-Chansons a eu lieu à L'Octogone. Le spectacle musical intitulé « Les habits neufs du roi » a été interprété par 9 classes (environ 220 élèves) du collège de l'Annexe-Ouest. Fil rouge théâtral : La bonne compagnie et l'entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont. Scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giaque, animateur théâtral, et de Mme H. Chaubert ; direction musicale assurée par M. F. Di Donato, accompagné de J. Bevilacqua, T. Jüdt et B. Klaus, musiciens.

Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution enseignants et enfants. Les trois représentations, offertes gratuitement aux parents et à la population, ont rencontré le succès habituel, tant sur scène que dans la salle.

CAMPS SCOLAIRES AUX MOSSES

Au cours de l'année 2018, l'équipe du Home-Ecole a œuvré pour consolider la nouvelle approche mise en place en 2017.

Les activités ont été optimisées et diversifiées afin d'améliorer les prestations proposées aux enfants durant les camps scolaires. Cette amélioration a été grandement facilitée par le renfort d'un civiliste en septembre 2018. Les retours ont été très positifs de la part des élèves et des enseignants.

Dans cette volonté permanente d'amélioration, le cuisinier du Home-Ecole a souhaité obtenir deux labels : « Fait Maison » et « Fourchette Verte ». Le Home-Ecole est le premier établissement de la sorte à obtenir le label « Fait Maison » (qui garantit que l'ensemble des plats proposés sont travaillés à partir de matières premières si possible locales et de saison). En ce qui concerne le second label, face à la forte demande, il faudra attendre le premier trimestre 2019 pour obtenir ce label certifiant l'élaboration de menus équilibrés qui respectent la pyramide alimentaire suisse.

En 2018, 30 classes (9 classes de 6^e, 10 classes de 7^e, 10 classes de 8^e et 1 classe DEP 7-8^e) ont eu la chance de bénéficier d'un séjour au Home-Ecole.

Tout comme en 2017, les classes de 6^e et de 7^e de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont vécu une semaine d'école à la montagne durant laquelle, outre le renforcement de la cohésion de classe, les enfants ont pu découvrir de nombreuses activités sportives et ludiques (VTT, tennis, course d'orientation, camping, etc.) et se sensibiliser à l'environnement des Préalpes (balade en montagne, découverte de la faune et la flore, fabrication du fromage, etc.).

Les classes de 8^e et DEP 7-8^e ont vécu un camp de glisse « Jeunesse et Sport » durant lequel les enfants ont pu s'initier au ski de fond, au snowboard, au ski, à la raquette et au hockey sur glace. Durant ces camps, afin de garantir une sécurité optimale, les enfants sont encadrés par des moniteurs « Jeunesse et Sport » de ski, ski de fond et snowboard.

Durant ces semaines aux Mosses, l'équipe du Home-Ecole sensibilise les enfants sur l'impact environnemental d'un camp scolaire. En 2018, la collaboration avec Summit Foundation a été renforcée pour promouvoir le jeu pédagogique de sensibilisation à l'environnement « Mission Dahu ».

La mise à disposition des locaux et du personnel des Mosses, subventionnée par la Ville de Pully, permet de maintenir la participation financière des parents à CHF 130.00 par semaine. Les camps scolaires représentent la majeure partie de l'activité du Home-Ecole durant l'année. Ces activités, qui font partie du plan d'études édicté par la LEO, sont planifiées dans le but de répondre au mieux aux exigences du Plan d'Etudes Romand (PER) par les établissements scolaires avec le soutien logistique de la DJAS.

Le personnel des Mosses suit régulièrement les formations « Jeunesse et sport », permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels d'environ CHF 12'000.00.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

COLONIES DE VACANCES

Les mesures mise en place en 2017 par la DJAS pour rendre les prestations plus attractives ont été consolidées. Les améliorations logistiques et les nouvelles formules d'activités concernant les colonies de vacances démontrent que l'offre actuelle répond à une attente des parents et des enfants.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Mosses	19.02. – 23.02.2018	5 jours	38	8 à 11 ans
Monts-de-Pully	09.07. – 20.07.2018	12 jours	28	5 à 10 ans
	23.07. - 27.07.2018	5 jours	28	5 à 10 ans
Mosses	09.07. – 20.07.2018	12 jours	43	10 à 16 ans
	23.07. – 27.07.2018	5 jours	31	10 à 16 ans
	19.08. – 22.08.2018	4 jours	26	10 à 16 ans
Mosses	22.10. – 26.10.2018	5 jours	39	8 à 12 ans

Les inscriptions aux colonies au Home-Ecole ont augmenté de 65 % entre 2016 et 2018.

Face au succès de l'édition 2017, le camp aventure a été reprogrammé en août 2018 et proposait de nouvelles activités. Le taux d'inscription et les retours positifs concordent à la pérennisation de cette prestation.

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

Plus de 50 enfants ont été accueillis dans une salle de classe aménagée du collège de Chantemerle. Cela représente plus de 4'000 pique-niques sur l'année.

Le réfectoire secondaire, pour les élèves des établissements scolaires PPB, est ouvert toute la journée, servant à la fois de lieu d'accueil et de « cafétéria ». Entre 800 et 900 élèves peuvent y manger les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un important effort est déployé par le personnel du réfectoire pour sensibiliser les élèves à une alimentation équilibrée.

Chaque jour, un menu « Fourchette verte » est livré par un traiteur et est proposé au prix de CHF 8.50.

Une légère augmentation des prix des autres plats proposés a été décidée pour la rentrée scolaire 2017-2018 afin de rester en accord avec la hausse du prix des denrées de base. En 2018, 944 repas ont été vendus.

ÉTUDES SURVEILLÉES

5 classes d'études sont réparties dans les collèges de Mallieu, de l'Annexe-Ouest, du Principal et des Alpes. Les études surveillées ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h45 pour les 3^e à 6^e et de 15h45 à 18h00 pour les 7^e et 8^e. Au total, 97 enfants ont été inscrits lors de la rentrée scolaire d'août 2018 et 21 désinscriptions ont été enregistrées. La facturation aux parents, basée sur des forfaits trimestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte annuellement environ CHF 11'500.00.

PÉDIBUS

Le Pédibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un parent et selon un parcours défini.

Créé en 2001 sous l'impulsion de quelques parents d'élèves, le Pédibus, dont la gestion est assurée depuis 2010 par la DJAS, connaît une fréquentation stable. A la rentrée scolaire 2018, 3 lignes étaient actives (2 en 2017), soit 20 enfants fréquentant quotidiennement le Pédibus pour se déplacer entre leur domicile et leur école.

En septembre 2018, une matinée cinéma au CityClub de Pully a été organisée par l'Association transports et environnement, la Ville de Lausanne et la Ville de Pully. Les activités suivantes ont été proposées : cortège Pédibus de la pl. Neuve au CityClub, projection de courts-métrages sur le thème de la mobilité, séance photo, création de badges personnalisés et goûter. L'évènement a rassemblé une centaine de participants (parents, enfants et accompagnants).

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions d'écoles depuis la rentrée 2014-2015.

En 2018, 1'968 enfants en âge de scolarité primaire (4-11 ans) étaient inscrits à l'Office de la population :

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully	1'538	78.15 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	19	0.9 %
Enfants scolarisés dans une école privée	374	19 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	6	0.3 %
Parapublic	21	1 %
Inscription reportée	8	0.4 %
Enfants scolarisés hors Vaud	2	0.1 %

En 2018, 683 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population :

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	585	85 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	11	2 %
Enfants scolarisés dans une école privée	87	13 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	0	0 %
Elèves scolarisés hors Vaud	0	0 %

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. Ph. Jacot, compte 1'538 élèves, soit 79 classes réparties dans les collèges des trois communes.

1-2P	19 classes
3-4P	19 classes
5-6P	18 classes
7-8P	20 classes
DEP 3-6 (développement primaire)	1 classe collège de Mallieu
DEP 7-8 (développement primaire)	1 classe collège Principal
COES (enseignement spécialisé)	1 classe collège de Chantemerle

Classe d'orientation et d'enseignement spécialisé

A l'instar des dernières années, l'organisation des transports et de sa gestion financière a été confiée à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne et au Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAU

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille 585 élèves répartis en 30 classes dont 1 classe de RAC qui évite aux élèves de devoir se rendre à Montreux et permet d'accueillir quelques élèves de la région.

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Études » pour les espoirs de basket vaudois. Ainsi, l'établissement accueille actuellement 16 élèves scolarisés en 9^e et 10^e années, soit : 11 garçons et 5 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'Association vaudoise de basket.

L'an prochain, la structure accueillera 24 jeunes basketteuses et basketteurs en 9^e-11^e année.

Toutes les classes sont situées, cette année, au collège Arnold Reymond.

9^e degré	10 classes	(5 VG, 5 VP)	205 élèves
10^e degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	183 élèves
11^e degré	9 classes	(5 VG, 4 VP)	169 élèves
Classe « RAC1 »	1 classe		18 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		10 élèves

La répartition structurelle des 585 élèves est de 52 % en voie pré-gymnasiale (VP), 43 % en voie générale (VG), 3 % en classe « RAC1 » et 2 % en classe « Ressource ».

Pully	391	Belmont	140	Paudex	20	Lutry	11
Cully	1	Lausanne	2	Savigny	2	Vevey	2
Puidoux	2	Chailly/Montreux	1	Echallens	1	Yverdon	2
Prilly	1	Nyon	1	Moudon	1	Rueyres	1
Assens	2	Oron-le-Châtel	1	Pizy	1	St-Livres	1
Villeneuve	1						

COURS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIFS

Atelier-chanson, assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (30 participants âgés de 12 à 15 ans). La nette baisse de l'effectif par rapport à la volée 2017-2018 est liée à la nouvelle grille horaire.

En effet, ce cours facultatif se déroulant les lundis ou jeudis entre 12h00 et 14h00, de nombreux élèves qui participaient au cours l'année précédente ont cette année un horaire continu, ce qui les empêche d'être présents deux périodes consécutives, condition obligatoire pour prendre part à ce cours. Ce nombre de participants plus restreint permet néanmoins de travailler plus profondément. Ce cours donne la possibilité aux élèves du collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais, en français ou dans une autre langue qu'ils ont choisie. Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations scolaires et publiques de l'Atelier-chanson (sonorisation, captation vidéo) et à l'achat de matériel. Grâce à cette aide, les conditions de concerts, les intervenants (sonorisateur, éclairagiste, technicien de plateau), le matériel utilisé et le lieu sont comparables à des situations d'artistes professionnels.

L'Atelier-chanson se produit chaque année durant les cérémonies des promotions à fin juin. Pour ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour-Chansons » pour les classes primaires.

Atelier de théâtre, assuré par Mmes C. Biermann et S. Gugler (13 participants de 13 à 14 ans). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Deux représentations publiques ont lieu au Café-Théâtre de la Voirie à Pully pour les parents et connaissances des élèves. Les élèves jouent des saynètes de leur production, les décors et costumes étant également des créations « maison ».

Cours Top-Mode, assuré par Mme D. Bach-Depommier (élèves de 9^e à 11^e - 7 participantes). Ce cours a accueilli un groupe de 9 élèves issues des voies VP et VG. Les élèves qui le désirent ont la possibilité de poursuivre des cours d'ACT, ceux-ci n'étant plus au programme. Après évaluation de leurs connaissances, les participantes progressent à leur rythme, avec des projets personnels en adéquation avec leurs connaissances. Les attentes des élèves étant très diverses, il n'y a pas de but final de type défilé de mode. Certaines élèves travaillent sur des projets ambitieux tels que des robes pour le Bal des 11^e ou la cérémonie des promotions, d'autres profitent pour découvrir ou perfectionner des techniques comme le tricot.

Journal « Noir sur blanc », rédacteur en chef : M. B. de Rham (18 participants). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Le journal est vendu à CHF 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression. En 2018-2019, 20 élèves participent à l'élaboration du journal de l'école, de 24 à 40 pages, qui paraît 4 fois dans l'année scolaire et dont le tirage s'élève entre 150 et 170 exemplaires. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article(s) puis le/les corrige le cas échéant d'après les indications de l'enseignant responsable.

Cours d'échecs, assuré par M. S. Fague (élèves de 9^e à 11^e - 10 participants). Ce cours a permis aux élèves issus de la VP et de la VG de découvrir et de progresser dans l'univers du jeu d'échecs. Tactiques et combinaisons, ouvertures et finales sont quelques thèmes qui ont été abordés de manière théorique et pratique. Le cours – prioritairement destiné aux débutants – a permis également de jouer de nombreuses parties sous la forme de tournois et de blitz (parties de 5 minutes).

Sport scolaire, assuré par Mme N. Bersier (155 participants). Le sport scolaire facultatif rencontre toujours autant de succès auprès des élèves, malgré un choix de sports un peu réduit, cette année encore, dû à la diminution des effectifs du secondaire. Les salaires sont payés par la Commune, mais remboursés à 80 % par le Canton. Les moniteurs « Jeunesse et Sport » reçoivent une prime en supplément.

Cours organisés en 2018 et nombre de participants

Athlétisme	24	Natation synchronisée (7 ^e à 11 ^e)	18
Volleyball	20	Parkour	18
Basketball mixte (7 ^e à 11 ^e)	25	Skateboard	20
Échecs	10	Unihockey	20

DIVERS

Conseil de délégués. Cette activité est entièrement financée par l'Etat de Vaud. Les deux délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée (une réunion toutes les trois semaines environ) et sont encadrés par deux enseignants, MM. Berthoud et de Rham.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'établissement, telles qu'un état des lieux concernant le réfectoire scolaire, l'installation d'une boîte d'échange de livres dans le hall (boîte prêtée par la Commune), l'organisation et la tenue du Bal de l'établissement et la décoration du hall pour Noël, avec le concours de la Ville de Pully qui a fourni le sapin. Quatre représentants des délégués ont eu l'occasion d'être reçus par le Conseil d'établissement, ce qui a donné lieu à un échange fructueux.

Atelier slam. Entre avril et juin 2018, les élèves de 9^e année ont participé à un atelier slam organisé par Narcisse, slameur romand. Guidés par l'artiste et par leurs enseignants de français, les élèves ont écrit des slams et appris à les déclamer. Cette activité s'est poursuivie par un tournoi de slam qui a eu lieu au Cinéma CityClub de Pully et auquel ont assisté les classes de 9^e. Le jury, composé de Mme A. Martin, Conseillère municipale en charge des écoles à Paudex, de M. S. Fague, Directeur de l'Etablissement secondaire, d'enseignants et de membres du comité des élèves, a désigné 7 gagnants dont 2 parmi eux ont pu présenter leur slam lors des cérémonies des promotions.

Spectacles. Plusieurs classes ont assisté à des projections ou spectacles dans les cinémas ou théâtres de la région.

Festisoup. Dans le cadre de la « semaine du goût » qui a eu lieu le 20 septembre 2018, les élèves ont confectionné une soupe, un gâteau et du pain à la courge. Cette soirée, très conviviale, s'est déroulée dans la cour du collège Arnold Reymond. Bilan très positif cette année avec une participation de 200 personnes, parents, élèves, enseignants. Ce projet a pu être réalisé dans les meilleures conditions grâce à une collecte de courges et de pruneaux auprès de particuliers locaux, agriculteurs et/ou commerçants qui a permis de récolter gratuitement 45 kg de courges et 20 kg de pruneaux.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Pour la 12^e année consécutive, la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) a poursuivi avec succès sa mission première qu'est la gestion des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse créées par la Ville de Pully. Si durant l'année 2018, aucune nouvelle place n'a été créée, la progression du nombre de places offertes depuis 2007 demeure néanmoins considérable et traduit avant tout l'importance que la Ville de Pully a souhaité donner à sa politique de la petite enfance. S'il est évident que face à ce fort développement la FEJ doit faire face à des adaptations tant au niveau organisationnel que structurel, elle doit également anticiper la charge de travail des prochaines années. Ainsi, dans l'optique d'anticiper les nombreux défis à relever, un mandat externe a été confié à la société Optimiso. Les différents entretiens menés avec l'équipe administrative, quelques directions de structures, le Service des finances et celui des ressources humaines de la Ville de Pully ont permis d'analyser les processus administratifs et financiers de la FEJ, d'analyser les ressources mises à disposition et d'identifier les améliorations possibles dans une perspective de développement constant de l'activité. Grâce à ce premier travail effectué dans le dernier trimestre 2018, la FEJ pourra prochainement implémenter son système de contrôle interne afin de réduire les risques identifiés et mettre en place également un intranet qui permettra à l'administration d'avoir une plateforme commune avec l'ensemble de ses structures.



C'est sous la direction générale de la FEJ conduite par A. Corelli avec le soutien du Conseil de Fondation présidé pour la dernière année par Mme A.-M. Maillefer, que la FEJ a poursuivi ses réflexions et consolidé son mode de fonctionnement. C'est ainsi que :

- la convention d'organisation entre la Ville de Pully et la FEJ précisant la répartition des tâches de chacun est venue définir les principes de collaboration début février 2018 ;
- différentes directives financières formalisant le mode de fonctionnement de la FEJ ont pu être adoptées par le Conseil de Fondation à mi-février 2018 ;
- en vue de l'adhésion à la nouvelle Convention collective cantonale de travail dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance au 1^{er} janvier 2019, un travail préparatoire en collaboration avec le service RH de la Ville de Pully a été mené à bien afin de mettre à jour le règlement du personnel de l'ensemble des collaborateurs de la FEJ ;
- la grille salariale pour le personnel administratif et le personnel hors Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance a pu être adoptée par le Conseil de Fondation courant de l'été 2018 ;
- tout au long de l'année, la FEJ a collaboré avec la DJAS et d'autres partenaires aux projets de développement prévus dans les prochaines années, principalement dans le secteur préscolaire ;
- un audit du parc informatique des structures de la FEJ a pu être finalisé ;
- en vue de professionnaliser l'intendance du soir dans les structures et de décharger les directions, une société externe a été mandatée. En phase test dès la rentrée scolaire 2018-2019, ce service sera intégré à l'entier des structures début 2019 ;
- une analyse du portefeuille de l'ensemble des assurances de la FEJ a été effectuée et qu'un appel d'offre a été lancé. Ce sont deux nouvelles compagnies d'assurance qui remplaceront la Vaudoise assurance dès le 1^{er} janvier 2019, permettant ainsi à la FEJ de réaliser des économies non négligeables ;
- en vue de la création de son propre service des ressources humaines au 1^{er} janvier 2019, la mise au concours du poste de responsable RH et gestionnaires salaires a pu être validée par le Conseil de Fondation. La FEJ cherche des locaux supplémentaires, afin de pouvoir correctement accueillir ses deux nouvelles collaboratrices ;
- la FEJ a décidé d'adopter une nouvelle identité visuelle qui se veut plus vivante et plus colorée. Son nouveau logo, à travers les trois initiales de son acronyme, reflète ainsi le début d'une nouvelle phase et représente les liens tissés tout au long des collaborations et divers partenariats. Le site internet www.fondation-fej.ch lancé en janvier 2019, permettra aux familles de trouver des informations utiles et de s'inscrire sur la liste d'attente.

Si l'année 2018 aura été rythmée par de nombreux projets d'envergure au sein de l'administration générale, les équipes éducatives ont elles aussi accompli diverses activités.

Au-delà de garantir un accueil de qualité dans un cadre professionnel et bienveillant, de proposer des activités en fonction du développement des enfants, les institutions de la FEJ font preuve d'un grand dynamisme. En témoignent les divers ateliers sur les repères pour les 1 P, sur la communication non-violente, sur « une semaine des parents » avec des ateliers pâtisserie et des discussions autour du thème de la famille, ou la création d'une gazette. L'organisation d'un spectacle de cirque destiné à plus de 200 enfants des structures parascolaires (choisi comme thème pour le projet de fin d'apprentissage), l'organisation d'ateliers de philosophie, ou encore la réalisation d'un film, démontre par ailleurs que sans un degré de qualification élevé du personnel éducatif, ces projets n'auraient pas pu voir le jour. Assumer la responsabilité d'un groupe d'enfants, comprendre leur développement et gérer les interactions avec les parents, exigent des compétences professionnelles indispensables pour assurer un accueil de qualité et tisser un lien de confiance avec l'enfant et sa famille. La formation continue proposée au sein de la FEJ permet également de renforcer les compétences des collaborateurs et de maintenir la qualité des prestations. Les équipes s'investissent quotidiennement pour que chaque enfant se sente épanoui et en sécurité.



Le financement du fonctionnement de la FEJ et de ses structures est pris en charge par :

- la participation des parents calculée d'après leurs revenus : environ 42 %
- les subventions cantonales (FAJE) et fédérales (OFAS) : environ 20 %
- les revenus divers, tels que les dons et remboursements : environ 4 %
- la subvention des communes à titre de couverture du déficit : environ 34 % (Pully : 29.4 %, Paudex : 4.6 %)

La FEJ, en plus d'un accueil collectif en milieu pré et parascolaire, propose aussi un lieu de rencontres et d'animation pour les 12-18 ans. Au travers d'un accueil libre et d'activités ciblées, Espace Jeunes offre aux adolescents de la région un espace de prévention, de suivi éducatif ou socio-pédagogique et la possibilité d'un coaching personnalisé.

Un animateur intervient également à 80 % auprès des classes primaires dans un but préventif de socialisation. Ces interventions sont un outil important de sensibilisation des élèves aux relations sociales, ainsi qu'au développement de l'estime de soi. La Ville de Pully subventionne entièrement ces deux activités.

L'année 2018 aura été synonyme de mouvements, de challenges et de créativité, la FEJ poursuit son développement avec toujours la même mission centrale qui lui a été confiée, à savoir le développement d'un accueil extrafamilial de qualité pour les familles de Pully et de Paudex.

POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

Plusieurs dates et événements importants sont à relever en 2018 :

Un nouveau Règlement du personnel est rentré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le 2 mars 2018, le Conseil d'Etat a approuvé les prescriptions du Comité de Direction de l'Association de Communes « Sécurité Est Lausannois » fixant les émoluments et les frais dus pour certaines interventions et prestations fournies.

Les travaux de transformation du poste de police, prévus pour le rendre conforme à la Loi sur l'Organisation de la Police Vaudoise, ont débuté au printemps 2018 et se termineront en février 2019. Cela permettra à la Police Est Lausannois d'obtenir son accréditation en 2019.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

1'580 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à :					
L'autorité communale :					
• Commission de police					1'712
• Loi sur les amendes d'ordre	20'585	2'478	6'913	1'448	27'356
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	642	45	330	46	1'063
Ministère public	156	6	70	12	244
Tribunal des mineurs	17	0	3	1	21
Intervention de police-secours					5'505
Interpellations (personnes recherchées ou flagrant délit)					322
Rapport de renseignements divers					375
Enregistrements de plaintes					632
Exécutions de mandats et notifications diverses					1'091

Dans le domaine préventif, les mesures suivantes ont été prises :

- 1'312 automobilistes ont fait l'objet d'avertissements pour diverses infractions,
- 34 lettres d'avertissement ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique ;
- 1'277 (s/1'757) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'579 (s/2'222) contrôles de circulation préventifs sur la commune de Pully ;
- Environ 24'440 heures (+ de 17'400 actions) consacrées aux tâches de prévention et de proximité (patrouilles pédestres et actions proactives pour lutter contre les incivilités routières et judiciaires).

Cartes journalières « Commune » des CFF

4 cartes journalières « Commune » sont disponibles au prix attractif de CHF 40.00/pièce. Ces dernières peuvent être réservées deux mois à l'avance, puis retirées au poste de police. 1'142 cartes journalières ont été vendues pour un montant total de CHF 45'680.00 (1'201 pour CHF 48'040.00 en 2017).

Circulation

Le Service de police a enregistré un total de 245 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. 205 se sont produits sur la commune de Pully, comme suit :

- 86 avec dommages matériels ;
- 33 avec lésions corporelles ;
- 1 ayant entraîné la mort ;
- 85 avec dommages matériels de peu d'importance ou bénins et sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Par ailleurs, 65 personnes ont été contrôlées en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 32 avaient un taux supérieur à 0.40 mg/l.

Prévention-Proximité

Durant l'année 2018, les policiers de la cellule ont été effectuées diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits. Plus de 3'800 actions préventives ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs, (3'600 en 2017) notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de la section ont procédé à 91 contrôles (67 en 2017). 62 (30 en 2017) l'ont été dans le domaine de la « dissuasion » où quelque 233 contraventions (220 en 2017) ont dû être délivrées pour diverses infractions. Les 29 autres contrôles (37 en 2017) l'ont été uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. A cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 17 reprises (21 en 2017). A ces occasions d'échanges avec la population, près de 1'300 personnes (1'500 en 2017) ont été rencontrées. Plus de 600 flyers (500 en 2017) préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles publicitaires (stylos, règles, disques de stationnement/grattoir, étuis empêchant la lecture inopinée des cartes de crédit, etc.) ont été offerts. Notons encore que dans le cadre des manifestations Pully 4 For Kid's et Pully en Fêtes, les articles de la campagne « Made Visible », ont été remis à quelque 100 personnes, adultes et enfants.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, 73 personnes ont été interpellées en flagrant délit de consommation. 51 ont été mises au bénéfice de l'amende d'ordre et 22, dont 15 mineurs, ont fait l'objet d'une dénonciation à l'Autorité compétente. En outre, de la marchandise a été découverte à 10 reprises dans la rue, sans qu'elle puisse être attribuée à un auteur.

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 Sept carrefours sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (direction Vevey) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux – av. du Tirage (direction Lausanne) ;
- Bd de la Forêt – av. de la Rosiaz (direction Belmont) ;
- Av. des Désertes – rte du Port (direction Vevey) ;
- Av. C. F. Ramuz – ch. du Préau (direction Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (direction Vevey).

Les caméras de contrôle ont fonctionné durant 23'040 heures ; sur 5'967'934 véhicules « contrôlés », 8'545 ont été pris en infraction. 37 (0.00061 %) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse et 8'508 (0.14 %) pour excès de vitesse. 51 conducteurs ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 11 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h). Vitesse maximale enregistrée : 84 km/h au Carrefour av. de Lavaux-Tirage (50 km/h).

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 326 heures (314 en 2017) de contrôle « radar » effectuées sur 45 artères différentes de Pully avec 92'162 véhicules contrôlés (83'568 en 2017). 4'140 contraventions (soit 4.49 %) relevées (3'186 en 2017) dont 33 conducteurs dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 5 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées : 94 km/h à ch. de Rennier (zone 50), 105 km/h à la rte d'Oron (zone 80), 48 km/h à l'av. E. Guillemin (zone 30).

Viasis

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de trois appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 872 jours (819 en 2017).

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Signalisation routière

La signalisation routière (SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des quatre communes. Elle a été particulièrement sollicitée en ville de Pully dans le cadre des chantiers de longues durées, soit à l'av. de Villardin, rue du Midi, ch. de Pierraz-Portay et des chantiers CFF pour poses de parois anti-bruit.

La SR est intervenue à 26 reprises (21 en 2017) pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations. 613 interdictions de parquer (723 en 2017) ont été posées sur l'ensemble de la Villeville. De plus, 172 personnes ou entreprises (183 en 2017) ont sollicité la SR pour des réservations de places de stationnement. 34 heures (32 en 2017) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 156 heures (139 en 2017) pour les fouilles privées.

Les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : 20 km de Lausanne – Marathon de Lausanne – 1^{er} août – Triathlon de Lausanne – Course à travers Pully – Régates du soir – Sunday's Cycling – Marcheurs de Pully – Festival Pully Québec – Manifestations diverses à Verte Rive – Pully en Fête – Fête de la Grand'Rue – Schubertiades – Fêtes des Ecoles – Joutes sportives – Tournoi de foot – Pully-Passion – Vide-greniers – Week-end musical.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

18 personnes (36 en 2017) ont eu recours aux conseils du contrôleur officiel, dont 8 qui n'ont toutefois pas présenté l'entier de leur cueillette, déclarant connaître les espèces non-présentées. 13.29 kg (29,88 en 2017) de champignons ont été contrôlés. 10 récoltes (22 en 2017) étaient impropres à la consommation. 4 récoltes (9 en 2017) avaient au moins un champignon toxique ou mortel. 4 espèces vénéneuses ont été retirées des récoltes. Ce collaborateur a également été sollicité à plusieurs reprises par divers hôpitaux suisses pour des consultations ou intoxications.

COMMISSION DE POLICE

Elle a traité 1'712 cas (1'431 en 2017), prononcé 1'696 amendes (1'411 en 2017), cité 16 contrevenants (20 en 2017), délivré 8 ordonnances pénales (9 en 2017), 3 ordonnances de classement (3 en 2017), 0 prestations au travail et 3 réprimandes (7 en 2017).

Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 750 sommations de payer, dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	455'000.00
Radar mobile	951'920.00
Radar fixe / Surveillance automatique des feux	435'200.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation – Radar mobile – Radar fixe et surveillance automatique des feux – Règlements communaux	148'098.86
Infractions sur fonds privés	48'769.70
Revenu brut des amendes encaissées y.c. frais de procédure	2'038'988.56
Taxes CPP et frais bancaires	9'565.44
Frais d'affranchissement	49'867.98
Frais de poursuites et de faillites	48'255.96
Horodateurs - macarons	
Total en CHF	
Horodateurs centre-ville	282'801.15*
Horodateur parking des Alpes	6'927.40*
Abonnements parking des Alpes	14'715.00*
Autorisations de stationnement (macarons)	253'300.00*
Autorisations pour utilisation du domaine public (marché, kiosques situés sur le Quai Milliquet, musiciens des rues, pantomimes, stands divers, réservations de places de parc, fermetures de rues, autorisations de parquer pour les entreprises)	36'025.60*
* montants rétrocedés à la Ville de Pully	

Taxes et émoluments divers	Total en CHF
Taxes de séjour	48'332.25
Permissions (établissements publics)	4'132.50
Cartes journalières CFF	45'680.00
Permis de pêche	140.00**
<i>** montants rétrocedés au Canton</i>	

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par Pully à l'ASEL, cette dernière a consacré 110 heures (101 en 2017) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

267 heures (295 en 2017) ont été consacrées à la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la Voirie ainsi que le suivi administratif (47 avertissements, 14 ordonnances pénales) délivrées par la Commission de police).

La Police agit principalement à la demande de la Voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes Ppolice/Voirie). Entre-temps, les assistants de sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles notamment et renseignent la Voirie sur leurs constats. Les unités Police-secours et les agents de proximités font de même s'ils sont confrontés à ce genre d'infraction.

OBJETS TROUVÉS

512 objets trouvés ont été enregistrés. 218 de ces objets ont pu être restitués à leurs propriétaires, 17 autres ont été transmis à d'autres autorités, tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

134 récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 3'339.25. 104 d'entre elles ont été acceptées par les trouveurs et 9 ont été remises à des œuvres caritatives à leur demande.

Toutes les valeurs en espèces enregistrées atteignent la somme de CHF 9'047.50.

PROTECTION CIVILE

Au cours de sa 21^e année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le Comité Directeur est présidé par M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal à Pully, accompagné de Mme N. Greiner, Conseillère municipale à Belmont-sur-Lausanne et M. G. Fontannaz, Conseiller municipal à Paudex.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu 2 séances d'études pour les présentations du budget et des comptes. Elle est présidée par Mme C. Gygi, Conseillère communale de Belmont-sur-Lausanne.

Dans le cadre de la future régionalisation du District de Lavaux-Oron, les membres du Comité Directeur et de la Commission régionale, ainsi que les responsables des domaines ressources humaines et finances se sont réunis dans diverses séances, selon les thématiques concernées.

Les Conseils communaux des 17 communes ont décidé d'adopter les statuts et d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'ORPC du district de Lavaux-Oron et d'autoriser les Municipalités à dissoudre leur ORPC dès la mise en place opérationnelle. Les statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 6 juin 2018. Les dispositions transitoires des statuts (article 40) précisent que les Parties s'entendent pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des présents statuts dans un délai d'une année dès l'approbation par le Conseil d'Etat.

ORGANISATION

Un commandant, un remplaçant du commandant et un coordinateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des trois communes. Au niveau de la milice, un poste de chef des engagements (manifestations et interventions) a été désigné. Pour soutenir la gestion du domaine administratif, un stagiaire pré HES et un apprenti complètent l'équipe des professionnels.

PLANIFICATION ET INSTRUCTION

L'ORPC Lausanne-Est, compagnie renforcée de 254 hommes actifs a répondu aux engagements soit en situation d'urgence soit au profit des partenaires. Toutes les formations ont été sollicitées, certaines personnes même à plusieurs reprises.

28 exercices ont été gérés dans tous les domaines. L'ensemble représente un total de 828 jours de service, 654 personnes convoquées, avec 158 traitements de dossiers concernant les personnes dispensées ou défaillantes.

Une cellule de piquet, composée de cinq officiers, gouverne le fonctionnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle est composée par le plt L. Maziero, officier appui-sécurité, plt J. Freymond, officier appui-sécurité, cap D. Cuche, chef engagement, cap L. Chatelain, remplaçant du commandant, et le maj C. Brandt, commandant de l'ORPC. Le sgtm X. Delay, coordinateur logistique est affecté au contrôle et gestion des moyens logistiques.

MANIFESTATIONS ET ENGAGEMENT

Deux nouveaux règlements ont été arrêtés par le Conseil d'Etat en date du 5 décembre 2018 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 :

- règlement sur l'organisation et l'administration de la protection civile vaudoise (ROAPCi – 520.11.1) ;
- règlement sur les interventions et l'instruction de la protection civile vaudoise (RIIPCi – 520.21.2).

Quatre types de services (RIIPCi - Art. 7 Types de service), sont définis de la manière suivante :

- a. Les interventions en situation d'urgence qui comprennent les services mis sur pied par la Confédération et le Canton en vue d'interventions en cas de catastrophe, en situation d'urgence, en cas de conflit armé, destinés à aider les autorités et les partenaires de la protection de la population à accomplir leurs tâches lorsque les moyens ordinaires ne sont plus suffisants, à augmenter l'état de préparation de la protection civile et à apporter de l'aide à un canton ou un pays voisin en cas de catastrophe au sens de l'article 27 LPPCi (ci-après : interventions en situation d'urgence) ;
- b. Les interventions pour des travaux de remise en état qui comprennent les services mis sur pied par la Confédération et le Canton destinés à remettre les lieux en état lors de catastrophes au sens de l'article 27 LPPCi (ci-après : interventions pour des travaux de remise en état) ;
- c. Les interventions en faveur de la collectivité qui comprennent les services effectués au profit des collectivités publiques ou privées tels que l'appui aux grandes manifestations d'importance nationale ou cantonale, l'appui aux événements régionaux ou communaux au sens de l'article 27a LPPCi et de l'ordonnance fédérale du 6 juin 2008 sur les interventions de la protection civile en faveur de la collectivité (ci-après : interventions en faveur de la collectivité) ;
- d. Les services d'instruction qui comprennent notamment l'engagement dans les écoles et les cours, les exercices et les rapports préparatoires au sens des articles 33 à 37 LPPCi (ci-après : services d'instruction).

Plusieurs prestations sur le principe de solidarité interrégionale ont été effectuées en mobilisant des moyens (matériel ou hébergement en construction), voire des contingents de petites ou grandes importances :

30 et 31 mai **Journée scolaire du sport suisse**

La manifestation a été organisée par le service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud, avec le soutien de la protection civile vaudoise et les ORPC de Lausanne-District, Ouest lausannois et Lausanne-Est.

Ce sont plus de 700 écoliers de la Suisse entière qui ont rejoint Lausanne le 29 mai dernier pour un repas en commun au « Chaudron » de Malley, avant de rejoindre les 11 constructions et sites scolaires pour une nuitée. Le lendemain, ils étaient plus de 3'000 à jouter sur les différents sites réservés aux disciplines sportives dans le Grand Lausanne. Le CSP Mallieu a hébergé 40 étudiants sous la surveillance du personnel de l'ORPC Ouest Lausannois.

Samedi 28 juillet Fête du Sauvetage à Lutry

La société de Sauvetage, section Lutry, a organisé la Fête internationale du Sauvetage du lac, manifestation correspondant au 100ème anniversaire du bateau « Président Wilson ». 13 personnes ont été convoquées pour le montage des stands de présentation, et, sous une pluie battante, la préparation d'animations.

16 et 17 juin 18^e Fête Romande de gymnastique

En réponse à une demande immédiate des organisateurs, 150 matelas ont été préparés, transportés et installés pour l'accueil des gymnastes au Gymnase du Belvédère.

Dimanche 19 août Triathlon de Lausanne 2018

Le 25ème Triathlon de Lausanne s'est déroulé les samedi et dimanche 18 et 19 août 2018, dans le Sud de la ville et jusque sur le territoire du district de l'Ouest lausannois, à la hauteur de la commune de Saint-Sulpice. Ce sont plus de 2'000 participants qui se sont lancés sur les différentes épreuves et parcours.

24 personnes avec cadres se sont déplacés en soutien de l'effectif de l'ORPC Ouest-Lausanne pour des missions de retenue de circulation et gestion de la sécurité du carrefour de la Bourdonnette jusqu'au centre du parking UNIL.

Engagement en situation d'urgence

Engagement du 5 et 6 mars Chute de matériaux sur la route provenant du toit d'un bâtiment

Sur appel de Police Est Lausannois, un effectif de 9 personnes a été engagé pour sécuriser la zone et informer les usagers. Une surveillance de zone a été effectuée y compris la nuit.

Engagement du 11 juin Intempéries

Le violent orage survenu tard lundi soir à Lausanne a provoqué de nombreux dégâts au point de procéder à la fermeture des quais d'Ouchy. Sur appel de Police Est Lausannois, un effectif de 11 personnes a été appelé en renfort pour la surveillance de 5 postes de déviation et de gestion de circulation, du carrefour du Voisinand à Lutry, au Parc Denantou. Des recommandations auprès de la population de ne pas se rendre dans les espaces verts ou dans les parcs ont été donnés par les répondants de presse de la police de Lausanne. Dès le mercredi la situation était rétablie.

Engagement du 2 au 9 août Engagement du Plan Canicule

Le 2 août 2018, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a activé le plan canicule des institutions sociosanitaires du Canton et des communes. La Ville de Pully ainsi que les Communes de Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont dès lors lancé leur plan canicule et ont chargé l'ORPC Lausanne-Est de s'assurer du bien-être des citoyens les plus vulnérables face aux conditions météorologiques difficiles. Les mesures prévoyaient notamment des visites régulières au domicile des personnes concernées et un renforcement des prestations en ligne de la centrale téléphonique des médecins de garde, qui permet au public d'obtenir des conseils ainsi qu'une orientation rapide vers le dispositif sociosanitaire en place.

Une mobilisation de 37 personnes (Formation d'Intervention Régionale FIR et Formation d'Appui Régionale FAR) et 12 personnes de l'Entraide des Seniors Pulliérans (ESP) a été réalisée totalisant 107 jours de services.

160 points d'adresse ont été contrôlés et documentés en plus des 150 données inscrites au recensement.

Le dispositif a été levé sur ordre de la Préfecture du district Lavaux-Oron le jeudi 9 août 2018 à 14h00. Toutes les personnes inscrites au recensement ont été contactées. Un courrier confirmant la levée du dispositif leur est parvenu. Plusieurs réactions de remerciements des personnes visitées ont été adressés à l'ORPC, reconnaissantes de l'attention porté par les communes auprès de leur population.

Intervention en faveur de la collectivité (IFC)

Les deux engagements suivants sont planifiés d'année en année répondant aux critères de la législation en s'inscrivant dans le profil de prestations de la protection civile vaudoise.

25 Mai Course à travers Pully

Sur des parcours allant de 0,6 km à 10 km, 1700 coureurs débutants ou confirmés, répartis en 20 catégories selon leur âge, se sont lancés pour la 29ème édition de la Course à travers Pully, encouragés par un nombreux public. Les missions de la protection civile sont principalement la retenue de circulation avec 24 postes de surveillance sur l'entier des parcours. Les aides de commandement sont également mis sur pied pour la gestion de l'évènement avec l'exploitation d'un poste de conduite sous la direction de Police Est Lausannois, chargée de piloter le processus de sécurité, en présence des partenaires SDIS Ouest-Lavaux, des Samaritains et de la Direction de la course.

28 Octobre

Marathon de Lausanne

Dimanche 28 octobre 2018, sous les ordres de Police Est Lausannois, dans des conditions atmosphériques marquées par la pluie et le vent, 15 postes de surveillance sur le parcours des communes de Pully et Paudex ont mobilisé 48 personnes.

COURS RÉGIONAUX

Les objectifs sont distincts selon les domaines et représentent un travail important de préparation pour calquer l'instruction concernant les missions de protection civile sur l'analyse des risques régionaux.

Deux points forts ont marqués les cours régionaux en 2018.

Septembre

CR Compagnie Appui Sécurité et Protection des biens culturels

Cours de Répétition de Compagnie réunissant les domaines Appui-Sécurité, conduit par le plt V. Balegno, l'Aide au commandement par le cpl Y. Blatti, la Logistique par le plt J. Freymond et le détachement de la Protection des biens culturels (PBC) par L. Pernet. Ce cours de répétition s'est déroulé sur 5 jours avec plus de 100 participants dont une douzaine d'instructeurs parmi notre milice. La mise à jour du sentier de la Chandelar, effectuée chaque année, demeure un travail important et difficile sous les consignes des bûcherons.

Concernant la Protection des Biens Culturels, le concept du cours prévoyait initialement trois tâches principales : une partie d'instruction avec un inventaire, une démonstration de la manipulation de la remorque PBC, une visite de l'abri de la Clergère et le rappel des bases légales, puis une partie pratique avec les conditions requises pour établir un plan de sauvetage d'un l'abri PBC, document qui permettra aux sapeurs-pompiers de tester le document en situation exercée et de permettre d'effectuer des modifications ou corrections.

La section PBC a continué ce volumineux travail et a placé les principaux axes de réflexion concernant notamment le marquage des œuvres prioritaires, la création d'une liste des personnes responsables en cas de sinistre, la distribution et la mise à jour des documents d'évacuation.

EFFECTIFS

Les effectifs totalisent 254 personnes affectées soit dans les Formations d'Intervention Régionale (FIR) soit d'Appui Régional (FAR). Le personnel incorporé en réserve a été remis au SSCM qui s'occupe dès lors de sa gestion. 16 nouvelles recrues provenant des quatre écoles de formation de base renforcent les sections.

REMERCIEMENTS ET LIBÉRATIONS

L'ORPC Lausanne-Est remercie les personnes suivantes pour leur participation aux cours de cadres pour officiers, certaines ayant assuré plusieurs cours différents : V. Balegno, X. Delay, A. Mamin, L. Maziero, M. Tampfli, Y. Blatti, L. Chatelain, D. Cuche, J. Freymond, M. Birbaum, L. Chatelain, Y. Foretay, L. Pernet, C. Brandt.

Sont libérés de leurs obligations de servir, la classe de 1978. L'ORPC Lausanne-Est profite de remercier vivement pour la qualité de leur engagement, leur disponibilité, l'excellente collaboration avec leurs différents services, le plt C. Vollery, officier assistance, et le cap St. Ruby, officier quartier maître.

TECHNIQUE

Les six ouvrages de protection se présentent comme suit :

- Poste de commandement du collège principal (Po de Cdmt)
- Poste d'attente de la Clergère (Po att)
- Centre Sanitaire Protégé de Mallieu (CSP)
- Poste d'attente de Pré-Pariset (Po att)
- Poste d'attente d'Arnier à Belmont-sur-Lausanne (Po att)
- Poste d'attente de la Damataire (Po att).

Les quatre abris publics sous la gestion de l'ORPC Lausanne-Est se trouvent à Chantemerle, Clergère, Ruisselet et Grandchamps.

Le technicien professionnel de l'ORPC contrôle hebdomadairement tous les ouvrages selon les directives fédérales. De plus, chaque semestre, le technicien professionnel réalise un contrôle d'entretien affiné sur

la base des listes de contrôle et d'entretien (LCE) dans toutes les constructions et dans les quatre abris publics. Des pannes techniques surviennent du fait de l'ancienneté des bâtiments qui varie entre 30 et 40 ans.

Chaque année, convoqué en cours de répétition, du personnel spécialisé de maintenance réalise le contrôle de fonctionnement général ainsi que l'entretien des ouvrages et du matériel de la protection civile. Tous les 10 ans, les constructions sont inspectées par l'Office fédéral de la protection de la population accompagné du Service de la sécurité civile et militaire du Canton de Vaud. En 2018, ce type de contrôle concernait le po. att. de la Clergère. Les conclusions figurent dans un rapport final détaillant le résultat de chaque point de contrôle.

Dans le cadre d'un cours de répétition annuel, le contrôle périodique des abris privés (CPA) s'effectue sur tout le territoire de la région : 57 abris ont été contrôlés par la milice, en plus des 15 abris contrôlés par les professionnels tout au long de l'année. 11 abris n'ont pas pu faire l'objet d'un contrôle et seront à nouveau planifiés en 2019. Sur tous les contrôles, seulement 3 abris présentent des défauts. Le bon état général des abris et la vigilance de leurs propriétaires sont à relever. Une refonte des courriers a été réalisée afin d'amener plus de clarté dans les obligations des propriétaires qui les lient aux abris.

Par ce contrôle CPA 2018, l'ORPC Lausanne-Est peut ainsi attester les 1'650 places protégées des abris privés comme opérationnelles sur les secteurs concernés des communes de Pully et de Belmont-sur-Lausanne. Les contrôles des abris privés ont lieu tous les 10 ans. L'ORPC Lausanne-Est est aujourd'hui à jour avec la périodicité du contrôle de tous les abris. Cela permet d'alléger les cours de répétition CPA.

CONCLUSIONS

De nombreux événements démontrent que la population peut être exposée à des situations parfois délicates, voire dramatiques. La cause de ces crises est multiple, elles sont provoquées tant par l'homme que par une nature déchaînée. Il faut alors s'en prémunir, et selon les bases légales ; le pouvoir politique devient le garant d'une sécurité dynamique, réactive et adaptée aux risques que ses citoyens encourent.

Le cadre étant posé, l'ORPC Lausanne-Est continue de se demander comment « être prêt à » au plus proche des moyens et infrastructures en utilisant les ressources existantes et compétences. Les points suivants appellent sa vigilance :

- investir du temps à la préparation de situations tout en assurant un service optimal au quotidien ;
- développer des synergies locales avec chaque partenaire ;
- tenir à jour des concepts d'engagement et suivre leurs évolutions.

Les prestations de protection civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.



SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

La Commission consultative du Feu (CCF), lien essentiel entre les Municipalités et le SDIS, s'est réunie à sept reprises en 2018 et a débattu des sujets suivants : axes stratégiques, comptes 2017, plan des investissements 2018-2023, budget 2019, nominations et promotions et approbation du planning des exercices 2019.

Elle est composée de :

Pour Belmont/Lausanne :	Mme N. Greiner, Conseillère municipale M. C. Stutz, Conseiller communal
Pour Lutry :	M. K. Duggan, Conseiller municipal M. Ph. Sandoz, Conseiller communal
Pour Paudex :	M. G. Fontannaz, Conseiller municipal M. G. Farinelli, Conseiller communal
Pour Pully :	M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal M. G. Cuche, Conseiller communal
Pour le SDIS :	Maj P. Sauty, Commandant a.i. (jusqu'au 27 janvier) Maj S. Baehler, Commandant (dès le 27 janvier)

La présidence de cette commission a été assurée par :

- M. K. Duggan, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018
- Mme N. Greiner, dès 1^{er} juillet 2018

Les membres de la CCF ont pu compter sur le soutien de Mme I. Hawkins, secrétaire, pour l'établissement des procès-verbaux de séance et ce jusqu'en juin. Elle a été remplacée par Mme N. Mulhaupt dès la rentrée de septembre.

COMMANDEMENT

Le SDIS est placé sous la direction de son Commandant. Le Maj P. Sauty a assuré le commandement ad intérim du mois de juin 2017 au 27 janvier 2018. A cette date, le commandement a été remis au Cap S. Baehler, promu à cette occasion au grade de Major.

ETAT-MAJOR

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un état-major (EM), tel que décrit dans le Règlement du SDIS.

Au 1^{er} janvier 2018, deux nouveaux postes ont complété cette équipe de direction afin de répondre à la quantité toujours croissante de travail ainsi qu'à la complexité et aux spécificités de certains domaines. Ainsi le poste de Chef opérationnel/DPS a été confié au Cap S. Cornuz, précédemment Chef de site de Pully et celui d'Officier Protection Respiratoire au Plt B. Schlaefli.

Afin de remplacer le Cap S. Cornuz dans son rôle de Chef de site, le Plt E. Barmes a repris ce poste pour le site de Pully et a rejoint l'EM. Quant au poste de Quartier-maître, laissé vacant par la nomination du Maj S. Baehler, c'est le Four S. Chevalier qui l'a repris.

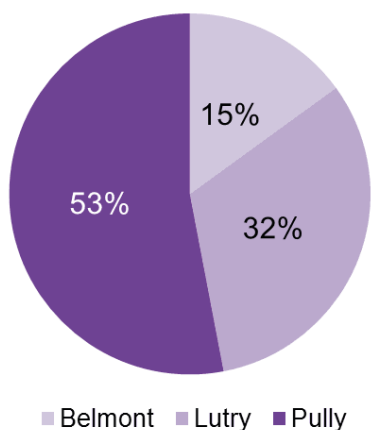
EFFECTIFS

En 2018, le SDIS a vu ses effectifs diminuer. Cette diminution s'explique par le fait que le SDIS a mis l'accent sur la valorisation qualitative des ressources. Plusieurs personnes peu actives ou insuffisamment formées ont démissionné, le plus souvent d'un commun accord. Si les effectifs s'en trouvent réduits, les qualifications et la motivation du détachement premier-secours sont certaines.

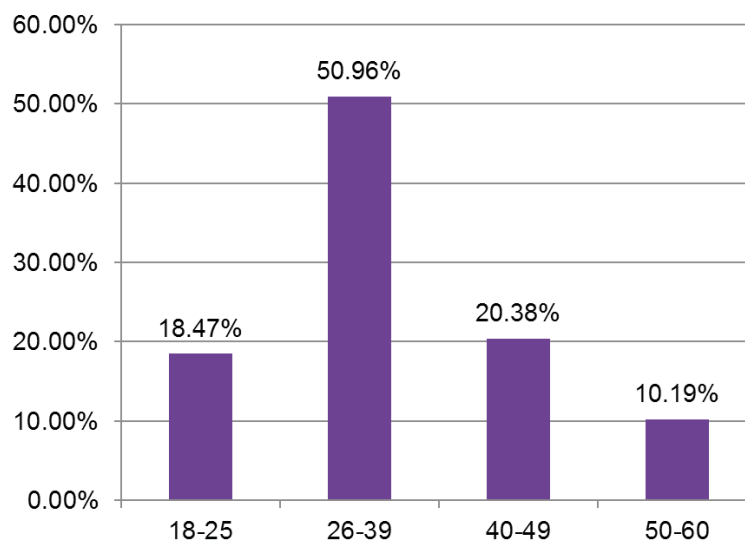
Evolution des effectifs 2015-2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Officiers	25	25	26	25	23
Sous-Officiers	41	36	37	37	36
Sapeurs	105	105	93	93	74
Recrues	37	23	23	23	24
Total	208	189	179	178	157

Répartition par commune



Répartition par tranche d'âge



Répartition par grade

Grade	Effectif	Grade	Effectif	Grade	Effectif
Maj	1	Adj sof	1	Cpl	8
Cap	6	Four	3	App	20
Plt	10	Sgtm	2	Sap	56
Lt	5	Sgt chef	11	Rec	24
Adj chef	2	Sgt	8		

Démissions et cessations d'activités d'officiers :

Deux officiers ont cessé leurs activités au 31 décembre :

- Plt P. Marguerat, site de Lutry
- Lt D. Ganière, site de Belmont/Lausanne

Jubilaires

Les personnes suivantes ont fêté un jubilé :

30 ans de service	25 ans de service	20 ans de service
Adj Chef M. Esseiva	Sgt S. Schmidt	Maj S. Baehler Cap S. Cornuz Plt A. Terry Lt S. Parillo

15 ans de service	10 ans de service	5 ans de service
Cpl G. Alba	Sgt Chef P. Esteve Sgt Chef B. Sandoz	Four S. Chevalier Cpl L. Chaverri Cpl K. Dell'Olivo Cpl I. Romeas Campin App M. Epanzo Gbela App S. Favre App R. Bekim Sap A. Grégoy Sap A. Matteo Sap F. Bonnafous Sap F. Carlen Sap J.-M. Carlen Sap V. Carlen Sap N. Noël Ehrel Sap M. Gabriel Sap O. Kälin Sap J. Ribeiro Sap M. Samnang

Nominations et promotions

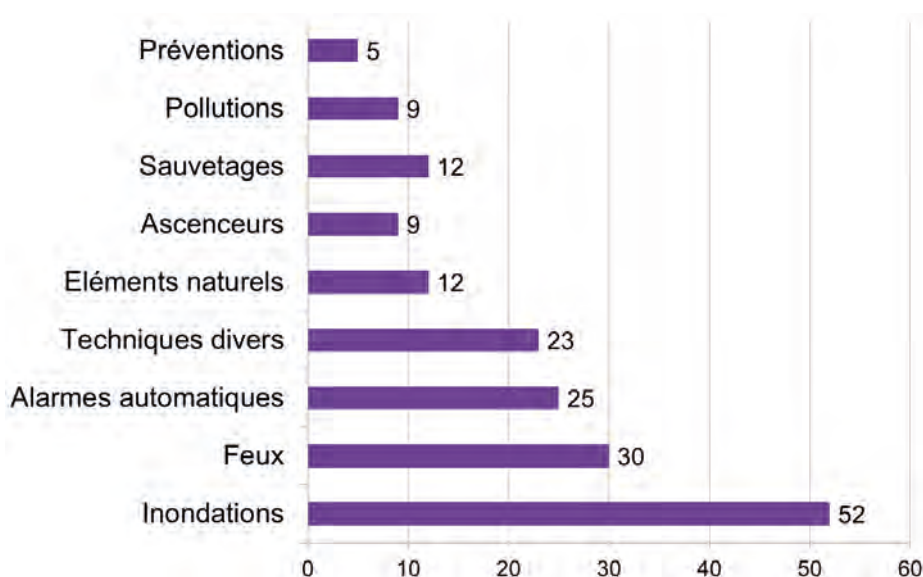
Ont été promus au 1^{er} janvier 2018 :

A la distinction d'Appointé(e)	Au grade de Caporal	Au grade de Sergent	Au grade de Sergent-Chef	Au grade de Sergent-Major
F. Bonnafous M. Breitenstein F. Da Silva Martins E. Desaulés K. Ganour A. Massart B. Rehaj L. Vuilleumier	A. Chabuet L. Chaverri K. Dell'Olivo I. Roméas Campin	V. Lavanchy	S. Chevalier A. George A. Mottaz	P. Merk X. Raemy
Au grade de Fourrier (au 1 ^{er} février 2018)	Au grade d'Adjudant sous-officier	Au grade de Premier-lieutenant	Au grade de Capitaine	Au grade de Major (au 27 janvier 2018)
S. Chevalier	M. Dumas	E. Barmes M.-O. Glur B. Schlaefli	D. Gerber	S. Baehler

ACTIVITÉS

Interventions

Le SDIS est intervenu à 177 reprises. Même si les inondations par accident ou usure demeurent la première cause de demande de secours, les feux ne sont pas en reste, comme illustré ci-dessous :

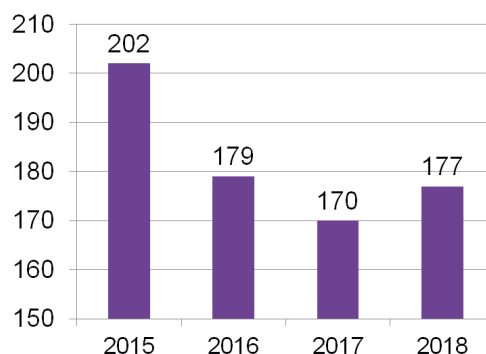


La tendance à la baisse, constatée maintenant depuis quelques années, est principalement due à deux facteurs :

- La procédure de levée de doute en cas d'alarme automatique. Cette procédure, mise en place par l'ECA, permet d'éviter l'engagement des sapeurs-pompiers en cas de détection fallacieuse. Cette procédure a permis de diminuer d'environ 25 % les alarmes automatiques.
- La décision de l'ECA et de la Direction générale de l'Environnement (DGE) d'alarmer les sapeurs-pompiers professionnels du SDIS Lausanne-Epalinges pour traiter les cas POL 0 – pollutions localisées sur route – au lieu des sapeurs-pompiers des SDIS de la couronne lausannoise (contrairement à ce qui est pratiqué dans l'ensemble du canton).

Si la première initiative est réjouissante, car il s'agit de réelles fausses alarmes, la seconde ne l'est pas. En effet, diminuer le nombre de mises sur pied, alors que la demande de secours est bien réelle, c'est agir sur l'un des facteurs de motivation les plus importants des sapeurs-pompiers volontaires, facteur qui justifie l'important temps consacré aux formations et aux permanences.

Evolution du nombre d'interventions



Un certain nombre de ces interventions méritent un coup de projecteur :

- Le 6 janvier, un début d'année explosif avec un feu qui a complètement détruit un appartement ;
- Le 1^{er} février, une inondation de grande ampleur dans un fitness de la région a nécessité la mise sur pied du personnel de deux sites pour un total de 56 heures d'intervention cumulées (17 personnes) ;
- Le 12 février, alarme pendant un cours de cadres pour un feu d'appartement. Sur place 3 minutes après l'alarme avec 1 sapeur et 25 cadres. Néanmoins l'intervention s'est très bien déroulée ;
- Le 5 mars, une inondation particulièrement humide, avec un immeuble de 3 étages, complètement inondé. En cause : la rupture d'une conduite au dernier étage. 19 sapeurs engagés pendant 3 heures ;
- Le 19 avril : feu dans un immeuble ancien. Intervention très technique avec développement du feu dans les planchers. En pleine semaine au milieu de l'après-midi, le SDIS a pu mobiliser 26 sapeurs-pompiers ;
- Le 12 juin, lors des grosses intempéries, plusieurs mobilisations notamment pour venir en renfort du SDIS Lausanne-Epalinges ;
- Le week-end du 28 au 29 septembre, 5 interventions pendant la fête des Vendanges à Lutry ;
- Le 22 octobre en milieu d'après-midi, important feu de villa avec développement à la toiture ; 34 personnes mobilisées depuis les trois sites du SDIS ;
- Finalement, le 19 décembre, à l'heure du repas de midi, dernier feu de l'année se faisant remarquer au loin : feu d'une camionnette avec des bouteilles de gaz.

Ces interventions, parmi tant d'autres, permettent d'illustrer la polyvalence et l'engagement sans faille du personnel.

Permanences

Sur les trois sites opérationnels (Pully, Lutry, Belmont), des permanences sont assurées afin de répondre aux critères demandés par la Loi sur la Défense Incendie et le Secours (LSDIS) et les directives émises par l'ECA. Ceci afin de garantir un départ des secours dans les plus brefs délais. En 2018 ce ne sont pas moins de 74'600 heures qui ont été effectuées.

Gardes et représentations

Le SDIS a été engagé sur plusieurs événements afin d'assurer la sécurité feu ou circulation, notamment :

- Les concerts du Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec ;
- La Course à travers Pully ;
- Les festivités du 1^{er} août ;
- Le cortège de la Fêtes des Vendanges à Lutry ;
- Le Marathon de Lausanne ;
- La soirée de Noël des écoles de Paudex.

Ces gardes sont des services commandés par les communes, conformément au Règlement du SDIS.

De plus, le SDIS a pu présenter ses activités, ses véhicules et son matériel lors des événements suivant :

- Pully For Kids ;
- Passeport Vacances de la région lausannoise ;
- Fête Internationale du Sauvetage à Lutry.

Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP)

Les 4 et 5 mai ont eu lieu les traditionnels assemblée générale et concours de la FVSP. Le SDIS a été bien représenté dans de nombreuses disciplines de concours :

- Equipe Motopompe 1 traditionnelle – Groupe C – 5^e place ;
- Equipe Motopompe 2 traditionnelle – Groupe D – 2^e place ;
- Equipe Tonne pompe – Groupe A – 5^e place ;
- Gymkhana – jusqu'à 30 ans – Equipe Chronakis-Jörg – 11^e place ;
- Gymkhana – 41 ans et plus – Equipe Ganière-Guérin – 5^e place ;
- Gymkhana – 41 ans et plus – Equipe Esseiva-Morier-Genoud – 13^e place.

Ces concours, en plus d'être une solide expérience, permettent de développer l'esprit d'équipe et de porter haut les couleurs du SDIS.

FORMATION

Formation interne – exercices

Trouver l'organisation de la formation adéquate du SDIS relève toujours d'un véritable casse-tête. Ainsi les différents exercices ont été répartis sur 96 soirées et 4 samedis. Le personnel quant à lui a été réparti en 26 détachements distincts.

Les samedis ont permis de faire des exercices de plus grande envergure, comme un transport d'eau depuis le lac jusqu'au château du Bochat à Paudex ou encore un exercice d'intervention avec de nombreux sauvetages au Collège Principal à Pully.

Afin de coordonner la formation des chauffeurs, qu'elle soit initiale (permis de conduire C1) ou continue, un poste de coordinateur a été créé. C'est le Lt F. Bovey qui a accepté de prendre cette fonction.

Formation externe – cours ECAFORM

Les membres du SDIS ont participé à 250 journées de cours organisées par l'ECA, réparties dans les différents modules comme explicité dans le graphique ci-dessous :

Formation externe – cours d'instructeurs.

Le SDIS a la chance de compter 6 instructeurs fédéraux dans ses rangs :

- Maj S. Baehler
- Cap E. Bezençon
- Cap S. Cornuz
- Cap Y. Schlienger
- Plt E. Barmes
- Plt B. Schlaefli

PROJETS

Collaboration avec les partenaires

L'un des axes stratégiques de 2018 était la collaboration avec les partenaires. Une démarche a été entamée avec les services d'urbanisme de nos communes afin de trouver un processus unifié pour que le SDIS apporte de la valeur-ajoutée dans les mises en œuvre des nouvelles constructions. Cette démarche est coordonnée par le Cap E. Bezençon, officier technique.

Le projet d'implémentation des données du SDIS (emplacement de cylindres d'accès, de plans d'interventions, etc.) dans le guichet cartographique SIGIP a débuté en 2018. Sa mise en production a pris plus de temps que prévu mais devrait arriver en ce début d'année 2019.

Du côté opérationnel, le SDIS a organisé deux soirées avec les sapeurs-pompiers professionnels de Lausanne avec quiil collabore sur certaines interventions. Ainsi tous les chefs d'intervention ont été reçus à la caserne de la Vigie pour une soirée d'information et de discussion, notamment sur la mise en place d'une procédure opérationnelle commune pour la gestion des événements.

ProSDIS

Le 26 juin a eu lieu la mise en service du nouveau système d'aide à l'engagement des pompiers vaudois : ProSDIS. Fruit d'un investissement de plusieurs mois, ce projet n'est pas uniquement le remplacement du logiciel de la centrale d'alarme 118, mais surtout un changement de philosophie dans les principes d'engagement et d'armement des véhicules : ces principes sont désormais centrés sur l'individu qui est alarmé en fonction de ses disponibilités, de sa formation et de ses compétences.

Impliqué dès le début du projet dans la rédaction du cahier des charges, le SDIS a continué son engagement à la mise en service et durant tout le deuxième semestre. Le SDIS a la chance de pouvoir compter trois Référents ProSDIS, à savoir le Maj S. Baehler, le Cap Y. Schlienger et le Plt E. Barmes.

Au vu de la complexité du projet, du nombre de systèmes informatiques interconnectés et surtout du changement dans les habitudes, ProSDIS est aujourd'hui un écosystème fonctionnel et performant. Si certes plusieurs points d'amélioration sont encore ouverts à ce jour, il n'en demeure pas moins que les pompiers sont alarmés et que les secours sont envoyés aux citoyens dans le besoin.

VIDIS 20-25

L'initiative VIDIS 20-25, lancée en 2015 par l'ECA et dont le but est d'optimiser les ressources des SDIS dans la région lausannoise, particulièrement entre pompiers volontaires et pompiers professionnels, n'a pas vu de grande évolution en 2018. Ceci s'explique d'une part par l'engagement prioritaire des ressources sur le projet ProSDIS et d'autre part par l'attente d'une étude organisationnelle menée par le Service de Protection et de Sauvetage de Lausanne.

Afin d'avancer, le projet VIDIS 20-25 est organisé avec deux commissions :

- CCVIDIS : commission consultative VIDIS, dans laquelle le SDIS est représenté par M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal à Pully ;
- COVIDIS : commission organisationnelle VIDIS, dans laquelle le Commandant représente le SDIS.

Bien qu'aujourd'hui le SDIS ait la chance de pouvoir compter sur un nombre élevé de sapeurs-pompiers dans ses rangs – y compris en journée avec 38 personnes formées et disponibles – il est important de préparer l'avenir

Locaux

En termes d'aménagement des locaux, le SDIS a poursuivi les efforts consentis les années précédentes. Ainsi à Pully, le coin cuisine a notamment été réaménagé avec du parquet PVC, des tables hautes et un éclairage LED. Afin de diminuer la consommation d'électricité, tous les néons de la caserne ont également été changés. Enfin, l'ancienne console radio a été modifiée afin de disposer d'un poste de commandement avancé en cas d'événements multiples sur l'ensemble du territoire du SDIS.



Cuisine du site de Pully



Console de gestion des événements

A Belmont, la cuisine a été rafraîchie et les éclairages extérieurs remplacés par des projecteurs LED.

A Lutry, les efforts ont été concentrés sur la finalisation du magasin centralisé pour les équipements. Ce magasin entrera en fonction à la fin du premier trimestre 2019.

De plus, Lutry accueille depuis la fin de l'été la section des JSP de Paudex, amenée à déménager en raison des travaux dans les bâtiments du complexe administratif, sis rte de la Bordinette 5 à Paudex.

Toujours en raison de ces travaux, le bureau EM a été déplacé dans des locaux provisoires à la Place Neuve à Pully.

CONCLUSION

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2018,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide


- d'approuver la gestion de l'exercice 2018,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 10 avril 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic

Le secrétaire



G. Reichen

Ph. Steiner

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AMF	Accueillantes en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
ASEL	Association de communes de Sécurité Est Lausannois (Police intercommunale)
Av.	Avenue
AVRIC	Association vaudoise des responsables informatique communaux
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
Bd	Boulevard
BHNS	Bus à haut niveau de service
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CEVP	Concept énergétique de la Ville de Pully
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
COES	Classe d'enseignement spécialisé
COPIL	Comité de pilotage
CPU	Commission permanente d'urbanisme
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DEP	Classe de développement primaire
DFJC	Département de la formation de la jeunesse et de la culture
DGE	Direction générale de l'environnement
DJAS	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
DPS	Détachement de premier secours
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Equivalents-habitants
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
GED	Gestion électronique des documents
GT	Groupe technique
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée
Insert H	Programme d'emplois temporaire
IPT	Intégration pour Tous

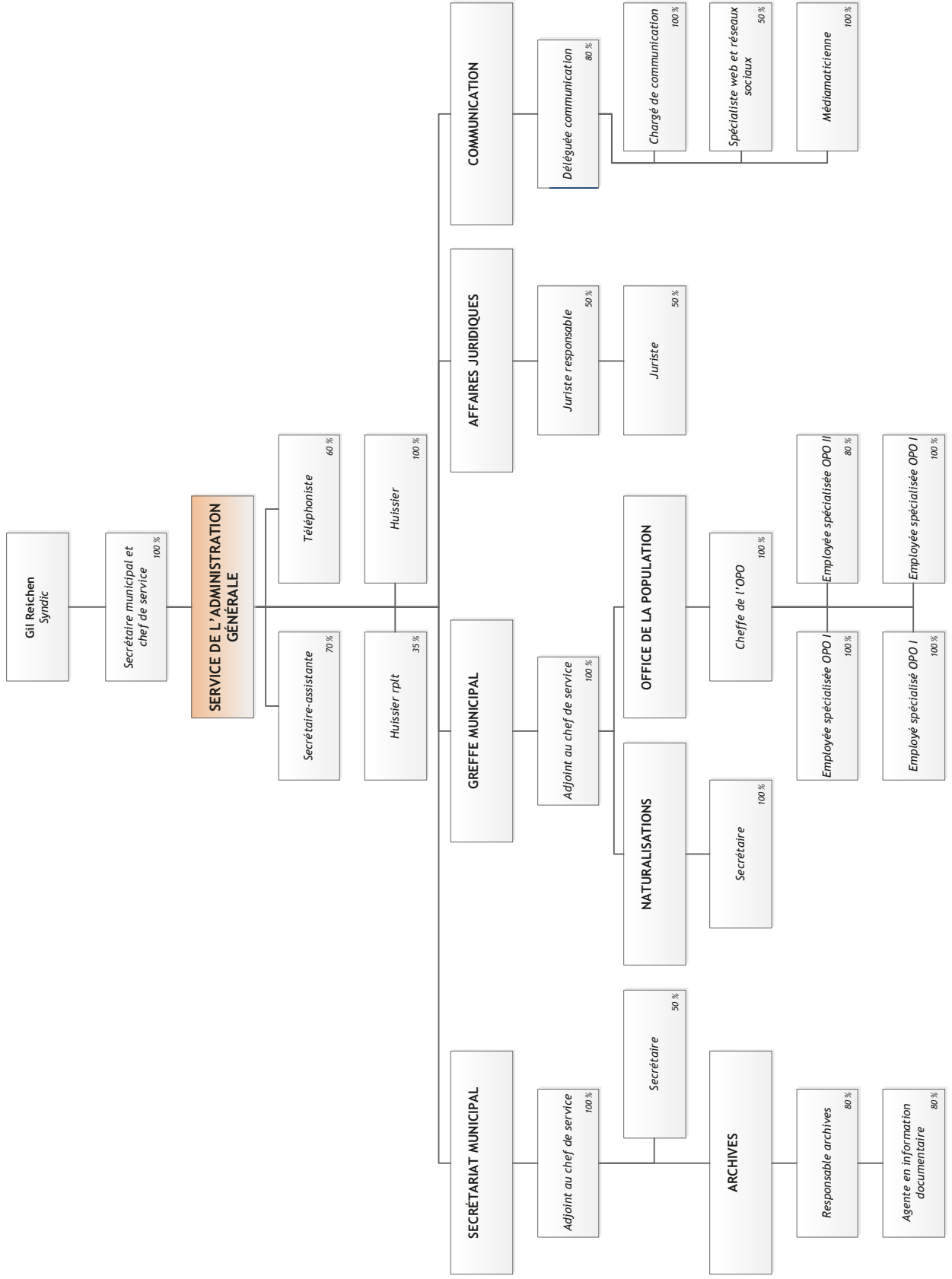
Abréviations	Explications
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
LRou	Loi sur les routes
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit
OPO	Office de la population
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est
PA	Plan d'affectation
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PBC	Protection des biens culturels
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PI	Plan des investissements
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
PI.	Place
PLQ	Plan localisé de quartier « La Roseraie »
Po att	Poste d'attente
PP8	Projet partiel 8
PPPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PQ	Plan de quartier
Rte	Route
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS Ouest-Lavaux	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux
SDT	Service du développement territorial
SESAF	Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SIGE	Service intercommunal de gestion
SPJ	Service de la protection de la jeunesse
SR	Signalisation routière
STEP	Station d'épuration de Pully
THV	Transport Handicap Vaud
TJP	Théâtre des Jeunes de Pully
tl	Transports publics lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
U4SSC	United for Smart and Sustainable Cities
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
Unil	Université de Lausanne
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
UIT	Union internationale des télécommunications
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

ANNEXES

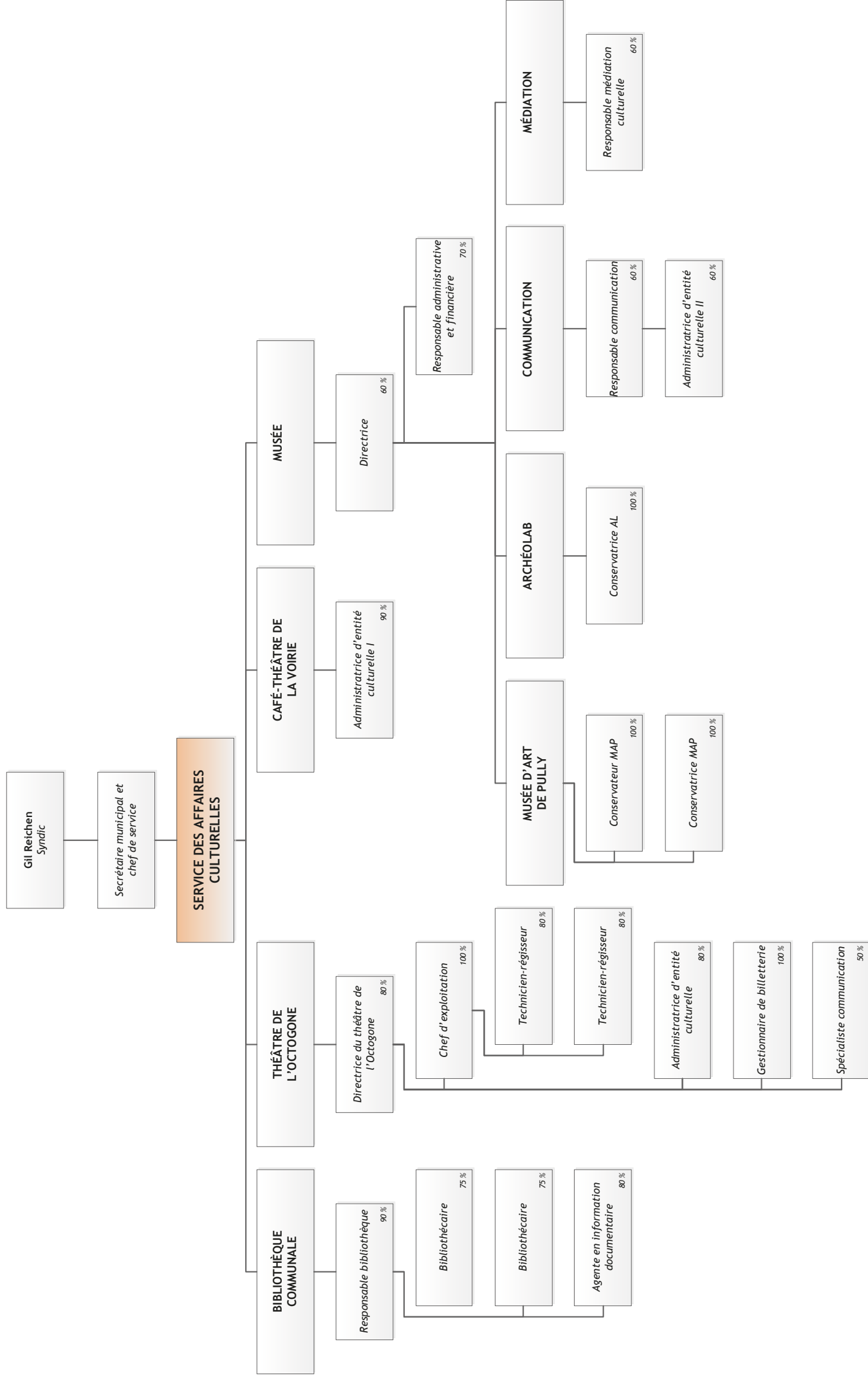
ORGANIGRAMMES

Les organigrammes font état de la situation à la date de la publication du rapport de gestion. Ils contiennent uniquement le personnel bénéficiant d'un contrat de droit public, selon les chiffres du budget 2019. Le personnel régional, qui n'est pas compris dans le budget de la Ville de Pully, est représenté en couleur verte.

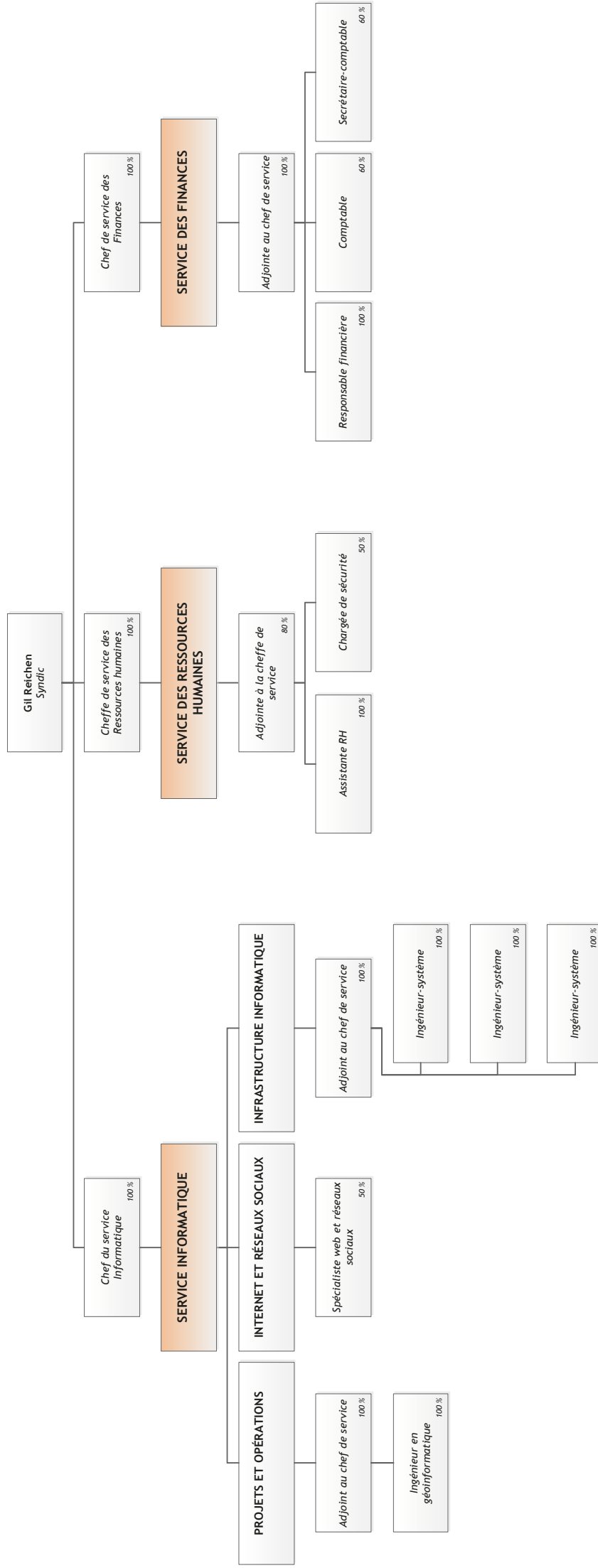
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



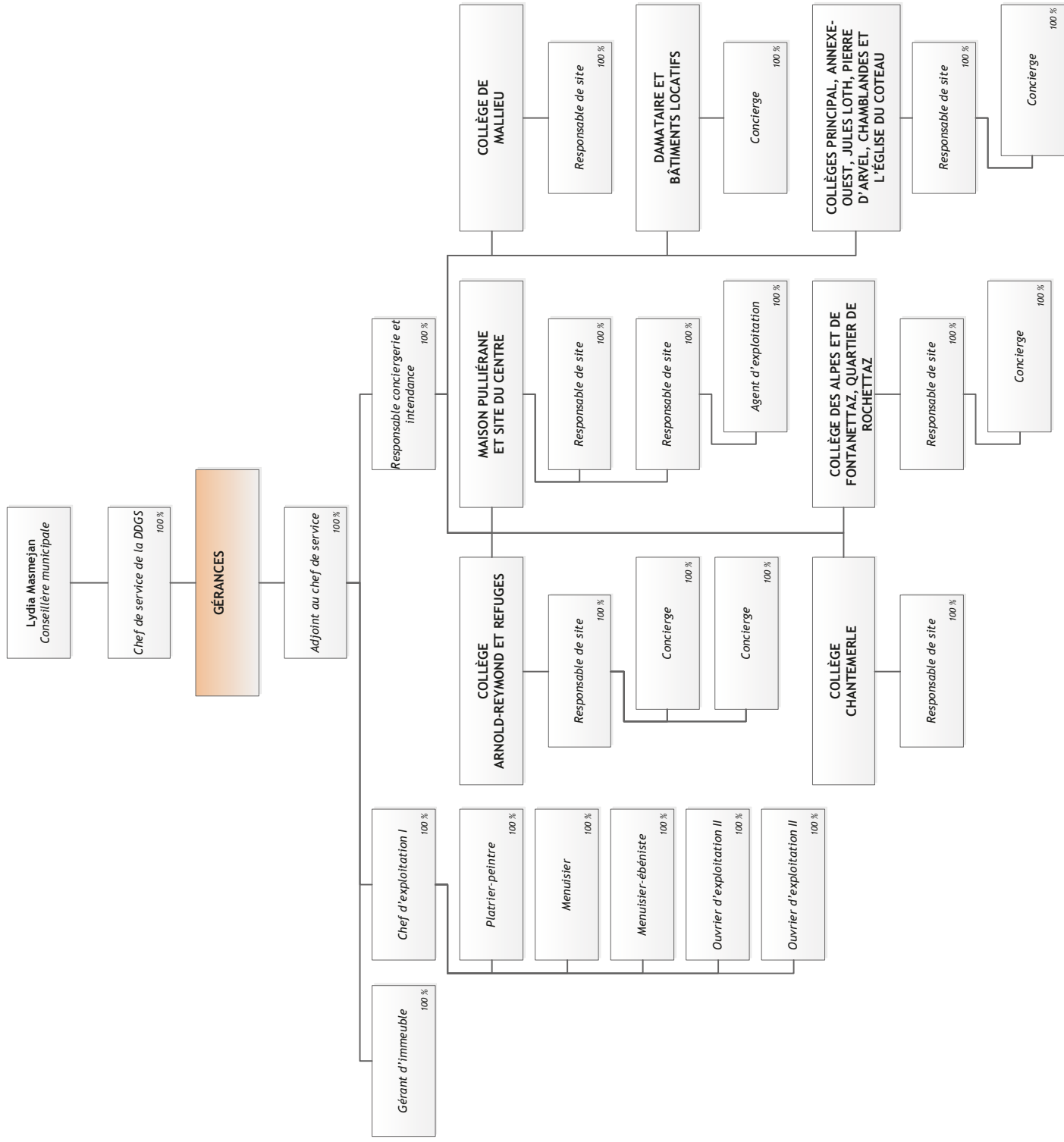
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



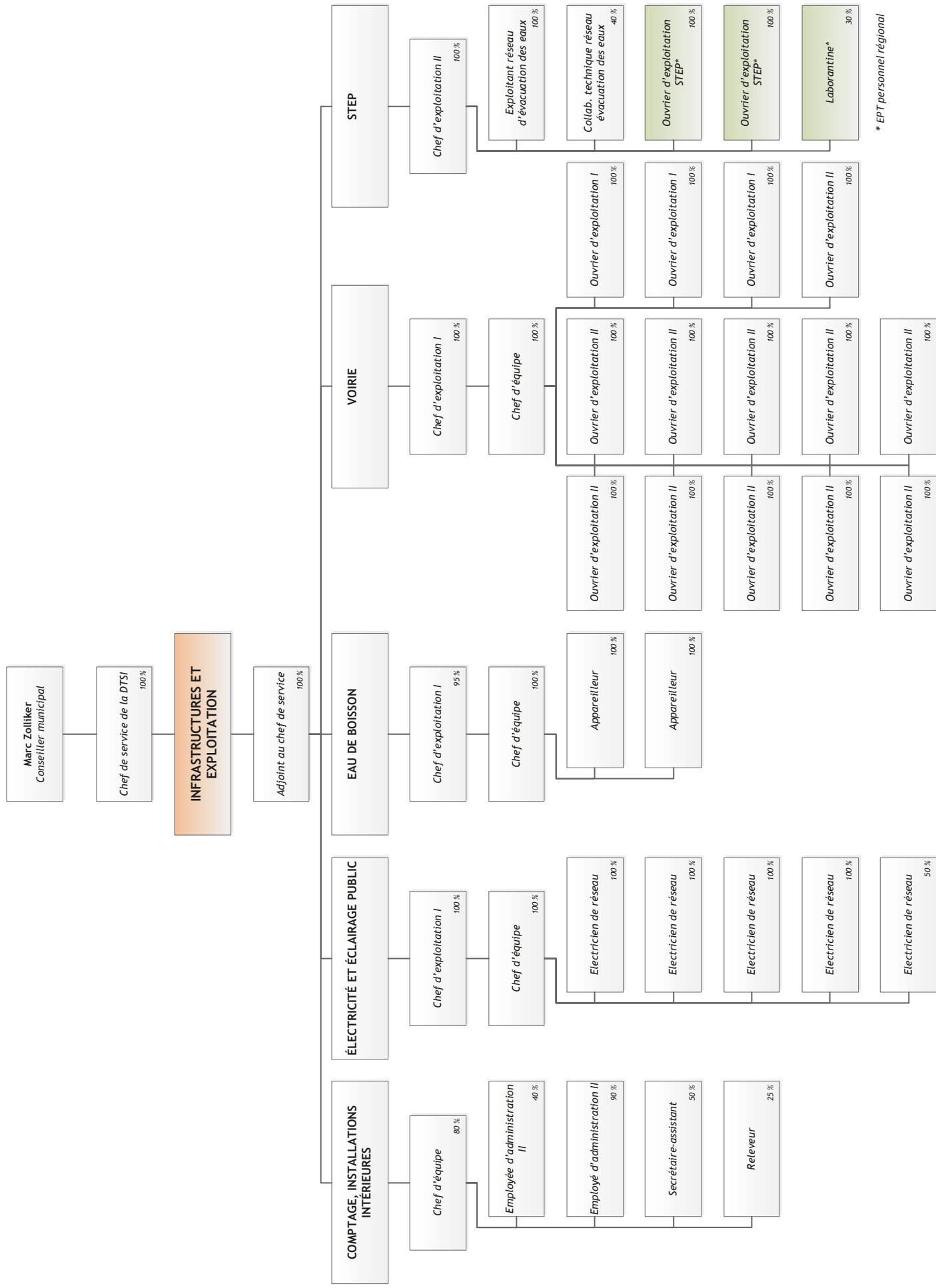
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

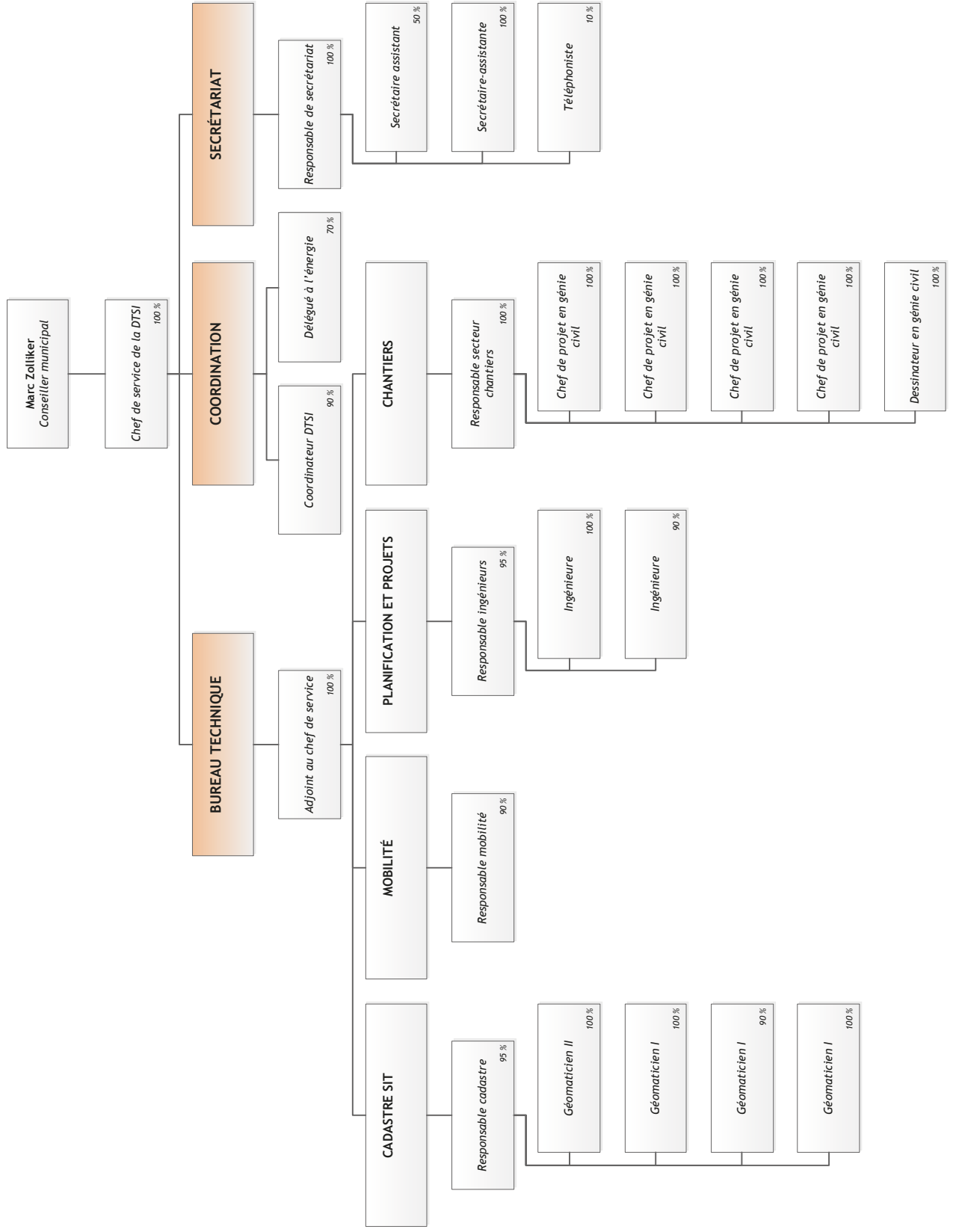


DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

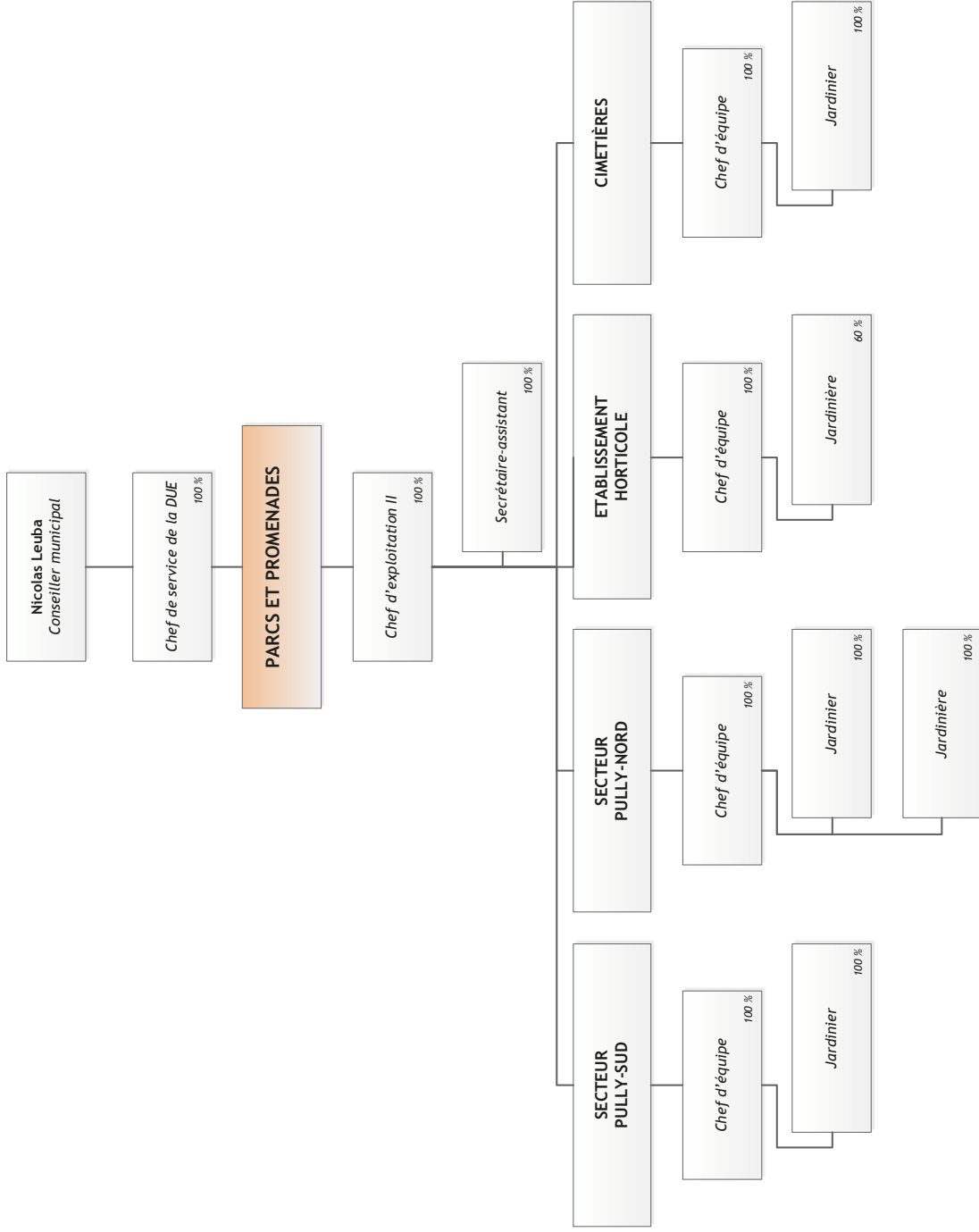


* EPT personnel régional

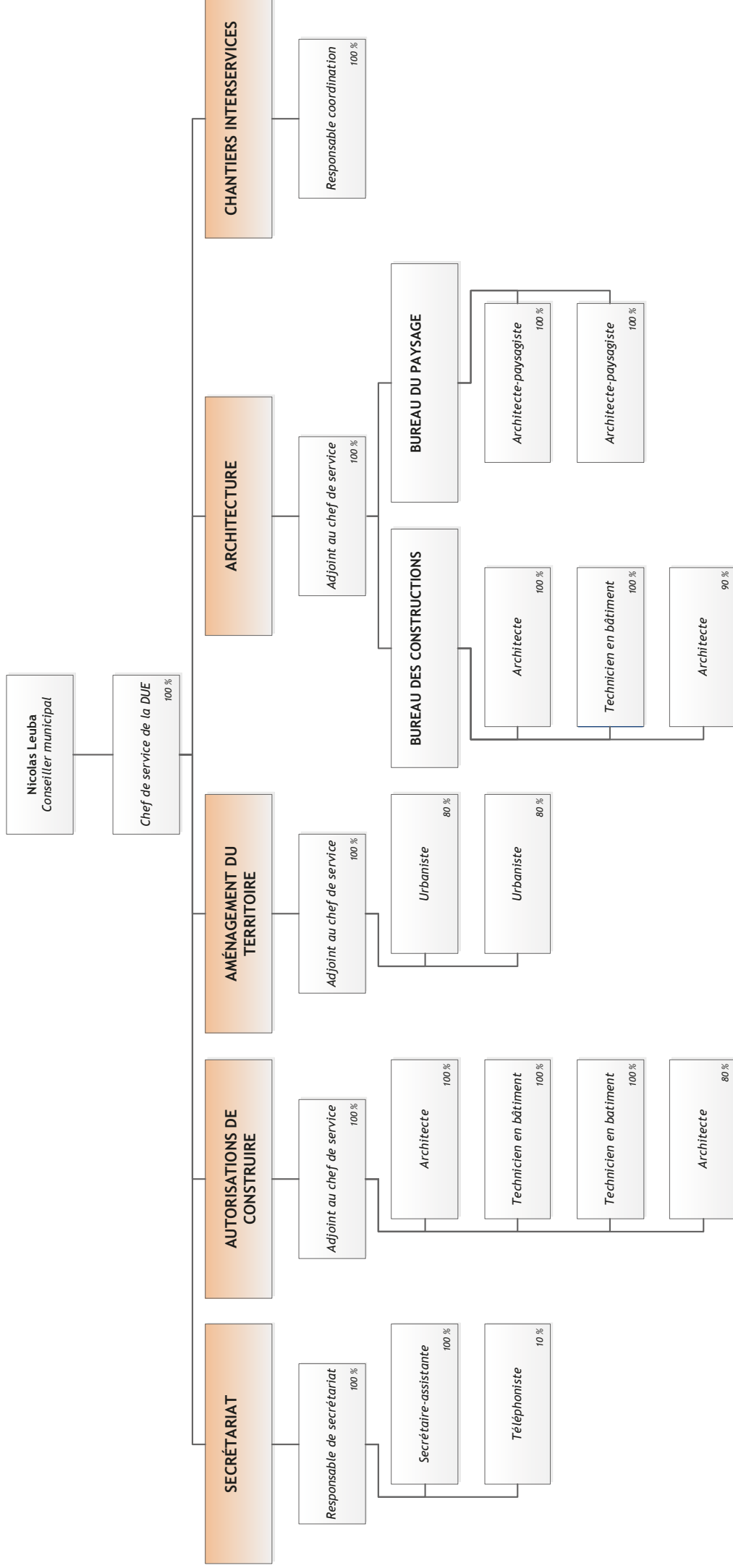
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS



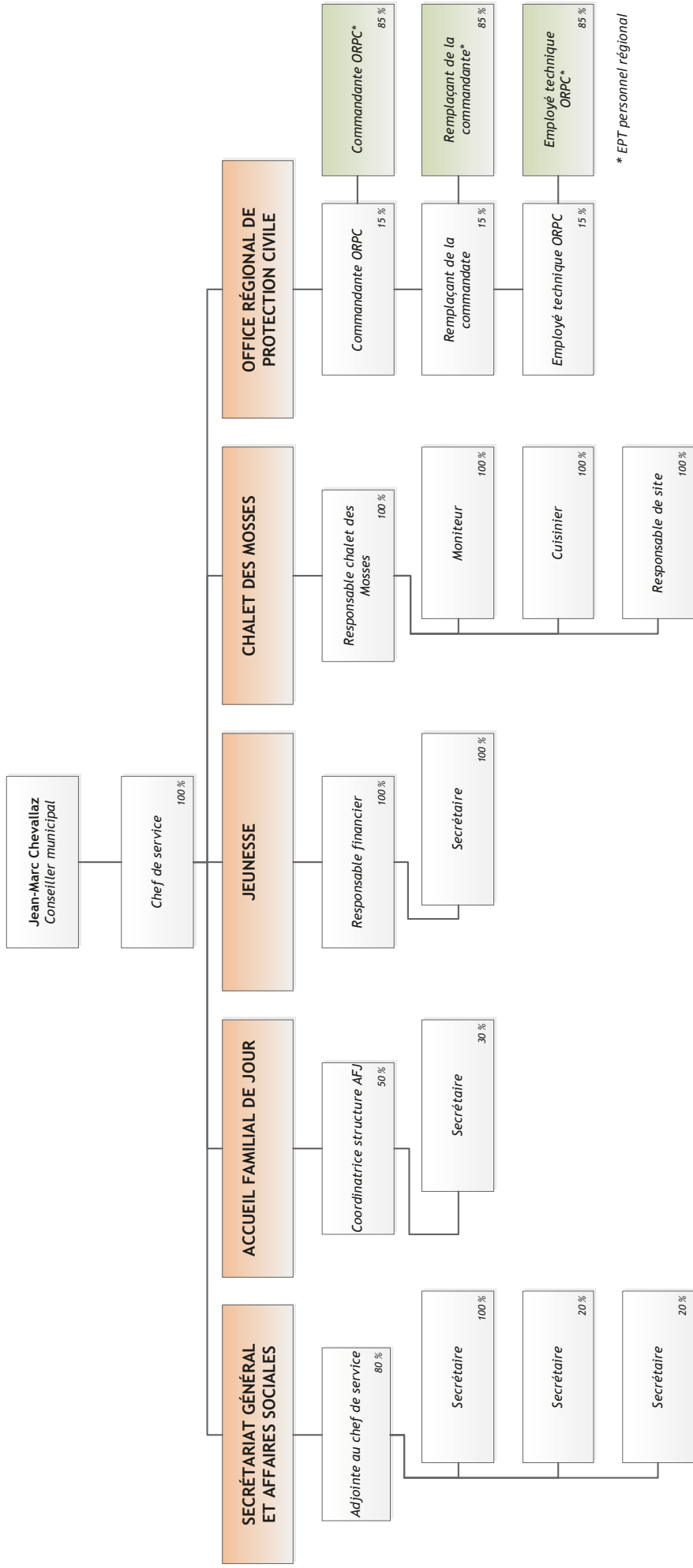
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**



* EPT personnel régional

